

31.01.2000	01.02.2000	02.02.2000	03.02.2000	04.02.2000	05.02.2000	06.02.2000	07.02.2000	08.02.2000	09.02.2000	10.02.2000	12.02.2000	13.02.2000	15.02.2000	17.02.2000	19.02.2000	21.02.2000	23.02.2000	24.02.2000	25.02.2000	26.02.2000	27.02.2000	28.02.2000																
	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59

Rapport annuel

1999



de plain-pied dans l'économie internet

Qui aurait pu le prévoir ? Les perspectives exaltantes offertes par Internet et la vitesse fulgurante avec laquelle il a transformé nos vies, le monde du travail et nos loisirs. Et ce n'est que le début. BCE est au centre de cette révolution. Nous sommes le leader canadien des communications, au point de convergence de l'information, du commerce électronique et du divertissement. Avec Bell Canada, nous contribuons à définir la façon dont les Canadiens accèdent à Internet et y naviguent. Nous nous appuyons aussi sur Bell Nexxia, notre réseau optique national, Bell ActiMedia et le tandem Sympatico-Lycos, la source par excellence de contenu Internet canadien et de services d'accès haute vitesse, Bell Mobilité, la première entreprise de services sans fil au Canada, et Bell ExpressVu, le leader de la télévision par satellite. Nous sommes également le premier fournisseur canadien de solutions de commerce électronique, par l'entremise de BCE Emergis et de CGI. Et maintenant, avec Téléglobe, nos services d'affaires s'ouvrent sur l'international.

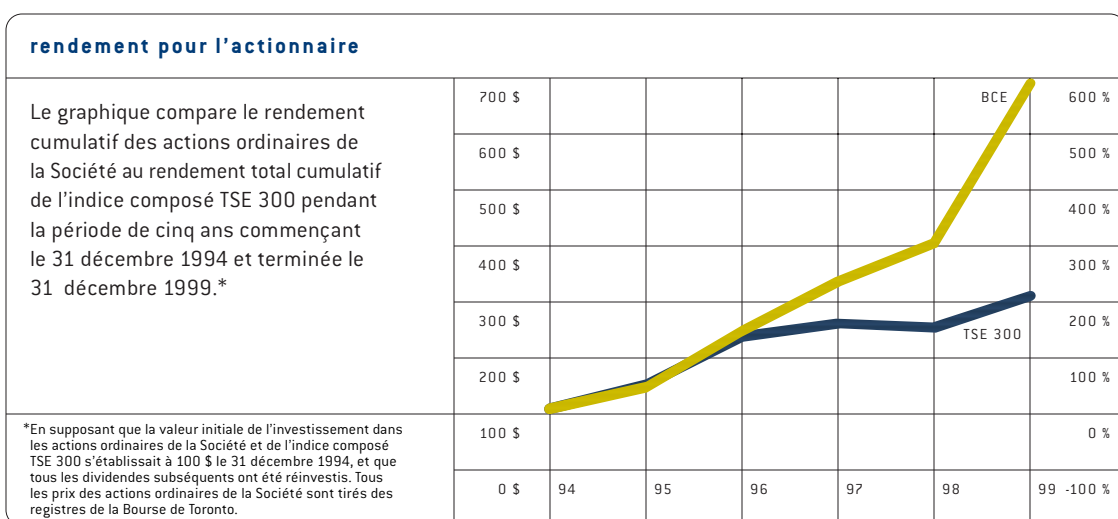
4	rapport aux actionnaires
16	message du président du conseil
18	analyse par la direction
37	états financiers consolidés
62	conseil d'administration et haute direction
63	comités du conseil d'administration
64	renseignements aux actionnaires

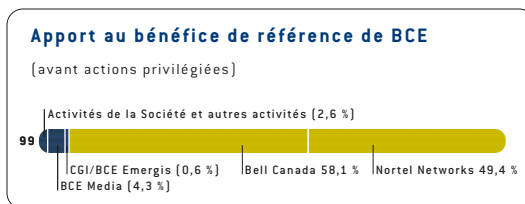
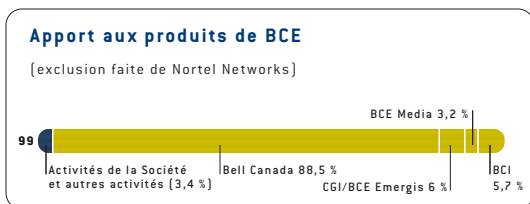
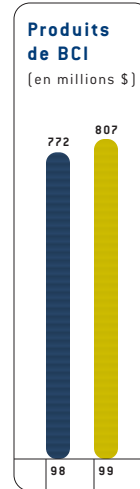
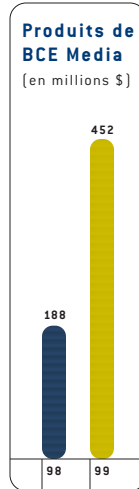
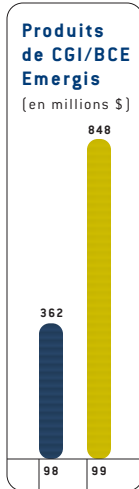
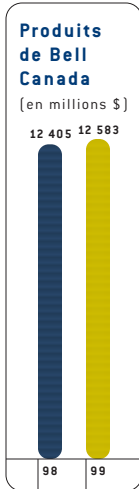
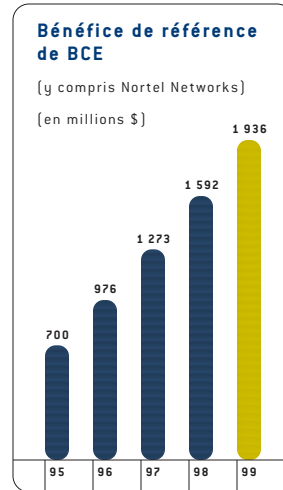
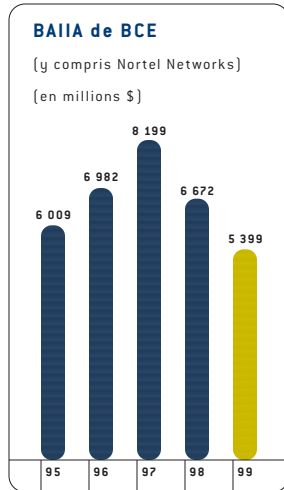
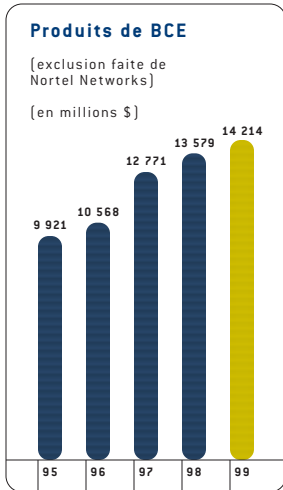
indicateurs clés (en millions \$, sauf les montants par action)	1999	1998
Produits	14 214	27 207
Produits, exclusion faite de Nortel Networks	14 214	13 579
Bénéfice net	5 459	4 598
Bénéfice de référence ⁽¹⁾	1 936	1 592
Bénéfice de référence par action ordinaire ⁽¹⁾ (avant charges d'écart d'acquisition)	3,26	2,65

1 Exclusion faite des éléments exceptionnels

cours des actions ordinaires	1999			1998		
	Haut	Bas	Clôture	Haut	Bas	Clôture
Bourse de Toronto (\$)	136,00	56,75	131,15	68,05	39,75	57,85
Indicateur consolidé – Bourse de New York (\$ US)	98,31	37,31	90,19	46	25	37

points saillants

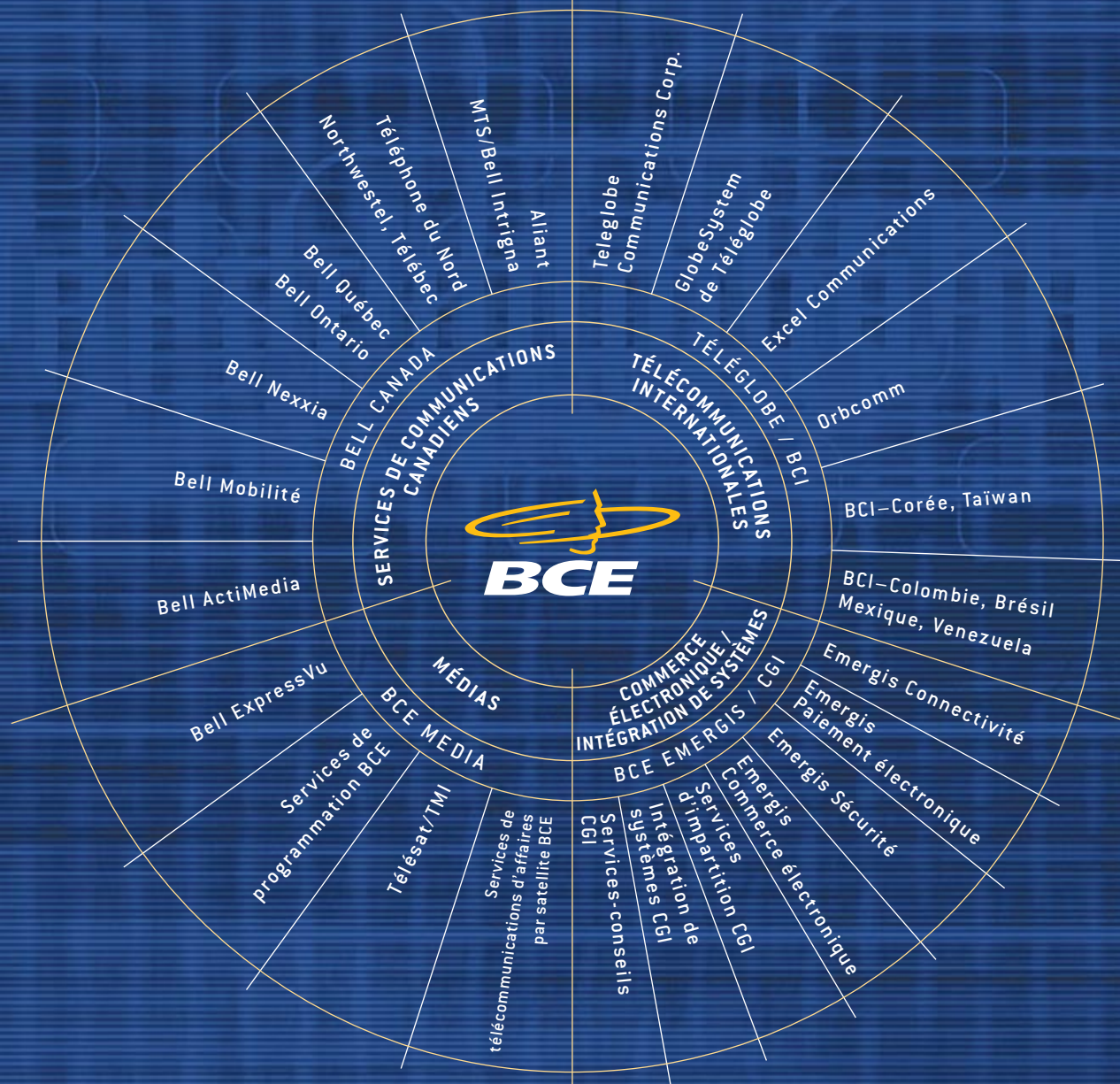




profil d'un leader des communications

BCE est la plus importante entreprise de communications du Canada par sa taille, son envergure et son rayonnement. Fournisseur du plus vaste éventail de services, elle est présente d'un bout à l'autre du pays et, par l'entremise de Téléglobe et de BCI, dans plusieurs pays du monde.

Les sociétés du groupe BCE sont actives dans les secteurs suivants : services de communications canadiens, télécommunications internationales, commerce électronique et intégration de systèmes, et services médias. Elles proposent des solutions intégrées offrant une commodité et une valeur qu'aucun concurrent ne saurait égaler.



COUP D'ŒIL

Grâce aux réseaux combinés de Bell Canada et de Téléglobe et à des alliances conclues à l'échelle de l'Amérique du Nord et du monde entier, BCE est en mesure de fournir des services voix et données transparents sur des liaisons optiques intégrant le sur-fil et le sans-fil. En 1999, le nombre d'abonnés du service Internet Sympatico a augmenté de 113 %, et celui du service de radiodiffusion par satellite Bell ExpressVu, de 130 %. BCE Emergis et CGI ont consolidé leur avance dans le commerce électronique et l'intégration de systèmes au Canada. Sur le plan international, le nombre d'abonnés en quote-part des services sans fil de BCI s'est établi à près de 1,4 million, tandis que le trafic international acheminé par Téléglobe s'est chiffré à 5,1 milliards de minutes.

de l'avant avec internet

BCE est-elle la même entreprise aujourd'hui qu'il y a deux ans?

Oui. Bell Canada, fondée il y a plus d'un siècle, demeure la pierre angulaire de l'entreprise. Elle est l'élément de continuité, d'identité et de dynamisme qui nous propulsera dans l'avenir.

Non. L'entreprise s'est radicalement transformée, pour des raisons qui tiennent en un mot : Internet. Bell Canada demeure au cœur de nos activités, mais nous avons entrepris de tout réinventer pour faire de BCE un leader des communications dans l'économie Internet, qui non seulement permettra aux gens de communiquer, mais aussi les aidera à *façonner* l'information — ou le contenu — qui circule à l'échelle du pays et du monde entier.



Jean C. Monty

Président et chef de la direction

Je suis heureux d'annoncer que les résultats de l'exercice 1999 témoignent d'une forte croissance et d'importants progrès dans tous les secteurs d'activité de la Société. Le bénéfice de référence a progressé de 22 % par rapport à l'année précédente, passant de 1,6 milliard \$ à 1,9 milliard \$. Les produits, exclusion faite de Nortel Networks, ont augmenté de 5 % pour s'établir à 14,2 milliards \$, comparativement à 13,6 milliards \$ en 1998. On trouvera un examen détaillé des résultats financiers de BCE dans la section Analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, qui débute à la page 18 du présent rapport.

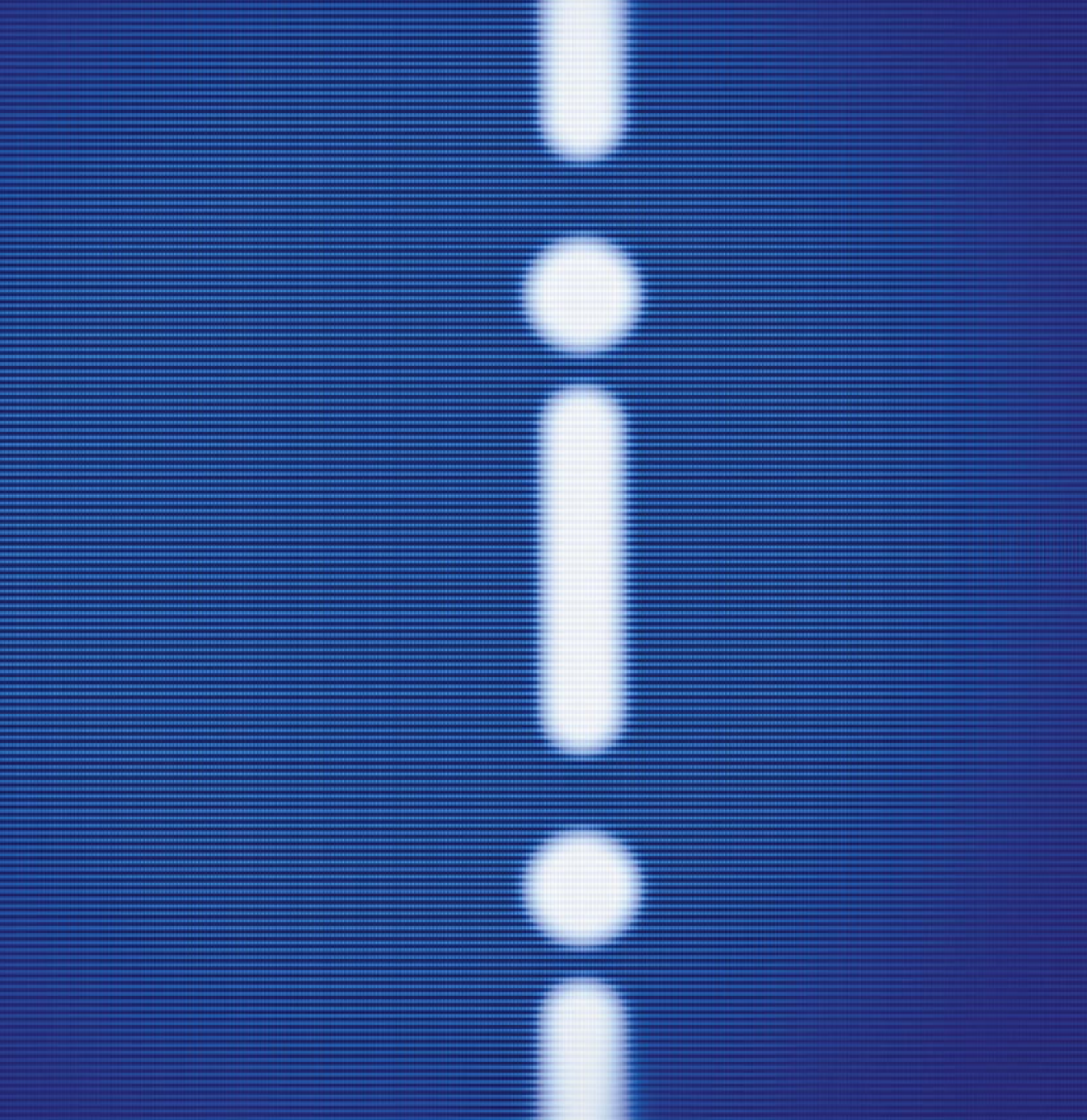
Priorité aux services de communications

BCE prévoit distribuer une participation d'environ 36 % dans Nortel Networks aux quelque 500 000 actionnaires ordinaires de BCE. Les actionnaires recevront des actions distinctes de Nortel Networks, continuant ainsi de profiter de leur participation dans deux leaders canadiens de la haute technologie. Deux raisons justifient cette décision. D'abord, l'éblouissante performance de Nortel Networks avait tendance à éclipser la valeur sous-jacente des autres actifs de BCE. En effet, à la

fin de 1999, les marchés financiers sous-estimaient de plus de 30 milliards \$ — l'équivalent de 47 \$ par action — la valeur sous-jacente de ces actifs. Cette transaction permettra aux marchés de déterminer et, par le fait même, de refléter plus fidèlement la valeur réelle des entreprises de services de communications de BCE, notamment Bell Canada (qui comprend maintenant Bell Mobilité, Bell Nexxia et Bell ActiMedia), BCE Emergis, CGI, BCE Media (qui comprend Bell ExpressVu et Télésat Canada) et BCI. De plus, BCE pourra se concentrer sur les services de communications et le potentiel énorme que présente l'économie Internet.

Plus loin avec Téléglobe

Forts de nos solides assises canadiennes, nous sommes maintenant prêts à devenir une entreprise mondiale de télécommunications. Nous avons fait le premier pas dans ce sens le 15 février 2000 en annonçant notre intention d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Téléglobe que nous ne possédons pas déjà. Bell Canada détient déjà une participation d'environ 23 % dans Téléglobe.



le virage internet

BCE prend le virage Internet parce que c'est là où vont ses clients. Ils veulent une plus grande vitesse, davantage de contenu et un meilleur accès au vaste potentiel d'Internet. La gamme croissante des services Internet de Bell, dont Sympatico-Lycos, leur offre tout cela, tout comme le service Sympatico, que plus de Canadiens choisissent pour profiter pleinement du cyberespace. Bref, la croissance de 24 % des services de données, Internet et en technologies de l'information est un gage de prospérité future pour les clients et les actionnaires de BCE.

Une fois cette acquisition réalisée, BCE deviendra un acteur mondial sur le marché des services de communications d'affaires. Nos clients seront reliés à l'une des infrastructures Internet et de transmission de données les plus évoluées du monde. Téléglobe assure actuellement des services à large bande à des fournisseurs de services Internet, des radiodiffuseurs, des entreprises et des télécommunicateurs du monde entier. Son réseau, qui relie 150 pays, intègre la troisième infrastructure optique sous-marine au monde et 15 % du trafic Internet international.

Complémentarité stratégique

Comme BCE, Téléglobe a investi pour devenir un leader de la transmission de données et des services Internet. Son programme d'investissement dans une infrastructure Internet de 6,5 milliards \$ sur cinq ans, appelé GlobeSystem, donnera naissance au premier réseau mondial intégrant les communications voix, données, vidéo et Internet. Le système ouvert, qui reliera 160 villes au moyen des installations satellitaires et optiques de Téléglobe, permettra aux petites et moyennes entreprises de se brancher quelle que soit la plate-forme technologique utilisée. Au début de 2000, trente villes faisaient déjà partie de GlobeSystem, et trente autres doivent s'y ajouter d'ici la fin de l'année. Les segments nord-américains et européens seront achevés d'ici 2001. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, soit en 2004, GlobeSystem offrira une capacité 200 fois supérieure à celle du réseau actuel de Téléglobe.

En même temps, Téléglobe constitue un véritable tremplin vers le monde pour nos entreprises de commerce électronique et autres entreprises Internet. Ce lien réciproque sera profitable pour les clients internationaux de Bell Canada, pour les services de commerce électronique interentreprises de BCE Emergis, pour les activités d'intégration de systèmes de CGI et pour la croissance de BCI sur les marchés étrangers, surtout au Brésil et au Mexique. La complémentarité stratégique avec Bell Nexxia est encore plus grande, car l'intégration des réseaux, des compétences techniques et des gammes de produits IP (protocole Internet) des deux entreprises constituera un argument de poids auprès des clients actuels et potentiels.

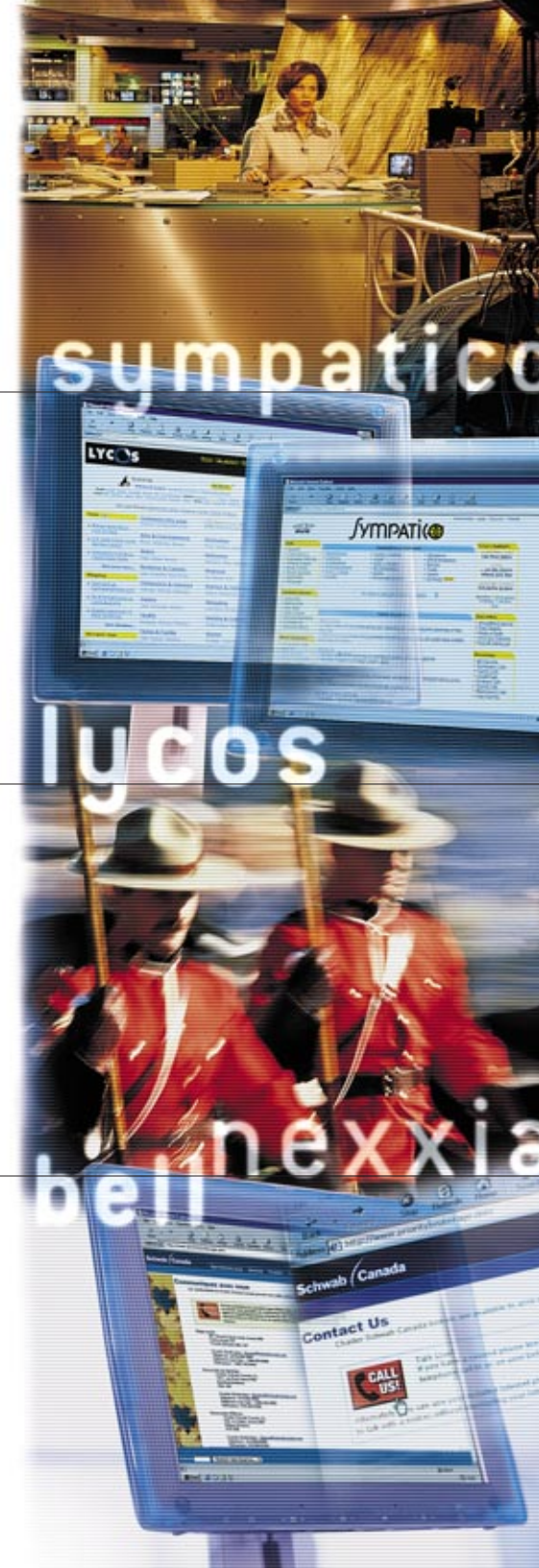
Si notre stratégie de croissance à l'échelle mondiale exige que nous fassions vite — une nécessité dans le monde d'aujourd'hui — Téléglobe répond à tous les critères. En plus de disposer d'une infrastructure numérique de pointe, Téléglobe a établi des liens partout dans le monde, détient des licences d'exploitation à l'échelle nationale dans 27 pays, notamment aux États-Unis et dans 15 pays d'Europe, et a des bureaux dans plus de 50 pays.

De bonnes nouvelles! Sympatico et le plus important réseau de télévision au Canada ont uni leurs forces pour créer CTVNews.Sympatico.ca, première émission d'information par Internet au Canada. S'appuyant sur une technologie évoluée, ce service établit de nouvelles normes en matière de résolution de couleurs et d'images sur le Web, diffusant quatre bulletins de nouvelles de 15 minutes à l'heure en provenance de CTV News 1, réseau canadien de nouvelles en continu.

Avec le lancement de Sympatico-Lycos au début de 2000, le portail Internet le plus fréquenté au Canada deviendra encore plus achalandé. Lycos, basée aux États-Unis, fournit un vaste éventail de technologies et d'outils Web, dont de puissants moteurs de recherche, des services de commerce électronique et de divertissement, et plus encore. Sympatico-Lycos vient appuyer l'engagement pris par Bell d'être la première entreprise Internet au Canada.

La GRC, célèbre corps policier canadien, a signé avec Bell Nexxia un contrat de trois ans d'une valeur de 30 millions \$ qui lui permettra de se doter d'un des plus vastes réseaux longue portée sous protocole Internet au Canada. Il s'agit de la première étape de l'implantation du Réseau canadien de l'information de la Sécurité publique, qui reliera le quartier général de la GRC, à Ottawa, à 1 400 corps policiers et partenaires disséminés dans tout le pays.

Comment combiner commodité du téléachat et assistance personnalisée? Charles Schwab Canada a choisi la solution Avantage Liaison vocale Web. Les clients en ligne de la première firme de courtage multiservices du Canada n'ont qu'à cliquer sur le bouton Liaison vocale Web pour entrer en contact avec un préposé. Il s'agit d'une importante percée dans l'intégration des centres d'appels et du Web.



1999 : DES INVESTISSEMENTS POUR ÉLARGIR NOS HORIZONS

BCE entend assurer sa croissance en tirant parti de la synergie née de la convergence des communications, de l'information, du commerce et du divertissement sur Internet. Nous avons préparé la voie en 1999 en nous concentrant sur nos services de communications de base et sur la marque Bell, en formant de solides alliances pour fournir des services au-delà de nos frontières traditionnelles et en effectuant des investissements stratégiques pour assurer notre croissance future.

Le partenariat avec SBC/Ameritech, annoncé en mars dernier, s'inscrit dans notre stratégie de croissance globale. L'investissement de 5,1 milliards \$ de SBC/Ameritech, en échange d'une participation de 20 % dans Bell Canada, permet aux deux partenaires de fournir de nouveaux services, tout en constituant un tremplin en vue d'une expansion en Amérique du Nord et au-delà.

En 1999, Bell Canada a fait d'importants investissements dans la construction d'un réseau national. L'acquisition, au coût de 1,6 milliard \$, de la participation minoritaire restante dans Radiocommunication BCE Mobile, qui exerce son activité sous la bannière Bell Mobilité, permettra à Bell de fournir des services voix et données intégrés partout au pays. Cette acquisition, ainsi que le déploiement du réseau national de Bell Nexxia et les alliances stratégiques que nous avons conclues à l'échelle du pays, représentent des investissements de près de 5 milliards \$ dans des secteurs à forte croissance.

Un réseau pancanadien

Bell Nexxia a mis en place le premier réseau IP national. Ce réseau, l'un des plus évolués au monde, s'étend d'un océan à l'autre ainsi qu'aux États-Unis. Déployé en un an à peine, le réseau optique de Bell Nexxia offre une vitesse, une sécurité et une fiabilité incomparables.

Après avoir mis l'infrastructure de Bell Nexxia en place en 1999, nous avons commencé à nouer des alliances afin de

parachever notre réseau pancanadien. À l'Ouest, nous avons conclu un partenariat avec SaskTel, première entreprise de communications en Saskatchewan. Nous avons ensuite acquis une participation de 20 % dans Manitoba Telecom Services (MTS), avec qui nous avons créé Bell Intrigna, entreprise de services locaux concurrentiels desservant l'Alberta et la Colombie-Britannique. À l'Est, nous avons porté à 53 % notre participation dans Aliant, qui dessert Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

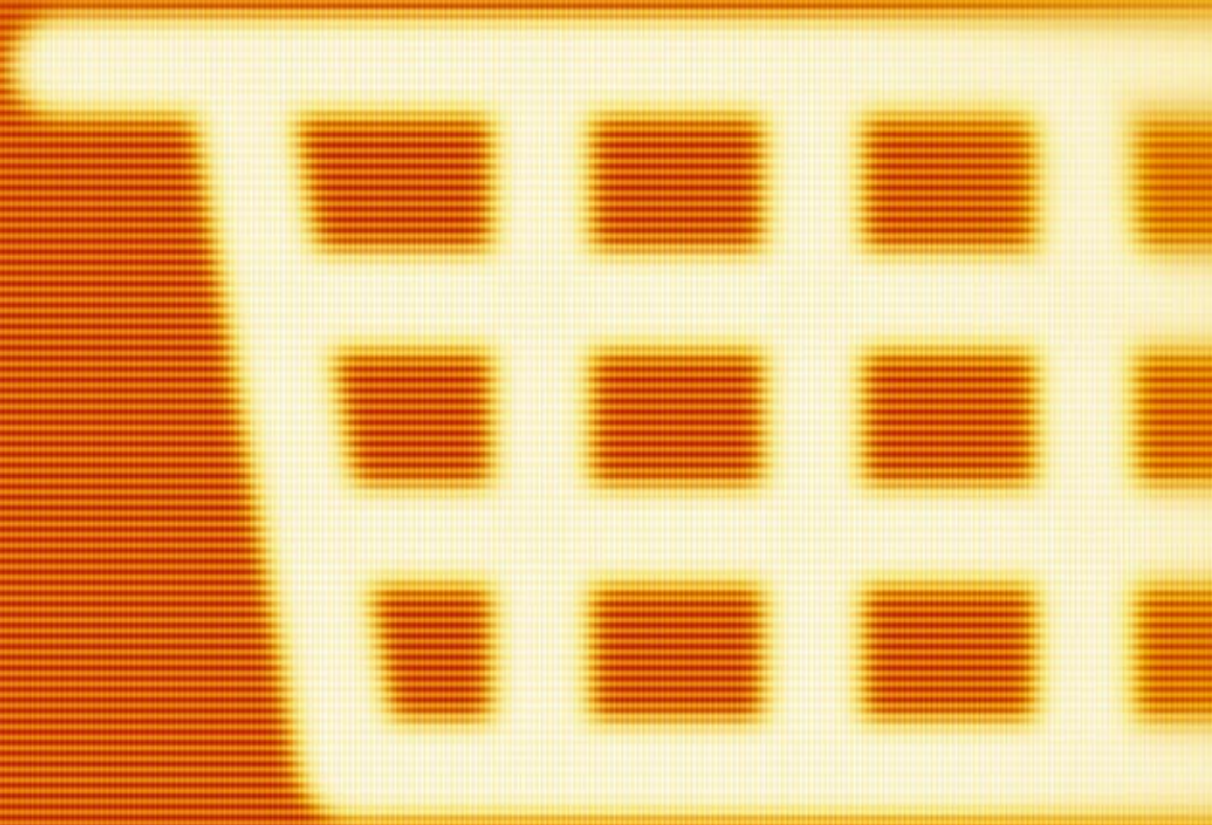
Nous avons également cherché à établir une présence nationale sur le marché des communications sans fil et sur Internet. L'acquisition de Bell Mobilité par Bell a permis la mise sur pied du premier réseau national de services intégrés de communications sans fil, sur fil et de données. Bell ActiMedia a mis en œuvre une ambitieuse stratégie de portail canadien avec Sympatico-Lycos et d'autres services Web, et s'est établie dans l'Ouest canadien.

Le solide héritage de Bell Canada nous confère un net avantage concurrentiel dans un monde en mutation. La populaire marque Bell, sur laquelle s'appuie notre nouvelle gamme de services intégrés, s'étend maintenant à l'échelle du Canada et établit un lien entre les magasins Espace Bell et la boutique « virtuelle » située à l'adresse www.bell.ca.

Solutions de commerce électronique

En 1999, un nombre accru d'entreprises qui cherchaient à tirer parti de la puissance d'Internet pour réduire leurs coûts et attirer de nouveaux clients se sont tournées vers BCE Emergis, leader canadien du commerce électronique. BCE Emergis a consolidé son avance en faisant des percées dans les services financiers et de la santé.

Faisant équipe avec Bell Canada et Microsoft Canada, BCE Emergis a été choisie par e-route comme le fournisseur exclusif d'un service de présentation de factures électroniques, qui permet aux clients de recevoir et de payer leurs factures en ligne. E-route, qui pourrait permettre aux entreprises, aux clients et aux intermédiaires d'économiser plus de 2 milliards \$



e

l'ère du commerce électronique

C'est le début d'une ère nouvelle pour les entreprises. Vous prenez une décision et, quelques instants plus tard, vous pouvez transmettre de nouvelles données à vos clients du monde entier, modifier les prix et les services et personnaliser votre offre. Vous pouvez réduire vos coûts, accroître votre productivité, trouver de nouveaux partenaires et fournisseurs. Pas étonnant qu'on évalue le marché du commerce électronique interentreprises en Amérique du Nord à plus de 200 milliards \$ en 2000, chiffre qui devrait presque doubler en 2001. Grâce à BCE Emergis et à CGI, nous occupons une position dominante dans le secteur du commerce électronique, et développons notre expertise pour mieux servir nos clients nord-américains et internationaux.

annuellement d'ici 2002, appartient à d'importantes banques et institutions financières canadiennes. Par ailleurs, en 1999, BCE Emergis a fait l'acquisition de SNS/Assure et Assure Health. Les deux entreprises fournissent des solutions de commerce électronique dans de nombreux secteurs comme l'assurance-maladie, les services financiers, la vente au détail et le transport. Au début de 2000, BCE Emergis a également annoncé l'acquisition de United Payors and United Providers (UP&UP), entreprise américaine qui assure le traitement des demandes de remboursement soumises aux compagnies d'assurance par les fournisseurs de soins de santé. UP&UP traite pour plus de 3 milliards \$ US de demandes de remboursement de frais médicaux par année.

Le satellite : l'autre technologie sans fil

Grâce à un marketing innovateur et au lancement de NIMIQ, premier satellite de radiodiffusion directe au Canada, Bell ExpressVu a renforcé son leadership dans le marché de la télévision par satellite en obtenant des licences d'exploitation de plusieurs canaux de télé à la carte et en lançant Canal Évasion. Avec 416 000 abonnés à la fin de 1999 — et les 10 000 à 20 000 qui s'ajoutent chaque mois — Bell ExpressVu s'attend à franchir le cap du million d'abonnés d'ici 2002. De plus, en 1999, d'autres services de BCE Media ont fait d'importantes percées. Dans le cadre de l'entente nord-américaine « Ciels Ouverts », Télésat et TMI ont obtenu l'autorisation de fournir des services par satellite aux États-Unis.

Croissance mondiale du sans-fil

Sur la scène internationale, le marché du sans-fil est en plein essor et, avec près de 1,4 million d'abonnés en quote-part en Amérique latine et dans la région du Pacifique, BCI s'assure une part de ce marché. En 1999, un consortium dirigé par BCI a obtenu une licence lui permettant de desservir l'État de São Paulo, le plus peuplé et le plus prospère du Brésil. S'appuyant sur une technologie sans fil fixe évoluée, le consortium fournira des services téléphoniques locaux et des services d'accès à Internet. Avec São Paulo, le consortium couvre un territoire comptant 125 millions d'habitants. De plus, en 1999, la filiale vénézuélienne de BCI, Genesis Telecom, a lancé un réseau à large bande sans fil de transmission de données pour les petites et moyennes entreprises, le premier du genre en Amérique latine.

Rona.Sympatico.ca donne accès aux services du plus important détaillant en rénovation au Québec.

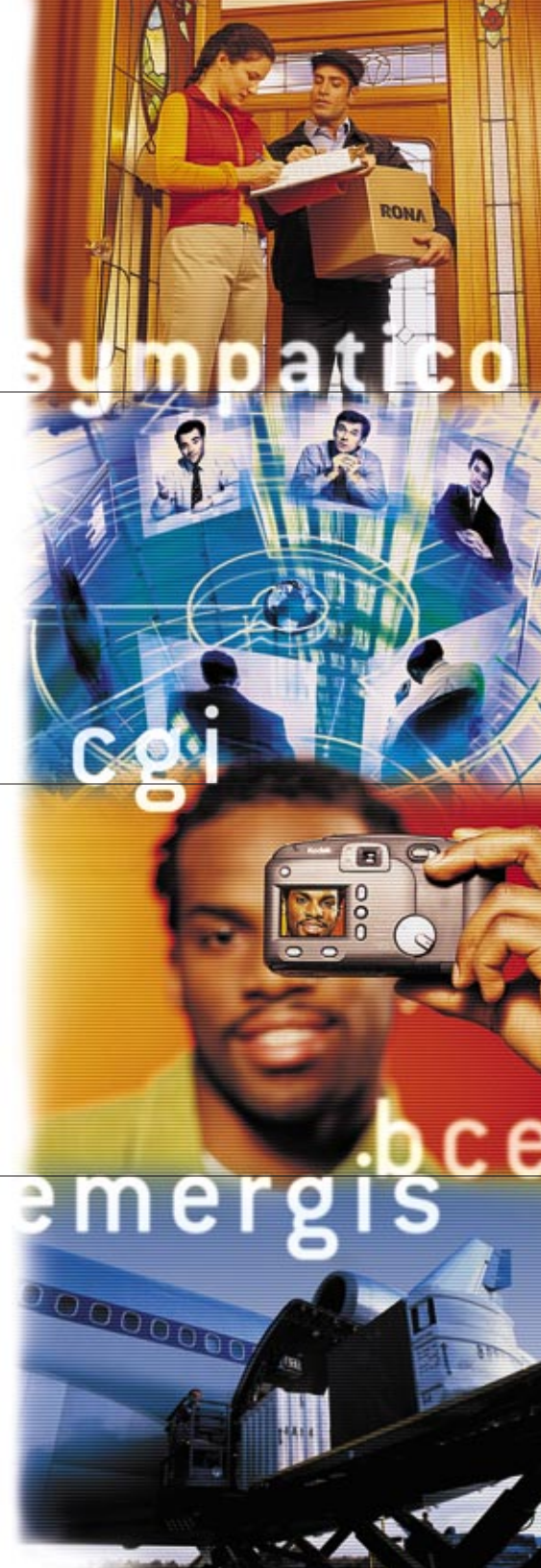
Le site Web de commerce électronique, fort achalandé, présente une vaste gamme de produits, allant des outils de jardinage et de construction jusqu'à des plans complets de rénovation domiciliaire. Les visiteurs peuvent même échanger des trucs et poser des questions en ligne aux spécialistes en rénovation et en jardinage de Rona.

En 1999, avec plus de 20 milliards \$ de transactions en jeu, le gouvernement du Canada a choisi CGI pour le développement d'un système de contrôle de l'import-export sûr et fiable. En service en 2002, le système Web/EDI permettra à plus de 40 000 entreprises et courtiers en douanes d'accélérer les transactions internationales.

La solution de commerce électronique de BCE Emergis facilite l'achat en ligne des produits de Kodak Canada.

Le site de Kodak offre à ses centaines de revendeurs une vitrine électronique personnalisée. BCE Emergis héberge le catalogue en ligne et assure la sécurité des transactions.

Avec l'acquisition de SNS/Assure en 1999, BCE Emergis est devenue le leader mondial en solutions de commerce électronique dans le domaine de la logistique de fret, desservant 47 compagnies de transport aérien et maritime. En 1999, Swisscargo, cinquième transporteur de fret au monde, s'est jointe aux clients de BCE Emergis. L'entente exclusive permet à des centaines de partenaires de Swisscargo dans plus de 90 pays d'échanger des documents, de réserver de l'espace pour le transport de leurs marchandises et d'en suivre le cheminement.



2000 : BRANCHÉS SUR L'ÉCONOMIE INTERNET

À l'aube de l'économie Internet et d'un nouveau siècle, des possibilités sans précédent s'offrent aux clients et aux actionnaires de BCE. Avec Sympatico et Bell Nexxia, nous sommes le premier fournisseur de services d'accès à Internet au Canada. Notre portail Sympatico-Lycos, récemment annoncé, permettra d'offrir aux Canadiens un contenu plus riche; grâce à BCE Emergis et CGI, nous sommes à l'avant-garde du commerce électronique; et avec Téléglobe, nous pouvons nous déployer à l'échelle internationale.

En 2000, BCE consolidera son leadership en poursuivant trois visées stratégiques : tirer parti des réseaux national et international à large bande de Bell Nexxia et de Téléglobe pour accroître la connectivité Internet, élargir et enrichir le contenu canadien pour nos services Internet et de divertissement, et consolider notre position de chef de file du commerce électronique par l'entremise de BCE Emergis et de CGI, tout en accroissant notre propre présence sur le Web.

Accroître la vitesse d'accès

Face au volume croissant de contenus multimédias, un Canadien sur vingt opte pour l'accès haute vitesse à Internet, proportion qui devrait atteindre 32 % d'ici 2004. Dans sa première année, le service Sympatico Édition Haute Vitesse, qui exploite le modem à 1 Mbit/s de Nortel Networks, a attiré 50 000 abonnés. Nous prévoyons accélérer le déploiement de notre technologie à haute vitesse et accroître notre part de marché dans ce secteur.

En 1999, sous l'impulsion d'Internet, le volume de données transmises a dépassé pour la première fois le trafic téléphonique sur notre réseau. Aujourd'hui, la convergence des données et du sans-fil est au cœur d'une nouvelle révolution des communications. Le service LibreContact numérique de Bell Mobilité, qui permet à un client de se brancher à Internet à partir de son portable, n'est qu'un début.

Enrichir le contenu

Parallèlement à l'accroissement des vitesses d'accès, les sociétés BCE investissent dans l'enrichissement du contenu canadien. Sympatico-Lycos, coentreprise créée avec l'un des leaders mondiaux des services médias Web, dans laquelle Bell Canada investira 125 millions \$ au cours des deux prochaines années, sera le portail de rencontre entre entreprises et consommateurs le plus évolué au Canada. Sympatico-Lycos offrira des moteurs de recherche puissants et des services tels que courrier électronique gratuit, enchères en ligne, téléachat, discussions en ligne, nouvelles personnalisées, contrôle parental et bien d'autres. Bell aura également accès aux futurs services, technologies, contenus et applications de Lycos. Sympatico.ca est déjà le portail le plus visité au Canada, avec plus de 100 millions de pages consultées et 2,8 millions de visiteurs différents chaque mois.

L'entente conclue avec Lycos met à profit l'éventail croissant de services Internet de Bell ActiMedia, tels les sites PagesJaunes.ca, Canada411, MarcheVirtuel.com et Publisac.ca (site de coupons-rabais électroniques) et les portails urbains comme MontrealPlus.ca et Toronto.com.

Les clients de Bell Mobilité sont par ailleurs les premiers Canadiens à pouvoir accéder à leur courrier électronique, aux prévisions météo, aux cotes boursières, aux rapports de circulation, aux adresses d'hôtels et de restaurants et à divers répertoires à partir d'un appareil SCP.



le sans-fil a la cote

Le sans-fil gagne en popularité au pays.

Environ un Canadien sur quatre – près de 30 % d'ici 2001 – possède un téléphone mobile.

Qu'est-ce qui favorise cette croissance ?

Le désir de liberté, de mobilité et d'accès à l'information, partout et en tout temps.

Les Canadiens franchissent maintenant un pas de plus, grâce aux services LibreContact numérique et Téléfureteur de Bell Mobilité, qui ouvrent la voie à une nouvelle convergence entre téléphones mobiles et Internet.

À l'avant-garde du commerce électronique

L'essor de l'économie Internet ouvre des débouchés énormes pour BCE Emergis et CGI, les leaders du commerce électronique au Canada. Les deux entreprises continueront d'aider leurs clients à se servir d'Internet pour relier acheteurs et vendeurs ou accélérer les transactions et en réduire les coûts. À cette fin, BCE Emergis et Bell Nexxia ont conclu un partenariat de trois ans visant la fourniture de solutions de commerce électronique et de solutions réseau aux clients par le biais d'un guichet unique. Par ailleurs, BCE Emergis s'est associée à la firme américaine Ariba pour créer des marchés Web permettant aux fournisseurs d'une entreprise de vendre plus efficacement leurs produits et services. Bell Canada, l'un des plus grands acheteurs du pays avec des achats annuels de plus de 4 milliards \$ auprès de 7 000 fournisseurs, sera le premier client.

Perspectives d'avenir

L'année 1999 a été, à bien des égards, une année marquante pour BCE et, en fait, pour toute l'industrie. En ce début de siècle, je suis convaincu que notre équipe, nos solutions et nos investissements continueront de créer de la valeur pour nos actionnaires et de nouvelles occasions de croissance dans les années à venir.

En terminant, j'aimerais souligner la contribution exceptionnelle de Lynton R. « Red » Wilson, qui quittera la présidence du Conseil le 26 avril 2000. M. Wilson a consacré plus de 15 ans de sa carrière à BCE, dont sept comme dirigeant. Il a été nommé au conseil d'administration de BCE en 1985 et a occupé les postes de président, chef de l'exploitation, chef de la direction et président du Conseil. Sa vision et sa direction éclairée ont permis à l'entreprise de traverser la période turbulente de la déréglementation de notre industrie et de se recentrer sur son activité principale. Ses efforts ont jeté les bases sur lesquelles nous avons pu, au cours des dernières années, transformer BCE en ce qu'elle est aujourd'hui. C'est sous sa gouverne que le conseil d'administration de BCE en est venu à accorder une importance de plus en plus grande à la régie d'entreprise. Au nom des employés et des actionnaires, je tiens à remercier sincèrement M. Wilson de son précieux apport.

Nimiq, le plus puissant satellite du Canada, a été lancé en mai. Il relaie maintenant 200 chaînes de télé et de musique numériques — 25 % de plus que la concurrence — au foyer de près d'un demi-million d'abonnés de Bell ExpressVu. Télésat, membre de la famille BCE Media, était responsable du lancement du premier satellite de radiodiffusion directe du Canada.

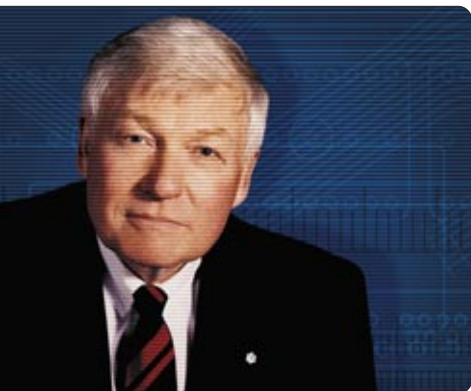
Grâce à un partenariat entre Bell Mobilité et Services d'investissement TD Waterhouse, les marchés financiers sont maintenant à portée de la main des Canadiens. À l'aide de leur téléphone SCP, les clients des deux entreprises peuvent obtenir de l'information gratuite sur les marchés, vérifier leur portefeuille et prendre des décisions plus rapides.

Ce service fait appel au Téléfureteur, premier navigateur Internet sans fil au Canada.

Avec le service LibreContact numérique de Bell Mobilité, Internet prend la clé des champs! Utilisant leur téléphone SCP comme modem, les clients ont accès, de partout, à l'intranet de leur entreprise, au commerce électronique et à tout l'Internet. LibreContact numérique, une première au Canada, marque le début d'une nouvelle ère de productivité rendue possible par la convergence du sans-fil et d'Internet.

Les Canadiens en quête d'exotisme peuvent maintenant se tourner vers Canal Évasion, chaîne de Bell ExpressVu consacrée aux voyages, au tourisme et à l'aventure. Canal Évasion est l'une des quatre chaînes spécialisées françaises que le premier fournisseur canadien de services télé par satellite offre depuis peu. Bell ExpressVu compte offrir d'autres chaînes spécialisées dans les années à venir.





L.R. Wilson

Président du Conseil

Des changements majeurs sont survenus au cours de la dernière année dans notre industrie. Internet a continué de transformer notre façon de communiquer, de travailler et de nous divertir. BCE est demeurée à l'avant-scène de cette évolution technologique, renforçant sa présence sur Internet et son savoir-faire dans ce domaine, forgeant des alliances et effectuant d'importants investissements pour que ses clients et ses actionnaires profitent pleinement des avantages de l'ère Internet.

Le changement touche aussi notre conseil d'administration. En effet, Judith Maxwell, présidente de Réseau canadiens de recherche en politiques publiques inc., s'est jointe au Conseil le 26 janvier 2000.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier l'administratrice sortante Jeannine Guillevin Wood, présidente du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada, pour sa contribution exceptionnelle à notre Conseil depuis 1989 et comme membre des comités de régie d'entreprise et de vérification. Son mandat a pris fin le 26 janvier 2000.

Je tiens également à remercier Ralph Barford, président de Valleydene Corporation, pour ses dévoués services comme membre du Conseil depuis 1987. M. Barford a atteint l'âge limite de participation au Conseil et c'est pourquoi il ne se représente pas à l'élection. Son mandat prendra fin à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de BCE en avril. M. Barford a été un administrateur exceptionnel au service des intérêts de l'entreprise. En plus d'avoir été président du comité des ressources en cadres et de rémunération et

membre du comité de régie d'entreprise, M. Barford a joué le rôle de premier administrateur de 1993 à 1998, avec pour mandat de s'assurer que le Conseil puisse fonctionner indépendamment de la direction.

M^{me} Wood et M. Barford ont été des administrateurs dévoués et de précieux collaborateurs. Leurs conseils avisés ont été grandement appréciés.

En 1999, le conseil d'administration a décidé de fusionner le comité de vérification et le comité d'orientation du fonds de pension afin de gagner en efficacité. Toutes les fonctions auparavant assumées par le comité d'orientation du fonds de pension sont maintenant prises en charge par le comité de vérification.

La force de BCE : les gens

Nous vivons une époque exaltante, extrêmement riche en opportunités. Mais peu importe où l'économie Internet nous conduira, une chose est certaine : il y aura des meneurs et des suiveurs. BCE est la première entreprise de communications du Canada parce que ses employés ont su demeurer fidèles au client. C'est grâce à leurs efforts que nous avons parcouru tout ce chemin et que nous franchirons la prochaine étape.

Nous sommes confiants que BCE demeurera le leader de l'industrie et pourra ainsi créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires.

Les états financiers consolidés de BCE Inc. (la Société) et ses filiales (collectivement BCE) qui sont présentés dans les pages suivantes, ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel, sont la responsabilité de la Direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Ces états financiers ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la Direction, et donnent, à son avis, une juste représentation de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de BCE. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

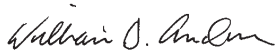
Pour assurer la justesse et l'objectivité des états financiers, la Direction de BCE s'est dotée d'un système de contrôles internes et voit à l'application d'un vaste programme de vérification interne. La Direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que les biens de BCE sont convenablement comptabilisés et protégés. Le processus de contrôle interne comprend la communication aux employés, par la Direction, des règles d'éthique de l'entreprise.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers contenus dans le présent rapport annuel surtout par l'entremise de son comité de vérification, formé uniquement d'administrateurs externes non reliés. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés annuels de la Société, ainsi que d'autres informations contenues dans le rapport annuel, et recommande qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité de vérification sont décrites à la page 63 du présent rapport annuel. Les vérificateurs internes et les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent en toute liberté et en toute indépendance rencontrer le comité de vérification.

Les présents états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs désignés par les actionnaires, Deloitte & Touche, s.r.l., comptables agréés.



Jean C. Monty
Président et
chef de la direction



William D. Anderson
Chef des affaires financières



Gary M. Davis
Vice-président et contrôleur

Le 23 février 2000

Aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de BCE Inc. et ses filiales aux 31 décembre 1999 et 1998, ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, tels qu'ils figurent aux pages 37 à 60. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 1999 et 1998, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 23 février 2000

Cette analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour l'exercice 1999 porte sur les résultats d'exploitation et la situation financière de BCE Inc. et ses filiales et sociétés sous influence notable (collectivement BCE) par groupe d'exploitation principal de BCE Inc., et doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés qui figurent aux pages 37 à 60 du présent rapport annuel. Bell Canada, Groupe CGI inc. (CGI), BCE Emergis inc. (BCE Emergis), Corporation Nortel Networks (Nortel Networks) et Bell Canada International Inc. (BCI) publient une analyse plus détaillée de leurs résultats d'exploitation et de leur situation financière dans leurs documents de fin d'exercice. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant au groupe des Relations avec les investisseurs de BCE Inc. (voir la page 64).

Cette analyse passe en revue la situation financière et les résultats d'exploitation historiques de 1999 de BCE tels qu'ils se présentaient au 31 décembre 1999, sans tenir compte du projet de distribution, par BCE, d'une participation d'environ 36 % dans Nortel Networks, projet exposé plus en détail ci-dessous à la rubrique « POINTS SAILLANTS ». Pour un bref aperçu des résultats financiers pro forma de BCE en 1999 à l'exclusion de Nortel Networks, veuillez vous reporter à la rubrique « POINTS SAILLANTS ». Pour un exposé détaillé du projet de distribution, veuillez vous reporter à la Circulaire de la direction conjointe de BCE Inc. et de Nortel Networks (Circulaire conjointe). Voir également « Cotes de crédit » à la page 29 pour plus d'information sur la distribution.

Certaines sections de la présente analyse et d'autres parties du présent rapport annuel contiennent des déclarations prospectives concernant BCE. Ces déclarations prospectives, de par leur nature, sont nécessairement assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et les résultats envisagés dans ces déclarations prospectives. Les facteurs qui pourraient causer des écarts importants par rapport aux attentes sont examinés aux pages 30 à 34 sous « DÉCLARATIONS PROSPECTIVES ».

POINTS SAILLANTS

Le 26 janvier 2000, BCE a annoncé un plan en vue de distribuer une participation d'environ 37 % dans Nortel Networks à ses porteurs d'actions ordinaires. Au 23 février 2000, la participation à distribuer s'établissait à environ 36 % par suite de l'émission d'actions ordinaires additionnelles par Nortel Networks. BCE et Nortel Networks ont signé une entente définitive, approuvée par leurs conseils d'administration, pour la réalisation de la transaction projetée au moyen d'un plan d'arrangement. En vertu de ce plan, les porteurs d'actions ordinaires de BCE recevront, pour chaque

action ordinaire de BCE qu'ils détiennent, environ 0,78 (ratio à revoir au moment de la conclusion de la transaction) action ordinaire d'une nouvelle société canadienne cotée en Bourse qui détiendra toutes les actions de Nortel Networks et qui poursuivra ses activités sous la raison sociale Nortel Networks. Chaque actionnaire de BCE conservera le même nombre d'actions ordinaires de BCE, lesquelles, après la distribution, refléteront la participation restante de BCE dans les services de communications. On s'attend à ce que BCE conserve une participation d'environ 2 % dans Nortel Networks après la distribution. La transaction sera comptabilisée comme une distribution (dividende) aux actionnaires, au prorata de la valeur comptable de la participation actuelle d'environ 38 % de BCE dans Nortel Networks (la participation restante d'environ 2 % de BCE dans Nortel Networks sera comptabilisée comme un placement au prix coûtant). Ainsi, aucun gain ni perte ne sera comptabilisé sur la transaction. À compter de 2000, Nortel Networks sera présentée comme une activité abandonnée. La transaction sera assujettie aux conditions habituelles, y compris les décisions fiscales pertinentes, ainsi qu'à l'approbation du plan d'arrangement par la cour et les porteurs d'actions ordinaires de BCE et de Nortel Networks. BCE s'attend à ce que la nouvelle structure soit en place d'ici la fin du deuxième trimestre de 2000. La distribution proposée aura une incidence permanente notable sur les résultats financiers de BCE. Par exemple, le bénéfice de référence et le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires de BCE en 1999, à l'exclusion de Nortel Networks, auraient été de 1 milliard \$ et 5 milliards \$, respectivement, au lieu de 1,9 milliard \$ et 5,4 milliards \$, respectivement. L'actif de BCE au 31 décembre 1999 aurait été de 31 milliards \$ au lieu de 37 milliards \$.

Le 15 février 2000, BCE a annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Télélobe Inc. (Télélobe) qu'elle ne détient pas déjà pour environ 9,65 milliards \$ de ses actions ordinaires. BCE détient actuellement 23 % de Télélobe par l'intermédiaire de Bell Canada. Le nombre d'actions ordinaires de BCE à émettre à l'intention des actionnaires de Télélobe est assujetti à un ratio d'échange se situant à l'intérieur d'une fourchette fixe et sera fonction du cours des actions de BCE après la distribution des actions ordinaires de Nortel Networks aux actionnaires de BCE. Une fois conclue, cette acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La transaction est assujettie aux approbations habituelles des organismes de réglementation et d'autres parties, y compris celle des actionnaires de Télélobe, et devrait se clore le plus tôt possible après la réception de l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires.

Le 6 février 2000, BCE Emergis a annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue d'acquérir 100 % de United Payors & United Providers Inc. (UP&UP), de Rockville, au

Maryland. UP&UP assure le traitement de réclamations entre les compagnies d'assurance et les fournisseurs de soins de santé. UP&UP vise, d'une part, à réduire les coûts et à procurer des avantages aux compagnies d'assurance et, d'autre part, à augmenter les liquidités et à améliorer l'efficacité dans la soumission des réclamations pour les fournisseurs. Le prix d'achat global correspondra à une somme en espèces d'environ 580 millions \$ US, assujettie à certains rajustements. Une fois faite, cette acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La transaction, qui est assujettie aux approbations habituelles des organismes de réglementation et d'autres parties, y compris celle des actionnaires de UP&UP, devrait se clore au deuxième trimestre de 2000. La direction de UP&UP et d'autres actionnaires importants ont accepté de voter en faveur de cette transaction pour le nombre d'actions qu'ils détiennent. Afin de faciliter cette transaction, BCE Inc. a engagé une somme maximale de 800 millions \$ constituée d'un maximum de 650 millions \$ d'actions ordinaires de BCE Emergis et d'une facilité de crédit de soutien d'un maximum de 150 millions \$ représentée par des effets convertibles.

Le 2 février 2000, Bell Canada et Lycos, Inc. (Lycos), entreprise de services médias Web propriétaire du réseau Lycos, ont annoncé la création d'une nouvelle entreprise Internet, Sympatico-Lycos Inc., qui fournira le principal portail du groupe BCE aux internautes canadiens du marché consommateurs. Selon les modalités de l'entente, Bell ActiMedia inc. (Bell ActiMedia), une filiale de Bell Canada, investira environ 37 millions \$ pour former Sympatico-Lycos Inc., dont Bell ActiMedia sera le propriétaire majoritaire. En outre, Bell ActiMedia apportera à la nouvelle entreprise sa gamme de services de commerce électronique destinés aux consommateurs. La conclusion de la transaction est assujettie à la satisfaction de certaines conditions, dont l'obtention des approbations habituelles. La transaction devrait se conclure prochainement et le portail Sympatico-Lycos devrait être lancé en mai 2000. Bell ActiMedia et Lycos ont signé séparément un accord de distribution de plusieurs années d'une valeur de 60 millions \$, en vertu duquel les produits de Bell ActiMedia seront présentés aux utilisateurs du réseau Lycos américain qui accèdent à ce réseau à partir du Canada.

En janvier 2000, BCE Inc. a conclu avec succès l'acquisition, à 27,50 \$ l'action, de 15,8 millions d'actions ordinaires en circulation d'Aliant Inc. (Aliant) (la société au sein de laquelle ont été regroupées, le 31 mai 1999, Bruncor Inc. (Bruncor), Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited (MT&T) et NewTel Enterprises Limited (NewTel)). Cette transaction porte à 54 %, ou environ 53 % après dilution, la participation totale de BCE Inc. et de Bell Canada dans Aliant (environ 41 % pour Bell Canada et 13 % pour BCE Inc.). Certaines options de vente et d'achat ont été prévues qui, si elles sont levées, auront pour effet de transférer à

Bell Canada, à des conditions convenues, les actions acquises par BCE Inc.

Le 22 octobre 1999, Bell Canada a porté sa participation dans Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) (auparavant Radio-communication BCE Mobile inc.) de 65 % à 100 %. Le prix d'achat global s'est établi à environ 1 570 millions \$. L'acquisition a été financée par l'émission, par Bell Canada, d'effets pouvant être réglés en actions à La Société de Portefeuille Bell Canada Inc. (BCH), la société qui détient 100 % de Bell Canada. BCH, pour sa part, a émis des titres convertibles à ses deux actionnaires (BCE Inc. et Ameritech Corporation (SBC/Ameritech), maintenant filiale en propriété exclusive de SBC Communications Inc.).

Le 1^{er} juin 1999, BCE et SBC/Ameritech ont finalisé leur partenariat stratégique annoncé le 24 mars 1999. Conformément à l'entente de partenariat, SBC/Ameritech a acquis une participation minoritaire indirecte de 20 % dans Bell Canada pour un produit en espèces de 5,1 milliards \$. Bell Canada s'est restructurée pour détenir certains actifs de télécommunications qui étaient auparavant détenus par BCE. Le 31 mai 1999, Bell Canada a acquis de BCE, à la valeur comptable nette, la participation de BCE dans Bell Mobilité, Télélobe, Aliant, trois autres entreprises de télécommunications régionales canadiennes, ainsi que d'autres placements. En outre, Bell Canada a transféré à BCE, à la valeur comptable nette, ses placements dans BCE Emergis et CGI.

RÉSULTATS PAR GROUPE D'EXPLOITATION

Le bénéfice de BCE hors éléments exceptionnels (bénéfice de référence) a augmenté de 344 millions \$ (22 %) en 1999 par rapport à 1998, pour s'établir à 1 936 millions \$. L'amélioration des résultats est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 323 millions \$ de l'apport de Nortel Networks; et
- une amélioration de 167 millions \$ des résultats au titre des Activités de la Société et autres activités; partiellement contrebalancées par :
- une diminution de 140 millions \$ de l'apport de Bell Canada.

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires de BCE a été de 5 366 millions \$ en 1999, contre 4 505 millions \$ en 1998. Sont compris dans le bénéfice net de BCE en 1999 des éléments exceptionnels de 3 430 millions \$, comparativement à des éléments exceptionnels de 2 913 millions \$ en 1998.

Les éléments exceptionnels en 1999 sont liés principalement aux éléments suivants :

- un gain par dilution de 4 242 millions \$ sur la réduction de la participation de BCE dans Bell Canada, qui est

TABEAU 1 PRODUITS¹

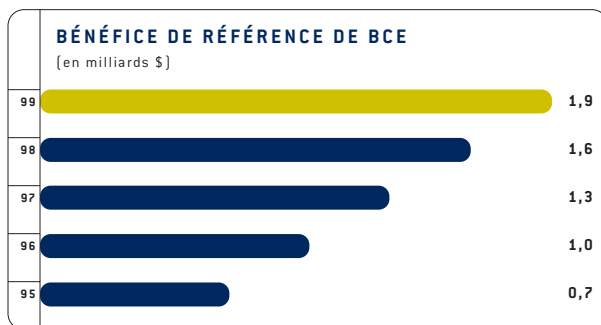
(en millions \$, sauf les montants par action)	1999	1998	Augmentation (Diminution)
Bell Canada²	12 583	12 405	178
CGI et BCE Emergis	848	362	486
BCE Media	452	188	264
Nortel Networks³	–	14 253	(14 253)
Bell Canada International	807	772	35
Activités de la Société et autres activités	34	34	–
Élimination des opérations intersociétés	(510)	(807)	297
Total des produits	14 214	27 207	(12 993)
APPORT AU BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES¹			
Bell Canada²	1 179	1 319	(140)
– Exploitation	4 185	(133)	4 318
– Éléments exceptionnels	5 364	1 186	4 178
CGI et BCE Emergis	(13)	(11)	(2)
– Exploitation	(26)	33	(59)
– Éléments exceptionnels	(39)	22	(61)
BCE Media	(87)	(53)	(34)
– Exploitation	(62)	–	(62)
– Éléments exceptionnels	(149)	(53)	(96)
Nortel Networks	1 002	679	323
– Exploitation	(553)	2 548	(3 101)
– Éléments exceptionnels	449	3 227	(2 778)
Bell Canada International	(354)	(48)	(306)
Activités de la Société et autres activités	14	(153)	167
– Exploitation	240	513	(273)
– Éléments exceptionnels	254	360	(106)
Élimination des opérations intersociétés	(66)	(96)	30
Bénéfice net	5 459	4 598	861
Dividendes sur actions privilégiées	(93)	(93)	–
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	5 366	4 505	861
Éléments exceptionnels⁴	(3 430)	(2 913)	(517)
Bénéfice de référence	1 936	1 592	344
Bénéfice net par action ordinaire	8,35	7,07	1,28
Bénéfice de référence par action ordinaire	3,01	2,50	0,51

1 Le 31 mars 1999, les secteurs d'activité de BCE ont été modifiés. Il y a maintenant deux nouveaux secteurs : (1) CGI et BCE Emergis et (2) BCE Media (qui comprend Bell ExpressVu et TéléSAT Canada). Ces entreprises faisaient partie auparavant du groupe Bell Canada. En outre, le poste Activités de la Société et autres activités comprend maintenant la participation de BCE dans Cable & Wireless Communications plc (CWC) (qui a été vendue en juin 1998) et Jones Intercable, Inc. (Jones) (qui a été vendue en avril 1999). Ces entreprises faisaient partie auparavant du groupe Télécommunications internationales, qui se composait de BCI et des autres sociétés du groupe Télécommunications internationales. BCI est maintenant présentée séparément. Les chiffres présentés antérieurement ont été reclassés en fonction de la présentation actuelle.

2 Représente la consolidation de BCH avec Bell Canada et ses filiales consolidées. BCH détient 100 % de Bell Canada. BCE détient 80 % de BCH, les 20 % restants appartenant à SBC/Ameritech. De plus, dans le cadre de sa restructuration, Bell Canada a pris en charge des titres d'emprunt de 3,1 milliards \$ payables à BCE, qui ont été remboursés le 1^{er} juin 1999 au moyen d'une partie du produit de la transaction avec SBC/Ameritech. Aux fins de l'information sectorielle, les intérêts débiteurs/crédateurs liés à cette dette n'ont pas été pris en compte dans les résultats de Bell Canada ni dans le poste Activités de la Société et autres activités.

3 Depuis le 1^{er} septembre 1998, BCE comptabilise sa participation dans Nortel Networks à la valeur de consolidation.

4 Comprend (après impôts) la quote-part de BCE des gains sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable, les coûts liés aux acquisitions de Nortel Networks, les gains nets sur la cession de placements, les frais de restructuration et autres frais, l'amortissement des travaux de recherche et développement (R et D) en cours acquis et les résultats de BCI.



passée de 100 % à 80 %, par suite du partenariat avec SBC/Ameritech, pour un produit en espèces de 5,1 milliards \$;

- des gains par dilution de 591 millions \$ sur la réduction de la participation de BCE dans Nortel Networks, qui est passée de 40,4 % à 39,2 %, par suite de l'acquisition par Nortel Networks, par voie d'émission d'actions, de Periphonics Corporation et de Shasta Networks, Inc., ainsi que de l'émission d'actions par Nortel Networks dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions; et

- un gain de 234 millions \$ sur la vente de la participation de BCE dans Jones pour un produit net en espèces de 763 millions \$;

partiellement contrebalancés par :

- la quote-part de BCE (1 165 millions \$) des coûts liés à des acquisitions de Nortel Networks (amortissement d'éléments d'actif incorporels liés à l'acquisition de Bay Networks, Inc. (Bay Networks) et à toutes les acquisitions subséquentes, et amortissement des travaux de R et D en cours acquis liés à des acquisitions antérieures);

- la quote-part de BCE (354 millions \$) des pertes de BCI; et

- des frais de restructuration et autres frais de 201 millions \$ liés principalement à Bell Canada (127 millions \$) et à la réduction de la valeur du placement de BCE Media dans SkyView Media Group, Inc. (SkyView) (62 millions \$), un fournisseur de services médias en langues étrangères sur le marché américain.

Les éléments exceptionnels en 1998 étaient liés principalement aux éléments suivants :

- un gain par dilution de 3 613 millions \$ sur la réduction de la participation de BCE dans Nortel Networks par suite de l'acquisition de Bay Networks par Nortel Networks;

- un gain net de 513 millions \$ sur la vente de la participation de BCE dans CWC pour un produit net en espèces de 2,3 milliards \$; et

- un gain par dilution de 315 millions \$ sur la réduction de la participation de BCE dans Téléglobe, qui est passée d'environ 25 % à 20 %, par suite de l'acquisition, par Téléglobe, d'Excel Communications, Inc.; partiellement contrebalancés par :

- des frais de restructuration et autres frais de 392 millions \$ engagés par Bell Canada;
- la quote-part de BCE (1 077 millions \$) des coûts liés à des acquisitions de Nortel Networks; et
- la quote-part de BCE (48 millions \$) des pertes de BCI.

Exclusion faite de Nortel Networks, les produits ont augmenté de 635 millions \$ (5 %) en 1999 par rapport à 1998, en raison surtout de la croissance des produits chez CGI et BCE Emergis, BCE Media et Bell Canada. Les produits déclarés par BCE ont diminué de 12 993 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison surtout du fait que BCE a changé, prospectivement, sa méthode de comptabilisation des résultats de Nortel Networks, passant de la consolidation à la comptabilisation à la valeur de consolidation le 1^{er} septembre 1998.

En 2000, BCE cherchera à accroître les produits surtout par la croissance des secteurs Bell Canada et CGI et BCE Emergis, et à accroître le bénéfice de référence (à l'exclusion de Nortel Networks) par la croissance des secteurs Bell Canada et Activités de la Société et autres activités. Le bénéfice de référence subira le contrecoup de la réduction de la participation de BCE dans Bell Canada.

Bell Canada

VUE D'ENSEMBLE

Les résultats de Bell Canada examinés dans la présente analyse représentent la consolidation de BCH avec Bell Canada et ses filiales consolidées (y compris Bell Mobilité,

BCE Nexxia inc. (qui exerce ses activités sous la raison sociale Bell Nexxia) (Bell Nexxia), Bell ActiMedia, Téléphone du Nord Limitée, Northwestel Inc. et Télébec Itée) ainsi que les placements à la valeur de consolidation de Bell Canada dans Aliant, Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) et Téléglobe. Ces entreprises fournissent aux clients une gamme complète de services de communications à l'intérieur du pays et à l'échelle internationale. BCE détient 80 % de BCH, les 20 % restants appartenant à SBC/Ameritech. BCH détient 100 % de Bell Canada.

Les résultats de Bell Canada en 1999 reflètent une augmentation des produits d'exploitation et une augmentation des charges d'exploitation en trésorerie, ainsi qu'une baisse de l'amortissement, comparativement à 1998. En outre, les résultats de 1999 reflètent l'impact de frais de restructuration et autres frais d'un montant global de 267 millions \$ (avant impôts), comparativement à 608 millions \$ (avant impôts) en 1998.

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL CANADA

Les produits des services locaux et d'accès ont augmenté de 50 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison surtout de la croissance des services d'accès au réseau (principalement la croissance des lignes d'affaires), de la hausse des produits des services Étoiles^{MC} sous l'impact favorable d'une pénétration accrue de ces services combinée à des hausses de prix introduites au milieu de 1999, et de l'augmentation des produits tirés des concurrents qui accèdent au réseau local, facteurs partiellement contrebalancés par une baisse des ventes d'équipements terminaux monolignes, la déconsolidation de NewTel (voir la page 21) et la réduction des tarifs du service local d'affaires.

Les produits des services interurbains et réseau ont diminué de 284 millions \$ en 1999 comparativement à

TABLEAU 2 PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL CANADA			
(en millions \$)	1999	1998	Écart (%)
Services locaux et d'accès	5 414	5 364	1
Services interurbains et réseau	3 912	4 196	(7)
Services sans fil	1 119	1 047	7
Ventes d'équipements terminaux, publicité-annuaire et divers	2 138	1 798	19
Total	12 583	12 405	1
NOMBRE DE SERVICES D'ACCÈS AU RÉSEAU ¹ (À L'EXCLUSION DE NEWTEL)			
(en milliers)	1999	1998	Écart (%)
Résidence	7 622	7 519	1
Affaires	3 957	3 749	6
Total	11 579	11 268	3

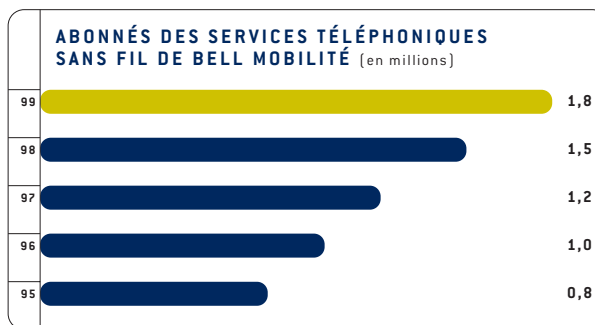
1 Les services d'accès au réseau correspondent, approximativement, au nombre de lignes en service au 31 décembre.

1998. Cette baisse est attribuable à une diminution des produits des services interurbains consécutive à une réduction des prix moyens d'environ 24 % résultant de la pénétration accrue des plans d'économie de l'interurbain destinés au marché consommateurs tels que le plan **Simplelitel**^{MC}. La pénétration accrue de ces plans d'économie a entraîné une hausse des volumes de communications interurbaines, mesurés en minutes de conversation, qui ont augmenté de 2 288 millions (20 %) pour s'établir à 13 550 millions en 1999 (à l'exclusion de NewTel). Au 31 décembre 1999, la part de Bell Canada du marché interurbain avait diminué de 1,8 point de pourcentage pour s'établir à un niveau estimatif de 62,1 %, comparativement à un niveau estimatif de 63,9 % au 31 décembre 1998. La déconsolidation de NewTel est un autre facteur qui a contribué à la diminution des produits des services interurbains. Cette diminution a été en partie contrebalancée par une hausse des produits des services réseau en 1999 par rapport à 1998, en raison principalement de la croissance des services numériques de relais de trames et des autres services de données numériques, en partie contrebalancée par la déconsolidation de NewTel.

Les produits des services sans fil ont augmenté de 72 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison surtout de l'accroissement des produits des services téléphoniques sans fil. Cette augmentation des produits est principalement attribuable à la croissance des abonnés des services cellulaires et SCP, partiellement contrebalancée par une diminution du produit moyen par abonné des services cellulaires et SCP. Le produit moyen par abonné des services cellulaires et SCP est passé de 60 \$ par mois en 1998 à 51 \$ par mois en 1999, sous l'impact d'une concurrence accrue dans le marché du sans-fil et de la croissance du nombre d'abonnés des services prépayés. En réaction, Bell Mobilité a récemment introduit de nouveaux forfaits Mobilité à prix concurrentiels offrant un accès sans fil à Internet sur le combiné.

Au 31 décembre 1999, on dénombrait 1 797 000 abonnés des services cellulaires et SCP, soit 1 408 000 abonnés des services cellulaires et 389 000 abonnés des SCP, ce qui représente une hausse nette de 322 000 abonnés ou 22 % par rapport au 31 décembre 1998. Le nombre total d'abonnés comprend 509 000 abonnés des services prépayés.

Les produits de la catégorie ventes d'équipements terminaux, publicité-annuaire et divers ont augmenté de 340 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison principalement de la croissance enregistrée chez Bell Nexxia (résultant de la fourniture de services Internet et de services protocole Internet/large bande) et d'une augmentation des produits liés aux ventes d'équipements terminaux et à l'accès à Internet, facteurs partiellement contrebalancés par la déconsolidation de NewTel.



Si on exclut NewTel (déconsolidée le 31 mai 1999 en raison de son regroupement sous Aliant et de la participation résultante de 42 % de Bell Canada dans Aliant), les produits des services locaux et d'accès ont augmenté de 128 millions \$ ou 2 %, les produits des services interurbains et réseau ont diminué de 211 millions \$ ou 5 %, et les produits de la catégorie ventes d'équipements terminaux, publicité-annuaire et divers ont augmenté de 372 millions \$ ou 23 % en 1999 comparativement à 1998.

En 2000, Bell Canada cherchera à augmenter les produits par une croissance des services d'accès au réseau, une pénétration accrue des services **Étoiles**, l'introduction de nouveaux produits, des hausses de prix ciblées, des efforts de marketing accrues, une croissance du marché des services de données/protocole Internet (en augmentant leur taux de pénétration auprès des utilisateurs de haute vitesse), diverses initiatives de développement de services de données et de nouveaux produits, et l'offre de services groupés innovateurs. L'accroissement potentiel de la concurrence dans le service local, la baisse des tarifs moyens du service local attribuable à l'effet continu du régime de plafonnement des prix et les pressions concurrentielles dans le marché de l'interurbain auront un impact défavorable sur les produits.

CHARGES D'EXPLOITATION EN TRÉSORERIE DE BELL CANADA

Les charges d'exploitation en trésorerie ont augmenté de 203 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison surtout

des coûts accrus associés à des hausses de volumes liées principalement à la prestation de services Internet et de services protocole Internet/large bande, et de l'augmentation des charges de rémunération fondées sur le capital-actions liée à la hausse de 73 \$ du cours de l'action de BCE Inc. durant 1999. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une baisse des paiements au titre du partage des recettes de l'interurbain et la déconsolidation de NewTel.

Au 31 décembre 1999, le nombre total d'employés s'établissait à 43 995, en baisse de 2 036 par rapport au 31 décembre 1998, en raison surtout de la déconsolidation de NewTel, facteur partiellement contrebalancé par le rapatriement d'employés de Stentor. Le total des salaires et traitements (y compris les montants capitalisés) a été de 2 391 millions \$, soit une baisse de 68 millions \$ par rapport à 1998 reflétant la réduction du nombre d'employés, principalement sous l'effet de la déconsolidation de NewTel.

Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, crédits de retraite et frais de restructuration et autres frais) a été de 5 399 millions \$ en 1999, soit une baisse de 25 millions \$ par rapport à 1998, attribuable au fait que la hausse des produits d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation en trésorerie.

En mai 1999, Bell Canada et ses employés membres des unités Service des téléphonistes et Techniciens et employés auxiliaires, représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), ont signé de nouvelles conventions de cinq ans (entrées en vigueur le 15 mai 1999) remplaçant les conventions collectives échues le 24 novembre 1998 et le 30 novembre 1998, respectivement, mettant ainsi fin à une grève de cinq semaines qui s'était amorcée le 9 avril 1999. En décembre 1999, Bell Canada et ses employés membres de l'unité Vendeurs – services de communications, représentés par l'Association canadienne des employés de téléphone (ACET), ont signé une nouvelle convention de quatre ans (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000) remplaçant la convention collective de trois ans échue le 31 décembre 1999.

En 2000, Bell Canada s'attend à des augmentations modérées des charges en trésorerie, liées principalement à

(en millions \$)	1999	1998	Écart (%)
Charges d'exploitation en trésorerie	7 184	6 981	3
Crédit de retraite	(204)	(316)	(35)
Amortissement	2 440	2 634	(?)
Frais de restructuration et autres frais	267	608	(56)
Total	9 687	9 907	(2)

des initiatives axées sur la croissance des produits, qui devraient être partiellement contrebalancées par une diminution des paiements aux autres entreprises de télécommunications au titre du partage des recettes. Une croissance modeste des dépenses à l'appui d'initiatives liées à Internet et aux services de données est prévue dans le cadre d'une stratégie globale visant une concentration et une présence accrues dans ces secteurs.

AMORTISSEMENT

La diminution des frais d'amortissement de 194 millions \$ en 1999 par rapport à 1998 est principalement attribuable à une baisse des installations moyennes nettes en service. De plus, certains éléments d'actif, comme des autocommutateurs DMS^{mc} installés à la fin des années 1980 et au début des années 1990, ont été presque entièrement amortis. Une baisse modérée des frais d'amortissement devrait être enregistrée en 2000 par rapport à 1999.

FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

En 1999, Bell Canada a comptabilisé une charge avant impôts de 267 millions \$ (141 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle) au titre de frais de restructuration et d'autres frais de 163 millions \$ et 104 millions \$, respectivement. Les frais de restructuration, composés surtout d'indemnités de cessation d'emploi (visant environ 2 600 employés) et de coûts supplémentaires qui y sont directement reliés, résultent principalement de la décision d'impartir une partie des activités du Service des téléphonistes, du démantèlement de Gestion de réseau canadien Stentor et de la rationalisation des coûts au sein d'autres groupes d'exploitation. Ces programmes de restructuration devraient être pour l'essentiel terminés vers le milieu de 2000. Les autres frais se rapportent surtout à la réduction de la valeur du placement dans Iridium.

En 1998, Bell Canada a comptabilisé une charge avant impôts de 608 millions \$ (392 millions \$ après impôts) au titre de frais de restructuration et d'autres frais de 102 millions \$ et 506 millions \$, respectivement. Les frais de restructuration se rapportaient à des projets de rationalisation des propriétés immobilières et à l'intégration d'unités d'affaires. Ces frais comprenaient des coûts liés à la résiliation de baux et des coûts connexes, ainsi que des coûts associés au départ d'employés. Les autres frais incluaient principalement une provision au titre des coûts de mise en œuvre de la concurrence dans le service local et de fourniture de la transférabilité des numéros locaux, dans la mesure où ces coûts étaient jugés irrécouvrables. Les autres frais comprenaient aussi des coûts associés à la réduction de valeur de certains éléments d'actif et d'autres provisions.

Au 31 décembre 1999, le solde de la provision pour restructuration s'élevait à 130 millions \$ (61 millions \$ en 1998). Cette provision est constituée principalement de 60 millions \$ d'indemnités de cessation d'emploi non payées aux membres du Service des téléphonistes, de 12 millions \$ d'autres coûts supplémentaires non payés liés à l'impartition d'activités du Service des téléphonistes et de 30 millions \$ de coûts liés à la rationalisation des propriétés immobilières.

DÉMANTÈLEMENT DE GESTION DE RÉSEAU CANADIEN STENTOR (GRCS)

Le 6 juillet 1999, Bell Canada et Telus Communications Inc. ont annoncé qu'elles étaient parvenues à une entente concernant un nouveau modèle de gestion des activités du réseau national qui relèvent actuellement de GRCS. Par suite de cette nouvelle entente, Bell Canada fournit, depuis le 1^{er} janvier 2000, des services nationaux de soutien à l'exploitation à BCT.Telus Communications Inc. (BCT.Telus) et à ses propres partenaires, à savoir Aliant, Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) et MTS. GRCS, l'organisation centrale créée en 1992 pour assumer ces fonctions, a été démantelée. Bon nombre des employés et des fonctions de GRCS ont été rapatriés par Bell Canada et les autres membres de GRCS. Les compagnies poursuivront leurs efforts de coopération afin d'assurer la continuité et la transparence du service offert à leurs abonnés par le biais du réseau national qu'elles partagent.

ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES SALARIALES

Le 30 septembre 1999, Bell Canada, le SCEP et l'ACET ont annoncé qu'ils étaient parvenus à une entente de principe de 59 millions \$ au sujet des plaintes en matière d'équité salariale déposées en 1994, dont le Tribunal canadien des droits de la personne (le tribunal) avait été saisi. L'entente, qui visait environ 20 000 employés et ex-employés de Bell Canada, devait être ratifiée par les membres du SCEP et de l'ACET et approuvée par la Commission canadienne des droits de la personne. Le SCEP et l'ACET avaient convenu de recommander à leurs membres d'accepter l'entente. Le 29 octobre 1999, le SCEP et l'ACET ont annoncé que l'entente de principe avait été rejetée par leurs membres. Par conséquent, les audiences devant le tribunal ont repris en décembre 1999, et le tribunal a rendu à ce moment une décision rejetant trois des objections préliminaires que Bell Canada avait précédemment soulevées. Bell Canada a déposé une requête en révision de cette décision auprès de la Cour fédérale. À moins que la question ne soit résolue autrement, les audiences et les appels, le cas échéant, pourraient durer plusieurs années.

DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES

Le 23 décembre 1999, dans l'Ordonnance 99-1237, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé, de façon provisoire, la requête déposée par la Société le 17 novembre 1999 visant la révision des tarifs qu'elle demandait aux clients pour les services **Étoiles**. Les modifications, qui sont entrées en vigueur le 17 janvier 2000, comportent des hausses de tarifs pour des fonctions comme la formule **MultiÉtoiles^{mc}**, l'Afficheur – Numéro et l'Affichage d'appel en attente, ainsi que l'élimination de la réduction que recevaient les clients quand ils commandaient deux services ou plus.

Le 5 novembre 1999, Industrie Canada a rendu sa décision dans le cadre de l'examen du spectre maximal réservé aux SCP. Industrie Canada a fait passer la gamme maximale de 40 MHz à 55 MHz pour pallier le manque de fréquences, notamment à Montréal et à Toronto, et pour aider au développement des services SCP de la troisième génération. Le communiqué d'Industrie Canada indique également que la bande de 40 MHz restante (blocs C et E) du spectre SCP sera attribuée par vente aux enchères d'ici l'automne 2000.

Le 13 octobre 1999, dans l'Ordonnance 99-991, le CRTC a déterminé qu'il ne serait plus nécessaire de réglementer les services sans fil mobiles fournis à l'interne par les entreprises de services sur fil titulaires. Cette décision permettra à Bell Canada de commercialiser les services cellulaires directement, sans avoir à obtenir d'approbations tarifaires.

Le 8 octobre 1999, dans l'Ordonnance 99-972, le CRTC a conclu que l'interdiction actuelle visant la revente de services téléphoniques intercirconscriptions par des sociétés affiliées n'était plus nécessaire. En ce qui touche les services locaux, le CRTC a conclu que la revente de services locaux ou d'installations locales par un revendeur affilié est interdite. Toutefois, cette restriction ne s'applique pas 1) aux affiliées qui sont des entreprises canadiennes; ou 2) à toute affiliée, que ce soit une entreprise ou un revendeur canadien, exerçant ses activités dans le territoire de desserte d'une entreprise de services locaux titulaire non affiliée.

Le 8 juin 1999, dans l'Ordonnance 99-513, le CRTC a approuvé la requête déposée par Bell Canada le 10 mai 1999 visant la révision des tarifs des services résidentiels de messagerie **TéléRéponse^{mc}** et **TéléRéponse Plus^{mc}**. Ces modifications – qui ont augmenté les tarifs du service de résidence pleinement intégré **TéléRéponse**, diminué les tarifs du service résidentiel **TéléRéponse Plus** et accru les frais des boîtes vocales résidentielles intégrées – ont augmenté l'apport au bénéfice net tout en améliorant le positionnement de ces services dans le marché concurrentiel.

Le 1^{er} juin 1999, dans l'Ordonnance 99-489, le CRTC a approuvé les réductions tarifaires proposées par Bell Canada dans le cadre de sa deuxième requête annuelle en vertu du régime de plafonnement des prix qu'elle a déposée le

31 mars 1999. Les modifications tarifaires, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 1999, réduisent le coût des communications numériques des clients de services tels que le service MEGALINK^{MC}, l'accès au réseau numérique, la sélection directe à l'arrivée, l'accès local numérique et le numéro d'annuaire d'apparition multiple Centrex. Les tarifs visant les autres services d'accès de Bell Canada restent inchangés.

Le 12 mars 1999, dans l'Ordonnance 99-239, le CRTC a établi, de façon provisoire, la façon dont Bell Canada peut recouvrer, sur une période de trois ans, les coûts liés à la mise en œuvre de la concurrence locale et de la transférabilité des numéros locaux. La partie devant être recouvrée à même des services assujettis à la réglementation par plafonnement des prix doit être reflétée en tant que facteur exogène dans la formule de plafonnement des prix. En attendant la décision finale, ce montant ne servira qu'à atténuer les baisses de prix qui, autrement, pourraient être nécessaires.

CGI et BCE Emergis

CGI est une entreprise de services en technologies de l'information (TI) qui fournit des services TI de bout en bout tels que des services d'impartition et d'intégration de systèmes, des services-conseils et des solutions d'affaires à des clients du monde entier. BCE Emergis est un fournisseur de services de commerce électronique qui livre des solutions de commerce électronique centrées réseau à des clients partout dans le monde.

Les produits chez CGI et BCE Emergis ont augmenté de 486 millions \$ en 1999 par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'une participation accrue dans CGI et à l'acquisition d'actions de BCE Emergis par BCE le 1^{er} juillet 1998 et le 31 août 1998, respectivement. Depuis le 1^{er} juillet 1998, BCE comptabilise les résultats de CGI selon la méthode de la consolidation proportionnelle (CGI a été comptabilisée à titre de placement au prix coûtant jusqu'au 30 juin 1998). La participation de BCE dans CGI s'établissait à environ 45 % au 31 décembre 1999. Pour l'exercice 1998, les résultats de BCE Emergis visant la période antérieure au 31 août correspondent aux activités de l'unité Solutions d'affaires électroniques (SAE) de Bell Canada, qui ont été échangées lors de l'acquisition d'actions de BCE Emergis.

L'apport de CGI au bénéfice de référence de BCE s'est chiffré à 30 millions \$ en 1999, en raison d'une forte croissance des produits attribuable aux nouveaux contrats d'impartition et d'intégration de systèmes ainsi qu'aux gains d'efficacité résultant de l'application des normes de qualité ISO 9001, aux synergies découlant de l'intégration des acquisitions et aux économies d'échelle croissantes. Dans l'ensemble, les résultats de BCE Emergis reflètent une forte croissance des produits et du BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement). La quote-part

de BCE des pertes de référence de BCE Emergis, qui s'est établie à 43 millions \$ en 1999, est surtout attribuable à l'amortissement de l'écart d'acquisition et d'autres éléments incorporels liés aux acquisitions effectuées par BCE Emergis.

Le 29 octobre 1999, CGI, Portugal Telecom (PT), Services mondiaux IBM et Case ont signé une entente créant un partenariat dans le domaine des systèmes et des technologies de l'information. L'entente prévoit la création de deux sociétés : PT – systèmes d'information; et DCSI (données, ordinateurs et solutions d'information). Les systèmes d'information et les fonctions de traitement des données des sociétés du Groupe PT seront confiés en impartition à ces nouvelles sociétés.

Le 1^{er} juillet 1999, CGI a finalisé l'acquisition de DRT Systems International Inc. (DRT), dont le chiffre d'affaires annuel a avoisiné les 100 millions \$ US en 1999.

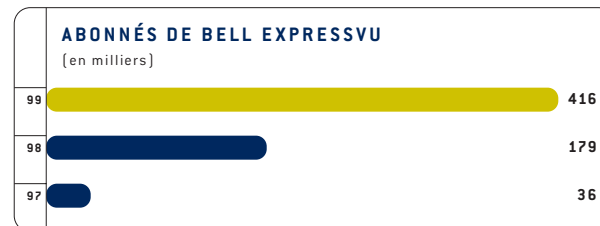
Le 21 décembre 1999, BCE a annoncé la signature d'une entente à long terme entre Bell Canada, BCE Emergis et la société californienne Ariba, Inc. (Ariba), en vertu de laquelle BCE Emergis fournira à Bell Canada et à ses filiales une place d'affaires pour les échanges interentreprises et une solution d'approvisionnement électronique entièrement gérées. L'entente prévoit une place d'affaires sur Internet entièrement gérée, articulée sur les plates-formes de commerce électronique interentreprises Ariba^{MC}, qui sera d'abord utilisée par Bell Canada et tous ses fournisseurs au Canada.

Le 1^{er} novembre 1999, BCE Emergis a acquis 100 % de SNS/Assure Corp. et d'Assure Health Inc., sociétés qui fournissent des solutions de commerce électronique principalement dans les secteurs des services financiers et de l'assurance-maladie, pour un prix d'achat d'environ 224 millions \$, composé principalement d'une somme en espèces et d'actions ordinaires de BCE Emergis. La partie en espèces du prix d'achat a été financée en partie par la souscription, par BCE, de 125 millions \$ d'actions ordinaires de BCE Emergis, conformément à son droit préférentiel de souscription. L'exercice, par BCE, de son droit préférentiel de souscription a eu pour effet de maintenir sa participation dans BCE Emergis à environ 65 % des actions.

BCE Media

BCE Media comprend Télésat Canada (Télésat), la Société en commandite Bell ExpressVu (Bell ExpressVu), la Société en Commandite TMI Communications, ainsi que d'autres intérêts dans les médias. Ces entreprises fournissent des services de divertissement et de télécommunications d'affaires par satellite.

Les produits chez BCE Media ont augmenté de 264 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison surtout de la forte croissance des produits chez Bell ExpressVu, de la première année d'activité des autres intérêts dans les médias



et de l'acquisition de 100 % de Télésat en mai 1998 (Télésat a été comptabilisée à titre de placement à la valeur de consolidation jusqu'au 30 avril 1998).

L'apport du groupe au bénéfice de référence de BCE s'est traduit par une perte de 87 millions \$ en 1999, comparative-ment à une perte de 53 millions \$ en 1998. La perte accrue en 1999 reflète principalement le coût d'expansion du service de radiodiffusion directe par satellite de Bell ExpressVu et les pertes de la première année des autres intérêts dans les médias.

Au 31 décembre 1999, Bell ExpressVu comptait environ 416 000 abonnés, en hausse de plus de 130 % par rapport à décembre 1998. Le produit moyen par abonné au 31 décembre 1999 s'établissait à 46 \$ par mois, contre 41 \$ par mois au 31 décembre 1998. Au cours du deuxième trimestre de 1999, Télésat a lancé avec succès NIMIQ^{MC}, premier satellite de radiodiffusion directe au Canada, grâce auquel Bell ExpressVu a pu offrir une plus vaste grille de programmation et un signal de qualité nettement améliorée.

Nortel Networks

VUE D'ENSEMBLE

Les activités de Nortel Networks relèvent de deux secteurs d'exploitation : les fournisseurs de services et transporteurs (FS&T) et les entreprises. Le secteur FS&T fournit des solutions réseau qui sont utilisées par les sociétés exploitantes de télécommunications et d'autres fournisseurs de services pour interconnecter les lignes d'accès et les installations de transmission afin de fournir des services locaux et interurbains, des systèmes de communications sans fil et des solutions qui acheminent les communications voix, données et vidéo dans une même ville ou entre des villes, des pays ou des continents. Le secteur des entreprises fournit des systèmes d'affaires électroniques tels que des systèmes de centres d'appels, de messagerie vocale et de réponse interactive, des solutions pour l'Internet et les réseaux de données, des systèmes « Open IP » et des solutions de téléphonie pour les entreprises.

Le 14 février 2000, Nortel Networks a annoncé qu'elle investirait 260 millions \$ US de plus dans les composantes et les réseaux optiques. Cet investissement vient s'ajouter à l'investissement de 400 millions \$ US annoncé en novembre 1999. Ces investissements, conjugués au triplement de

sa capacité de production en 2000, permettront à Nortel Networks de mieux répondre à la demande élevée visant ses systèmes et composants destinés à l'Internet optique. Dans le cadre de ces investissements, Nortel Networks prévoit construire de nouvelles installations au Canada, étendre ses installations existantes en Europe et accroître ses activités relatives à la chaîne d'approvisionnement et au service à la clientèle aux États-Unis.

Le 28 janvier 2000, Nortel Networks a fait l'acquisition de Qtera Corporation (Qtera), fabricant de systèmes réseau optiques à ultralongue portée. Chacune des actions privilégiées et des actions ordinaires en circulation de Qtera a été convertie en un droit de recevoir 1,3350 action ordinaire de Nortel Networks (pour un total d'environ 23 millions d'actions ordinaires de Nortel Networks). Environ 5 millions d'actions ordinaires de Nortel Networks ont été réservées en vue d'une émission relative aux options et aux bons de souscription de Qtera pris en charge par Nortel Networks. De plus, jusqu'à concurrence de 500 millions \$ US en actions ordinaires de Nortel Networks pourraient être distribuées aux anciens actionnaires et titulaires d'options et de bons de souscription de Qtera, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs commerciaux par Qtera.

Le 18 octobre 1999, Nortel Networks a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Clarify Inc. (Clarify), fournisseur de solutions de comptoir électronique pour les activités commerciales sur Internet. L'entente prévoit un ratio d'échange fixe, selon lequel les actionnaires de Clarify recevront 1,3 action ordinaire de Nortel Networks pour chacune de leurs actions ordinaires de Clarify. Établi d'après le cours de clôture des actions ordinaires de Nortel Networks le 15 octobre 1999, soit 52,69 \$ US, le prix d'achat global se chiffre à environ 2,1 milliards \$ US. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction. L'acquisition est assujettie à certaines approbations réglementaires et autres, y compris l'approbation des actionnaires de Clarify. Clarify a convoqué une assemblée de ses actionnaires le 16 mars 2000 afin d'examiner la transaction. L'acquisition devrait être conclue au premier trimestre de 2000.

Le 13 janvier 1999, Nortel Networks a annoncé qu'elle accélérera la mise en œuvre de sa stratégie d'exploitation sur trois ans en vue de mieux répondre à l'évolution rapide des besoins et des valeurs de sa clientèle à l'échelle internationale. Un élément clé de la stratégie de Nortel Networks est le passage de l'intégration verticale (fabrication et assemblage de la plupart de ses produits et systèmes) à l'intégration virtuelle (selon laquelle elle agit en tant que centre d'intégration). Dans le cadre de cette stratégie d'exploitation, Nortel Networks a annoncé, le 13 mai 1999, son intention de créer un réseau de sept centres d'intégration qui seront implantés au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Les centres d'intégration relieront clients, centres de conception, centres de fabrication internes, fournisseurs, sous-traitants et d'autres éléments de la chaîne d'approvisionnement afin d'établir une structure souple adaptée à l'environnement actuel, qui évolue rapidement, et seront également responsables de la qualité globale, de la fourniture de solutions aux clients et du lancement de nouveaux produits. La stratégie d'exploitation de Nortel Networks prévoit également l'abandon et/ou la cession à des sous-traitants de la fabrication de toutes ses cartes de circuits imprimés, sauf les plus complexes, de la plupart de ses sous-systèmes électromécaniques et d'une partie importante de ses activités de réparation.

L'apport de Nortel Networks au bénéfice de référence de BCE a été de 1 002 millions \$ en 1999, contre 679 millions \$ en 1998. L'augmentation de 323 millions \$ est principalement attribuable à une croissance des produits et des marges brutes et à une baisse du taux d'imposition réel.

L'analyse des résultats de Nortel Networks qui suit est basée sur les résultats de la période complète des douze mois de 1999. Les états financiers consolidés de BCE pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 tiennent compte de la quote-part de BCE de ces résultats à la ligne Quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence notable, tandis que les résultats de Nortel Networks pour les huit premiers mois de 1998 sont intégrés aux états financiers consolidés de 1998 de BCE ligne par ligne et que les résultats des quatre derniers mois de 1998 sont intégrés au poste Quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence

notable. Même si Nortel Networks déclare ses résultats en dollars américains, tous les montants mentionnés dans la présente analyse sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

PRODUITS DE NORTEL NETWORKS

Les produits de Nortel Networks ont augmenté de 6 691 millions \$ ou 25 % en 1999, par rapport à 1998, en raison surtout d'une hausse substantielle des produits du secteur FS&T et du secteur des entreprises, légèrement contrebalancée par une diminution des produits dans la catégorie Autres produits.

Les tableaux 4 et 5 présentent les produits de Nortel Networks par secteur d'activité et par secteur géographique.

La hausse de 4 953 millions \$ ou 25 % des produits du secteur FS&T en 1999 par rapport à 1998 est principalement attribuable à l'augmentation substantielle des ventes de systèmes d'interconnexion optiques et de solutions d'accès haute vitesse à Internet. La forte augmentation des ventes de systèmes d'interconnexion optiques a été alimentée par la croissance enregistrée dans toutes les régions, notamment une croissance marquée aux États-Unis et en Europe. L'augmentation considérable des ventes de solutions d'accès haute vitesse à Internet a également été alimentée par la croissance enregistrée dans toutes les régions, notamment une croissance marquée aux États-Unis, dans les Antilles et en Amérique latine, et en Europe. Par ailleurs, les ventes de systèmes de communications mobiles ont nettement augmenté en 1999 par rapport à 1998, en raison

TABLEAU 4 NORTEL NETWORKS – PRODUITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(en millions \$)	1999	1998	Écart (%)
FS&T	24 863	19 910	25
Entreprises	7 979	6 070	31
Autres produits	119	290	(59)
Total	32 961	26 270	25

¹ Les produits par secteur d'activité pour les exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 ont été reclassés pour refléter l'évolution de certaines activités au sein de la structure de gestion. Ce reclassement s'est traduit essentiellement par le transfert de certaines activités au sein des secteurs des entreprises, des autres produits et FS&T afin de mieux regrouper les activités en fonction de la clientèle visée.

TABLEAU 5 NORTEL NETWORKS – PRODUITS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE²

(en millions \$)	1999	1998	Écart (%)
États-Unis	18 930	14 705	29
Canada	2 128	2 035	5
Autres pays	11 903	9 530	25
Total	32 961	26 270	25

² Les produits sont ventilés selon l'emplacement du client. Les produits par secteur géographique ont été reclassés pour refléter l'évolution de certaines entreprises hors exploitation au sein de la structure de gestion.

surtout d'une hausse substantielle des ventes dans la région Asie-Pacifique et d'un accroissement important des ventes aux États-Unis et en Europe, ce qui a plus que contrebalancé la diminution importante des ventes de ce type de systèmes dans les Antilles et en Amérique latine, surtout au Brésil et en Colombie. Dans l'ensemble, les produits tirés du secteur FS&T aux États-Unis, en Europe et dans la région Asie-Pacifique ont été nettement plus élevés en 1999 qu'en 1998.

La hausse considérable des ventes de systèmes d'interconnexion optiques en 1999, par rapport à 1998, a été alimentée par la très forte demande des clients. En raison de la demande élevée de systèmes d'interconnexion optiques en 1999, Nortel Networks a été incapable de livrer ces systèmes dans les délais habituels, ce qui a donné lieu à un arriéré de commandes. Nortel Networks prend des mesures pour corriger cette situation, notamment en accroissant la capacité de fabrication interne et en recourant à des sous-traitants additionnels. Nortel Networks prévoit éliminer l'arriéré des commandes au cours des prochains trimestres. Nortel Networks travaille constamment avec tous ses fournisseurs afin d'accroître la capacité requise pour répondre à la demande prévue de la clientèle.

Les produits du secteur des entreprises ont augmenté de 1 909 millions \$ ou 31 % en 1999 par rapport à 1998. L'augmentation est en grande partie attribuable à l'acquisition de Bay Networks, qui a gonflé les produits tirés de la vente d'équipements pour réseaux de données d'entreprise, y compris les réseaux locaux et les équipements de commutation de données, surtout aux États-Unis et en Europe. Une hausse des ventes de réseaux pour plates-formes d'entreprise en Europe et aux États-Unis a également contribué à la croissance des produits en 1999 par rapport à 1998. Cette croissance des produits s'explique aussi par une hausse importante des ventes d'applications vocales d'entreprise, notamment en Europe, qui a plus que contrebalancé la baisse sensible des ventes de ces applications au Canada. Dans l'ensemble, les produits du secteur des entreprises ont été beaucoup plus élevés en 1999 qu'en 1998 aux États-Unis et en Europe et devraient croître à un rythme plus lent en 2000 qu'en 1999.

Ces dernières années, la région Asie-Pacifique a souffert d'instabilité économique et de la volatilité de certaines devises. Même si les produits ont sensiblement augmenté dans la région Asie-Pacifique en 1999 par rapport à 1998, l'instabilité économique qui caractérise cette région pourrait se répercuter sur la demande future de produits.

L'instabilité économique de certains pays, y compris le Brésil et la Colombie et d'autres pays des Antilles et d'Amérique latine, pourrait se répercuter de façon générale sur la demande de produits de Nortel Networks. De plus, malgré la récente reprise de l'économie brésilienne, le real

brésilien pourrait demeurer instable en 2000, ce qui pourrait ralentir la croissance économique dans les Antilles et en Amérique latine dans les années à venir. Même si la demande de produits de Nortel Networks dans les Antilles et en Amérique latine a été touchée en 1999, Nortel Networks estime que les perspectives de croissance à court terme et à long terme dans ces régions demeurent excellentes.

MARGE BRUTE

La marge brute s'est établie à 43,3 % des produits en 1999, contre 42,8 % en 1998. Le bénéfice brut a augmenté de 3 028 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, en raison d'une hausse du bénéfice brut dans les secteurs FS&T et des entreprises. La composition favorable des ventes dans le secteur FS&T est en grande partie attribuable aux réseaux optiques et aux solutions d'accès haute vitesse à Internet. L'amélioration du bénéfice brut en 1999 dans le secteur des entreprises est principalement attribuable aux réseaux de données pour entreprises.

Bien que les prix continuent de subir les pressions de la concurrence, particulièrement du côté des systèmes de communications mobiles, dans l'ensemble Nortel Networks a pu en réduire l'incidence en vendant davantage de produits à marges plus élevées et en mettant en œuvre des programmes de réduction des coûts de fabrication et d'autres coûts. La marge brute peut être affectée par l'introduction de nouveaux produits, l'expansion continue sur de nouveaux marchés et l'utilisation accrue, dans les solutions réseau offertes par Nortel Networks, de produits fabriqués par d'autres fournisseurs.

FRAIS GÉNÉRAUX, DE VENTE ET D'ADMINISTRATION (GVA)

En 1999, les frais GVA ont augmenté de 1 462 millions \$, comparativement à 1998. Exprimés en pourcentage des produits d'exploitation, les frais GVA se sont accrus de 0,9 point de pourcentage par rapport à 1998. L'augmentation des frais GVA, en pourcentage des produits, s'explique surtout par la hausse des frais GVA liés à Bay Networks, en raison des niveaux de dépenses traditionnellement plus élevés de cette dernière (lorsqu'ils sont exprimés en pourcentage des produits d'exploitation). Les dépenses liées au soutien des programmes de marketing mondiaux de Nortel Networks, y compris les initiatives en matière de commerce électronique, ont aussi contribué à l'augmentation des frais GVA. La hausse de ces frais reflète également un accroissement modéré des coûts dans le secteur FS&T, en raison d'activités accrues de financement des clients, ce qui a donné lieu à l'établissement de provisions plus élevées, conformément aux pratiques comptables de Nortel Networks.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R ET D)

Les frais de R et D de Nortel Networks ont augmenté de 663 millions \$ en 1999, par rapport à 1998. L'augmentation des frais de R et D est attribuable à la mise au point de nouveaux équipements, procédés, fonctions et services évolués pour une vaste gamme d'applications du secteur des entreprises, y compris les réseaux de transmission de données et les technologies IP (protocole Internet), et aux frais additionnels engagés pour soutenir les programmes visant les réseaux optiques, les réseaux de transmission de données de base et les autres programmes courants du secteur FS&T.

RISQUE DE CHANGE

Nortel Networks poursuit l'expansion de ses activités à l'étranger et, par conséquent, une part croissante de ses activités sera libellée dans des devises autres que le dollar américain. Les fluctuations de devises pourraient donc influencer sur les activités et les résultats financiers de Nortel Networks. Nortel Networks s'efforce de réduire au minimum l'incidence de ces fluctuations au moyen des pratiques commerciales qu'elle applique continuellement et en concluant des opérations de couverture pour tenter de se protéger contre les risques liés aux principales devises. Pour gérer le risque de change, Nortel Networks détermine les activités et opérations pouvant comporter un risque en examinant, entre autres, pour chaque devise importante qu'elle utilise, l'excédent ou l'insuffisance des rentrées de fonds par rapport aux sorties de fonds libellées dans cette devise. Les rentrées et sorties importantes de devises de Nortel Networks en 1999 étaient libellées en dollars américains, en dollars canadiens, en livres sterling (Royaume-Uni) et en euros. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, l'incidence nette des fluctuations du change s'est traduite par une perte de 151 millions \$, comparativement à une perte de 112 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998. Étant donné la dévaluation de l'euro, ainsi que la dévaluation et la volatilité continue du real brésilien et les risques auxquels Nortel Networks est exposée sur ces marchés et d'autres marchés internationaux, Nortel Networks surveille constamment tous les risques de change. Puisque Nortel Networks ne peut prédire si les pertes de change subies au Brésil et dans d'autres pays continueront de s'accroître à l'avenir, des fluctuations importantes du change pourraient avoir une incidence négative notable sur les résultats d'exploitation de Nortel Networks.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de 28 % en 1999 est en baisse de 7,5 points de pourcentage par rapport à 1998, du fait que la déduction fiscale au titre de la levée d'options d'achat d'actions est plus élevée aux États-Unis.

LITIGES

Voir la note 8 (d) des Notes complémentaires.

Bell Canada International

BCI possède, développe et exploite des réseaux de télécommunications évolués à l'extérieur du Canada, principalement en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique, ciblant surtout le secteur du sans-fil. BCI recherche également des occasions d'affaires dans le domaine des services téléphoniques de base et des services de câblodistribution pour accentuer sa présence dans les marchés existants ou pour accéder à des marchés géographiques ciblés présentant un fort potentiel de croissance. BCI fournit actuellement des services sans fil en Colombie, au Brésil, au Mexique, en Corée et à Taïwan, ainsi que des services de câblodistribution et de téléphonie privée au Brésil.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie adoptée par BCI en vue d'optimiser et de recentrer ses activités, BCI a conclu des ententes pour se départir de ses intérêts dans Tata Communications Limited (Tata), en Inde, et dans Shandong Hehua Bell Telecommunications Engineering Company, Ltd. et Shandong Renwa Bell Telecommunications Engineering Company, Ltd. (collectivement Shandong Bell), et Yantai Bell Telecommunications Engineering Company, Ltd. (Yantai Bell), en Chine, pour environ 85 millions \$.

Le 25 janvier 2000, BCI a également annoncé que les fournisseurs d'accès concurrentiels brésiliens Vésper S.A. et Vésper Sao Paulo S.A. (les sociétés Vésper) ont lancé leur service commercial avec une capacité de réseau dépassant les 2,1 millions de lignes. La rapidité et l'ampleur du déploiement du réseau montrent les avantages, en termes de délai de démarrage, de la technologie du service fixe sans fil pour le lancement d'entreprises de télécommunications. Par suite des deux lancements commerciaux, BCI inclura les résultats des sociétés Vésper dans ses états financiers à compter du premier trimestre de 2000. La participation de BCI dans les sociétés Vésper s'établit à environ 34 %.

Les produits de BCI ont été de 807 millions \$ en 1999, soit une hausse de 35 millions \$ par rapport à des produits de 772 millions \$ en 1998. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des produits liée au placement fait par BCI en septembre 1998 dans Hansol PCS Co., Ltd. (Hansol) de Corée et à l'accroissement du placement de BCI dans KG Telecommunications Co., Ltd. (KG Telecom) de Taïwan (le 15 juin 1999, la participation réelle de BCI dans



KG Telecom est passée de 10 % à 20 %, et BCI a commencé à comptabiliser ses résultats selon la méthode de la consolidation proportionnelle). Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des activités cellulaires en Colombie, fortement touchés par la dévaluation de la devise de ce pays par rapport au dollar canadien et par la récession économique qui continue de sévir en Colombie.

Le nombre total d'abonnés des entreprises dans lesquelles BCI détient une participation s'établissait à environ 5,5 millions au 31 décembre 1999, soit environ 2,6 millions de plus qu'au 31 décembre 1998. Le nombre d'abonnés en quote-part était d'environ 1,4 million au 31 décembre 1999, soit environ 650 000 de plus qu'au 31 décembre 1998 (les chiffres en quote-part reflètent le pourcentage de participation de BCI dans chacune de ses entreprises). L'augmentation du nombre total d'abonnés et du nombre d'abonnés en quote-part est en majeure partie attribuable au placement de BCI dans Hansol, qui comptait environ 2,7 millions d'abonnés au 31 décembre 1999, et dans KG Telecom, dont le nombre d'abonnés s'établissait à environ 1,4 million au 31 décembre 1999. Les entreprises de BCI en Colombie comptaient environ 751 000 abonnés au 31 décembre 1999, soit 54 000 de plus qu'au 31 décembre 1998.

La quote-part de BCE de la perte de BCI s'est établie à 354 millions \$ en 1999, comparativement à une perte de 48 millions \$ en 1998. L'augmentation de la perte est principalement attribuable aux effets de la récession économique en Colombie et de la dévaluation monétaire qui frappe le pays depuis la fin de 1998, à une perte plus élevée chez Hansol, ainsi qu'aux pertes subies par les entreprises en démarrage de BCI. Par ailleurs, BCI, en tant qu'actionnaire dominant, a commencé, en mai 1999, à comptabiliser à 100 % les pertes subies en Colombie. La part des actionnaires sans contrôle relativement à de telles pertes devrait normalement figurer au bilan de BCI en tant que réduction de la part des actionnaires sans contrôle. Toutefois, en vertu des principes comptables généralement reconnus, l'actionnaire dominant doit comptabiliser à 100 % les pertes d'une filiale quand la part des actionnaires sans contrôle est éliminée du bilan. Le montant comptabilisé au titre de la quote-part des actionnaires sans contrôle relativement aux pertes

mentionnées ci-dessus a été de 109 millions \$ en 1999. La perte de BCI en 1999 inclut également des charges spéciales de 113 millions \$ liées principalement à la radiation des frais de financement des combinés associés à certains contrats conclus avec des clients, étant donné que, dans les circonstances actuelles, il semble plus indiqué de rattacher l'avantage découlant de ces dépenses aux activités de la période courante; ces charges ont été contrebalancées partiellement par des gains totalisant 110 millions \$ (liés à un gain par dilution découlant de la réduction, de 23 % à 21 %, de la participation de BCI dans Hansol à la suite du premier appel public à l'épargne de Hansol en novembre 1999, et aux gains réalisés à la vente du placement dans Tata ainsi que des réseaux Yantai Bell et Shandong Bell).

Activités de la Société et autres activités

Les revenus au titre des activités de la Société et autres activités – montant net (exclusion faite des éléments exceptionnels) ont été de 14 millions \$ en 1999, comparativement à des charges au titre des activités de la Société et autres activités – montant net (exclusion faite des éléments exceptionnels) de 153 millions \$ en 1998. Cette amélioration est surtout attribuable à la hausse des intérêts créditeurs (sur la somme en espèces reçue de SBC/Ameritech et sur des prêts intersociétés de 4,1 milliards \$ entre BCE et Bell Canada effectués à la suite de la restructuration de Bell Canada (voir la page 19 de la présente analyse), qui sont décrits plus en détail dans la section ci-après sur la situation de trésorerie), ainsi qu'à une baisse des intérêts débiteurs (liée surtout au remboursement d'emprunts financé à même le produit de la vente de CWC en juin 1998, de Jones en avril 1999 et de 20 % de Bell Canada en juin 1999).

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

BCE (chiffres consolidés)

Les flux de trésorerie consolidés provenant des activités d'exploitation de BCE ont diminué de 908 millions \$ en 1999 par rapport à 1998, pour se chiffrer à 2 598 millions \$, en raison surtout d'une hausse des besoins en fonds de roulement chez Bell Canada. Les flux de trésorerie consolidés affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 32 millions \$ en 1999, comparativement à 5 931 millions \$ en 1998. La variation est surtout attribuable à une réduction de l'encaisse de 3,0 milliards \$ résultant de la déconsolidation de Nortel Networks en septembre 1998 et à des produits plus élevés provenant des désinvestissements/cessions d'immobilisations en 1999 par rapport à 1998 (produit de 5,1 milliards \$ provenant de la vente de 20 % de Bell Canada

à SBC/Ameritech et produit de 763 millions \$ tiré de la vente de Jones en 1999, comparativement au produit de 2,3 milliards \$ provenant de la vente de CWC en 1998 et au produit de 753 millions \$ touché lors de la vente de certaines propriétés immobilières par Bell Canada en 1998). Les flux de trésorerie consolidés affectés aux activités de financement de BCE se sont chiffrés à 549 millions \$ en 1999, comparativement à des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 398 millions \$ en 1998. La variation résulte principalement de la diminution des effets à payer émis en 1999 par rapport à 1998 (surtout Nortel Networks), contrebalancée partiellement par un niveau plus élevé de titres d'emprunt émis en 1999 par rapport à 1998 (surtout Bell Canada).

La situation de trésorerie et les sources de financement de Bell Canada, de Nortel Networks, de BCI et des Activités de la Société et autres activités sont présentées ci-après.

Bell Canada

Les principaux éléments des flux de trésorerie de Bell Canada sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 2 690 millions \$ en 1999, soit 964 millions \$ de moins qu'en 1998, en raison surtout d'une hausse des besoins en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont été de 4 698 millions \$, soit 1 907 millions \$ de plus qu'en 1998. Ce changement s'explique surtout par un accroissement des placements en 1999 et la vente de certaines propriétés immobilières pour la somme de 753 millions \$ en 1998, facteurs partiellement contrebalancés par la vente de certains placements en 1999 (principalement Phone.Com pour 116 millions \$) et une baisse des dépenses en immobilisations. Les placements de Bell Canada en 1999 se sont chiffrés au total à 2 304 millions \$ et ont consisté surtout en un accroissement de la participation de Bell Canada dans Bell Mobilité (de 65 % à 100 %) pour 1 570 millions \$ et dans Téléglobe (de 20 % à 23 %) pour 312 millions \$, et en un placement de 339 millions \$ (20 %) dans MTS. Ces chiffres se comparent à des placements de 967 millions \$ en 1998, consistant surtout en un placement de 736 millions \$ dans Téléglobe. La baisse des dépenses en immobilisations est principalement attribuable à une réduction des dépenses relatives au réseau numérique de

Bell Mobilité et à la déconsolidation de NewTel, partiellement contrebalancées par une augmentation des dépenses en systèmes d'information et en technologies de l'information liées à l'implantation de systèmes, ainsi que des dépenses liées au déploiement du service Internet à haute vitesse et à la poursuite de l'expansion de Bell Nexxia. Les niveaux des dépenses en immobilisations en 2000 devraient être semblables à ceux de 1999, en raison d'une hausse des investissements visant à répondre à la demande croissante de services de données, partiellement contrebalancée par une baisse des dépenses en systèmes d'information et en technologies de l'information.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont chiffrés à 2 096 millions \$ en 1999, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 792 millions \$ en 1998. Ce changement est principalement attribuable à l'émission de BCH d'un effet pouvant être réglé en actions d'un montant de 1 570 millions \$ (à un taux d'intérêt de 6,0 % et payable sur demande) pour financer le placement additionnel dans Bell Mobilité et à l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 473 millions \$ en 1999, comparativement à 149 millions \$ en 1998. Le produit de l'émission des titres d'emprunt a servi à refinancer environ 650 millions \$ de titres d'emprunt venant à échéance, à rembourser des titres d'emprunt à court terme émis à l'intention de BCE Inc. et à financer les dépenses en immobilisations et les placements mentionnés ci-dessus.

Dans le cadre de sa restructuration (voir la page 19 de la présente analyse), Bell Canada a pris en charge 3,1 milliards \$ de titres d'emprunt payables à BCE et a émis de nouveaux titres d'emprunt d'un montant de 2,0 milliards \$ à l'intention de BCE. Ces sommes ont été remboursées le 1^{er} juin 1999 au moyen du produit en espèces de 5,1 milliards \$ reçu de SBC/Ameritech. Toujours dans le cadre de la restructuration, BCH a émis de nouveaux titres d'emprunt d'un montant de 4,1 milliards \$ à l'intention de BCE. Aux fins de l'information sectorielle, les intérêts débiteurs/créiteurs liés aux prêts de 3,1 milliards \$ et de 2,0 milliards \$ ne sont pas pris en compte dans les résultats de Bell Canada ni dans le poste Activités de la Société et autres activités de 1999 et 1998. L'intérêt sur les prêts de 4,1 milliards \$ est inclus à titre d'intérêts débiteurs dans le secteur Bell Canada et à titre d'intérêts créiteurs dans le secteur Activités de la Société et autres activités. Les prêts de 4,1 milliards \$ sont com-

posés de trois effets non garantis de premier rang. L'effet de premier rang n° 1, de 1,5 milliard \$, porte un intérêt de 5,85 % et vient à échéance le 31 mai 2001; l'effet de premier rang n° 2, de 1,7 milliard \$, porte un intérêt de 5,94 % et vient à échéance le 31 mai 2009; et l'effet de premier rang n° 3, de 0,9 milliard \$, porte un intérêt de 6,0 % et vient à échéance le 31 mai 2009. Les prêts intersociétés et les intérêts connexes sont exclus des états financiers consolidés de BCE.

Les besoins en liquidités de Bell Canada en 1999, y compris pour le financement des dépenses en immobilisations et des placements, ont été satisfaits principalement à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et par financement externe. En janvier 2000, Bell Canada a émis pour 400 millions \$ d'actions privilégiées de catégorie A, série 15, rachetables, à dividende cumulatif, au prix de 25,00 \$ l'action et produisant un rendement initial de 5,50 %. Une partie du produit de l'émission des actions privilégiées, série 15, a servi à racheter des actions privilégiées perpétuelles de catégorie A, rachetables, à dividende cumulatif à taux ajustable, série 11 (150 millions \$) et série 13 (145 millions \$), de Bell Canada. D'ici la fin de 2000, une tranche d'environ 800 millions \$ de la dette à long terme de Bell Canada viendra à échéance et 100 millions \$ d'actions privilégiées, série 10, deviendront rachetables au gré des porteurs le 15 août 2000. De plus, Bell Canada envisage, sous réserve de la conjoncture économique, de racheter pour 435 millions \$ de ses actions privilégiées, y compris les actions privilégiées, série 10, mentionnées ci-dessus. Les besoins en liquidités de Bell Canada en 2000 et au-delà, y compris pour le financement des dépenses en immobilisations et des placements, devraient être satisfaits à même les fonds autogénérés et par l'émission de titres d'emprunt ou d'actions.

Les emprunts de tiers sous forme de papier commercial en circulation totalisaient 11 millions \$ au 31 décembre 1999. Ces emprunts sont appuyés par des marges de crédit, consenties par plusieurs banques, totalisant 1,6 milliard \$.

En novembre 1999, la Société a déposé auprès des organismes provinciaux canadiens de réglementation des valeurs mobilières un prospectus préalable simplifié visant l'émission, sur une période de deux ans, de titres d'emprunt d'une somme maximale de 3 milliards \$ (prospectus préalable canadien). En décembre 1999, la Société a déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis une déclaration d'inscription pour l'émission, sur une période de deux ans, de titres d'emprunt d'une somme maximale de 500 millions \$ US (prospectus préalable américain). Le montant total des titres d'emprunt émis en vertu des prospectus préalables canadien et américain ne peut globalement dépasser 3 milliards \$. Le 17 février 2000, Bell Canada a annoncé l'émission au Canada, en vertu du

TABLEAU 6 FLUX DE TRÉSORERIE DE BELL CANADA

(en millions \$)	1999	1998
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 690	3 654
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 698)	(2 791)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 096	(792)

prospectus préalable canadien, de 200 millions \$ de débentures à moyen terme dans le cadre de son programme d'émission de débentures à moyen terme. Les débentures à 6,65 %, série M-5, seront émises le 1^{er} mars 2000 et viendront à échéance le 1^{er} mars 2006.

Nortel Networks

Les éléments des flux de trésorerie de Nortel Networks pour la période complète des douze mois de 1999 sont décrits ci-après.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 1 397 millions \$ en 1999, soit une baisse de 980 millions \$ par rapport à 1998. La baisse est principalement attribuable à un accroissement des stocks et des comptes débiteurs, partiellement contrebalancé par une hausse des comptes créditeurs. L'accroissement des stocks et des comptes créditeurs s'explique principalement par l'accélération du déploiement de réseaux afin de répondre à la demande accrue des clients pour les systèmes réseau optiques et les réseaux sans fil. L'accroissement des comptes créditeurs découle de la hausse des ventes au quatrième trimestre de 1999 par rapport au quatrième trimestre de 1998. Nortel Networks continue de miser sur le fonds de roulement comme élément clé de la gestion de trésorerie.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en 1999, soit 2 080 millions \$, représentent une hausse de 1 944 millions \$ par rapport à 1998. La hausse est principalement attribuable aux liquidités utilisées pour l'acquisition de placements et d'entreprises, à un accroissement net des comptes débiteurs à long terme et à une hausse des dépenses au titre des installations et du matériel, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des produits tirés de la vente de placements et d'entreprises, déduction faite des liquidités acquises.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont établis à 615 millions \$ en 1999, contre des flux de trésorerie de 789 millions \$ affectés aux activités de financement en 1998. L'augmentation des flux de trésorerie résulte de l'émission d'actions ordinaires de Nortel Networks, en raison surtout de la levée d'options d'achat d'actions et des rachats nettement moins élevés d'actions ordinaires de Nortel Networks à des fins d'annulation.

Le 15 avril 1999, Nortel Networks a modifié ses facilités de crédit consorsial de 364 jours, qui lui permettent de faire des emprunts d'un montant global ne devant pas dépasser 500 millions \$ US, afin, entre autres choses, de prolonger ces facilités de 364 jours, de réduire les taux d'intérêt et de majorer les frais d'administration des facilités. Nortel Networks n'a ni prolongé ni modifié ses facilités de crédit consorsial de cinq ans, qui lui permettent de faire des emprunts d'un montant maximal global de 1,0 milliard \$ US et, en conséquence, ces facilités prendront fin le 26 avril

2003. La totalité de ces facilités demeure disponible. Nortel Networks prévoit satisfaire ses besoins en liquidités à même ses activités et les sources de financement externes habituelles.

La concurrence oblige Nortel Networks et bon nombre de ses principaux concurrents à fournir d'importants montants de financement à moyen et à long terme à leurs clients relativement à la vente de produits et de services. Bien que Nortel Networks ait traditionnellement réussi à prendre des dispositions pour le financement d'une grande partie de ses clients auprès de tiers prêteurs, elle prévoit, en raison des montants de financement qu'elle aura vraisemblablement à fournir et des risques accrus qui sont en général liés à de tels financements (surtout lorsque ceux-ci sont accordés à des entreprises au stade du démarrage ou à des clients établis dans des pays en développement), que le montant des financements qu'elle sera tenue de fournir directement, au moins dans un premier temps, devrait continuer d'augmenter sensiblement dans l'avenir. Au 31 décembre 1999, Nortel Networks avait conclu certaines conventions de financement à l'égard desquelles la provision visant à couvrir la partie restante des financements des clients s'établissait à environ 2,4 milliards \$ US. Elle ne s'attend pas à ce que tous ces engagements se concrétisent. Nortel Networks prévoit continuer à faire en sorte que des tiers prêteurs assument les obligations de financement qu'elle a prises à l'égard de ses clients et s'attend à ce que le financement qu'elle accorde directement à des clients provienne du fonds de roulement et des sources habituelles de financement externe dans le cours normal des activités. Vu l'incertitude qui a marqué récemment le contexte économique dans divers pays et la baisse de la demande de financement sur les marchés financiers et bancaires, il est possible que Nortel Networks soit obligée de continuer à assumer certaines obligations de financement de clients plus longtemps, avant de pouvoir les confier à des tiers prêteurs.

Nortel Networks a conclu avec des clients des contrats d'approvisionnement en produits et services qui, dans certains cas, se rapportent à de nouvelles technologies en cours d'élaboration ou qu'elle n'a pas encore commercialisées, ou qui nécessitent qu'elle construise et exploite des réseaux clés en main. Ces contrats d'approvisionnement peuvent comporter des calendriers de livraison et d'installation ainsi que des critères d'exécution que Nortel Networks doit respecter, faute de quoi elle pourrait avoir à payer de lourdes amendes ou des dommages-intérêts conventionnels, le contrat d'approvisionnement s'y rapportant pourrait être résilié et/ou la quote-part des produits d'exploitation lui revenant en vertu des contrats clés en main pourrait être réduite.

Bell Canada International

En 1999, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de BCI se sont établis à 149 millions \$, contre des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 24 millions \$ en 1998. La variation découle principalement de la hausse des pertes d'exploitation. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 957 millions \$ en 1999, contre 913 millions \$ en 1998. Ce changement est surtout attribuable à la hausse des dépenses en immobilisations en 1999 et au remboursement d'effets à recevoir par des apparentés en 1998, contrebalancés partiellement en 1999 par la baisse des placements. En 1999, les placements sont principalement liés à la hausse de la participation de BCI dans KG Telecom et Hansol. En 1998, les placements étaient liés à l'acquisition d'Occidente y Caribe Celular S.A. (Ocel) et de Hansol. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont chiffrés à 1 202 millions \$ en 1999, contre 720 millions \$ en 1998. L'augmentation est principalement attribuable à l'émission de 400 millions \$ de débentures subordonnées convertibles non garanties (dont 150 millions \$ à l'intention de Nortel Networks) en février 1999.

Le 9 décembre 1999, BCI a annoncé qu'elle avait obtenu des facilités de crédit totalisant 800 millions \$, qui consistent en prêts renouvelables et à terme de premier rang non garantis de 550 millions \$ accordés par un consortium formé de grandes institutions financières canadiennes et internationales et en un prêt de 250 millions \$ consenti par BCE. BCI utilisera le produit de ces transactions pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris le refinancement de la dette bancaire existante et des activités d'investissement, ce qui lui permettra de respecter ses obligations financières au-delà de l'an 2000.

Au 31 décembre 1999, BCI s'était engagée à acheter pour 775 millions \$ d'équipement réseau.

Le 8 septembre 1999, BCI a annoncé que sa filiale cellulaire colombienne, Comunicación Celular S.A. (Comcel), avait restructuré ses emprunts à terme garantis de premier rang. En vertu de l'entente de restructuration, les actionnaires de Comcel ont souscrit pour 75 millions \$ US d'actions ordinaires additionnelles de Comcel, dont une tranche de 68 millions \$ US a servi au remboursement anticipé d'une partie des emprunts garantis de premier rang de Comcel. BCI a souscrit pour 65 millions \$ US des actions additionnelles. En contrepartie, les prêteurs de premier rang de Comcel ont convenu de reporter jusqu'au 31 août 2001 des versements en remboursement du capital pour une somme globale de 83 millions \$ US, et de renoncer, jusqu'au 31 août 2001, au respect des engagements financiers des prêts, à l'exception d'un ratio dette de premier rang/BAIIA. De plus, en vertu de l'entente de restructuration de Comcel, BCI a garanti, jusqu'à concurrence de 20,9 millions \$ US, tout remboursement

insuffisant du capital ou des intérêts par Comcel jusqu'au 31 août 2001. Cette garantie sera réduite, à raison d'un dollar pour un dollar, de tout montant remboursé par anticipation aux prêteurs de Comcel à même les flux de trésorerie excédentaires de Comcel, le cas échéant, et/ou le produit de certaines émissions d'actions ou de titres d'emprunt qui pourraient être effectuées par Comcel.

Afin de payer les intérêts dus le 31 octobre 1999 et le 31 janvier 2000 en vertu des emprunts garantis de premier rang, Comcel a prélevé une somme globale de 13,5 millions \$ US sur le montant garanti par BCI. De plus, afin de fournir à Comcel et à Ocel des capitaux additionnels au titre du fonds de roulement, BCI a investi une somme globale de 8 millions \$ US dans Comcel et de 4 millions \$ US dans Ocel au cours des mois de janvier et de février 2000. Par suite de cette injection de capitaux, la participation de BCI dans Comcel et Ocel est passée à 56 % et 39 %, respectivement, après dilution au 22 février 2000.

Au 31 décembre 1999, Comcel respectait le ratio dette de premier rang/BAIIA. Rien ne garantit que Comcel sera en mesure de respecter cet engagement financier dans l'avenir. Tout défaut face à cet engagement entraînerait un défaut croisé aux termes des facilités de crédit de BCI et permettrait à Comcel et aux prêteurs de BCI de devancer l'échéance de la dette aux termes de leurs facilités de crédit respectives.

Activités de la Société et autres activités

Les investissements effectués en 1999 ont totalisé 2 321 millions \$ et comprennent essentiellement :

- un investissement de 1,3 milliard \$ dans Bell Canada afin de financer l'accroissement de la participation de Bell Canada dans Bell Mobilité;
- un investissement additionnel de 427 millions \$ dans BCE Media, principalement pour financer l'expansion de Bell ExpressVu;
- un investissement additionnel de 174 millions \$ dans BCE Emergis, principalement pour financer l'acquisition de SNS/Assure;
- un investissement de 250 millions \$ dans BCI sous la forme d'une avance; et
- l'acquisition d'actions de CGI, découlant en grande partie de la levée partielle d'une option de vente par les trois principaux actionnaires de CGI, pour un montant total de 83 millions \$.

Les dividendes versés aux actionnaires ont totalisé 968 millions \$ en 1999, contre 961 millions \$ en 1998.

En 1999, 2 423 544 actions ordinaires ont été émises pour une somme de 152 millions \$ dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires de BCE Inc., du régime d'épargne des employés et du régime d'options d'achat d'actions. En outre,

1 250 304 actions ordinaires ont été émises en échange de 3 954 730 (après fractionnement) actions à droit de vote multiple de catégorie B de CGI.

En septembre 1999, le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires de BCE Inc. a été modifié pour préciser que les actions ordinaires acquises au moyen du réinvestissement de dividendes en espèces ou de versements en espèces facultatifs seront, au gré de BCE, achetées soit sur le marché libre par l'intermédiaire d'une Bourse, soit, comme cela se faisait jusque-là, directement de BCE Inc. Cette modification permet à BCE Inc. d'éviter d'émettre de nouvelles actions de trésorerie quand elle n'a pas besoin de nouveaux capitaux.

En 1999, BCE Inc. a racheté, avant échéance, 300 millions \$ d'effets de la série 8 et 150 millions \$ d'effets à moyen terme, et elle a procédé au remboursement anticipé de sa facilité de crédit à terme de 400 millions \$ US. De plus, BCE Inc. a remboursé 200 millions \$ d'effets de la série 11 et 127 millions \$ d'effets de la série 12.

Au 31 décembre 1999, BCE Inc. avait souscrit des facilités de crédit totalisant 725 millions \$ qui peuvent servir à couvrir ses emprunts sous forme de papier commercial et à financer les besoins généraux de l'entreprise. Jusqu'ici, BCE Inc. ne s'est pas prévaluée de ces facilités.

En novembre 1999, BCE Inc. a déposé auprès des organismes provinciaux canadiens de réglementation des valeurs mobilières un prospectus préalable simplifié visant l'émission, sur une période de deux ans, de titres d'emprunt d'une somme maximale de 1 milliard \$.

Cotes de crédit

Le 25 mars 1999, à la suite de l'annonce par BCE Inc. d'un partenariat stratégique avec SBC/Ameritech, les cotes de crédit de BCE Inc. ont été soumises à une réévaluation. En mai 1999, Moody's Investors Service (Moody's) et **Standard & Poor's**^{MC} Ratings Group (S&P) ont terminé leur examen annuel de la solvabilité de BCE Inc., ainsi qu'une analyse spéciale de la transaction conclue avec SBC/Ameritech. Moody's a relevé de A3 à A1 la cote des titres d'emprunt à long terme de BCE Inc. et a confirmé à Prime-1 la cote des emprunts sous forme de papier commercial de BCE Inc., avec des tendances « stables » dans les deux cas. S&P a confirmé à A+ la cote de la dette à long terme de BCE Inc. **Dominion Bond Rating Service**^{MC} (DBRS) a terminé son examen annuel de BCE Inc. en juillet 1999, en haussant de A à A (élevé) la cote de la dette à long terme de BCE Inc. et de Pfd-2 à Pfd-2 (élevé) celle de ses actions privilégiées, avec des tendances « stables » dans les deux cas. Le 22 décembre 1999, **Canadian Bond Rating Service**^{MC} (CBRS) a maintenu à A-1 la cote des emprunts sous forme de papier commercial et à A (élevé) la cote de la dette à long terme de BCE Inc., avec des tendances « stables » dans les deux cas. Les cotes de crédit

des actions privilégiées de la série P et d'autres actions privilégiées en circulation de BCE Inc. ont été révisées, pour des raisons techniques, de P-2 (élevé) à P-2 et de P-1 à P-2 (élevé), respectivement, avec des tendances « stables » dans les deux cas. En janvier 2000, par suite de l'annonce, par BCE, de son projet de distribution d'une participation d'environ 37 % dans Nortel Networks aux porteurs d'actions ordinaires de BCE Inc., CBRS et DBRS ont confirmé les cotes actuelles des actions privilégiées et des titres d'emprunt de BCE Inc. S&P et Moody's n'évaluent pas les actions privilégiées de BCE Inc. S&P et Moody's ont confirmé la cote des emprunts sous forme de papier commercial de BCE Inc., mais Moody's a mis en observation, avec possibilité de révision à la baisse, la cote A1 des effets de la série 13 de BCE Inc. venant à échéance en mars 2000.

PRISES DE POSITION RÉCENTES

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié un nouveau chapitre 3465 de son Manuel, *Impôts sur les bénéficiaires*, qui modifie la comptabilisation des impôts sur les bénéficiaires. Pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2000 ou après, l'actuelle méthode du report d'impôts, axée sur l'état des résultats, sera remplacée par la méthode du passif fiscal, axée sur le bilan. Quand le nouveau chapitre du Manuel sera adopté, les impôts reportés représenteront les écarts temporaires entre la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif et leur valeur comptable. La méthode du passif fiscal exige que tous les actifs et passifs d'impôts reportés soient réévalués au taux d'imposition qui est censé s'appliquer à la résorption des écarts temporaires. L'adoption du nouveau chapitre du Manuel (si on exclut Nortel Networks) ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers de BCE.

L'ICCA a publié un nouveau chapitre 3461 de son Manuel, *Avantages sociaux futurs*, qui modifie la comptabilisation des prestations de retraite et d'autres types d'avantages sociaux futurs. Pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2000 ou après, le nouveau chapitre du Manuel exige que les entreprises inscrivent les coûts des avantages complémentaires de retraite sur la durée de vie active des employés d'une façon semblable aux coûts des régimes de retraite. Selon la pratique actuelle, ces coûts sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont payés. Le nouveau chapitre du Manuel exige également une modification du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations et les coûts au titre des services courants, qui passe d'un taux à long terme estimatif à un taux d'intérêt établi en fonction du marché. L'adoption du nouveau chapitre du Manuel (si on exclut Nortel Networks) devrait se traduire par une charge de plus de 500 millions \$, nette d'impôts, imputée aux bénéficiaires non répartis. De plus, le crédit de retraite (avant impôts) de

BCE pour 2000 devrait se situer entre 100 millions \$ et 125 millions \$, comparativement à 197 millions \$ en 1999.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans la présente analyse et dans d'autres parties du présent rapport annuel, y compris des déclarations pouvant contenir des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « chercher à », « avoir l'intention de » ainsi que l'emploi du conditionnel, du futur et d'expressions similaires, et les déclarations qui sont fondées sur les attentes et estimations actuelles au sujet des marchés où BCE Inc. et ses filiales et sociétés sous influence notable (« sociétés du groupe BCE ») exercent leurs activités, et les croyances et hypothèses de la Direction concernant ces marchés, constituent des déclarations prospectives, au sens de la disposition refuge (« safe harbor ») de la *United States Private Securities Litigation Reform Act* de 1995, en ce qui concerne la situation financière, les résultats d'exploitation et les activités des sociétés du groupe BCE. Ces déclarations prospectives, de par leur nature, sont nécessairement assujetties à des risques, connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et les résultats envisagés dans ces déclarations prospectives.

Les résultats d'exploitation futurs des sociétés du groupe BCE pourraient être touchés par divers facteurs et tendances qui doivent être gérés afin de pouvoir obtenir des résultats d'exploitation favorables. En outre, il existe des tendances et des facteurs indépendants de la volonté des sociétés du groupe BCE qui ont une incidence sur leur exploitation. Ces facteurs et tendances comprennent des changements défavorables dans la situation des marchés spécifiques des produits et des services des sociétés du groupe BCE, dans la situation du marché plus vaste des télécommunications et dans la conjoncture économique nationale ou internationale. Les sociétés du groupe BCE exercent leurs activités dans le secteur très volatil et en plein essor des télécommunications, qui se caractérise par une concurrence féroce pour obtenir une part du marché et par une évolution technologique rapide. Ces facteurs pourraient donner lieu à une guerre des prix et à une concurrence accrue de la part tant de jeunes entreprises que de sociétés bien capitalisées. De plus, des modifications apportées aux lois et aux règlements qui régissent l'Internet et le commerce sur Internet, ainsi qu'un rythme de croissance moins élevé que prévu de l'économie Internet, pourraient aussi avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière des sociétés du groupe BCE.

Certains autres facteurs qui pourraient causer des écarts importants par rapport aux attentes sont décrits ci-après aux rubriques « Facteurs de risque » et « INCIDENCES DU PROBLÈME DE L'AN 2000 (INFORMATION CONCERNANT L'ÉTAT DE PRÉPARATION À L'AN 2000) ». BCE n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou réviser l'une ou l'autre de ces déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Facteurs de risque

Outre les autres facteurs de risque décrits dans la présente analyse, les facteurs suivants doivent être pris en considération. Collectivement, ces facteurs pourraient se traduire par un écart important entre les résultats envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans la présente analyse et dans d'autres parties du présent rapport annuel et les résultats réels. Les facteurs dont il est question ci-après ont trait aux principales unités d'exploitation de BCE Inc., soit Bell Canada, Nortel Networks (jusqu'à ce que la distribution dont il est question à la rubrique « POINTS SAILLANTS » à la page 18 de la présente analyse soit terminée), BCI, CGI et BCE Emergis, et BCE Media. Le lecteur trouvera, dans la Notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, des informations plus détaillées sur les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière des principales unités d'exploitation de BCE Inc.

Les programmes An 2000 de Bell Canada et de Nortel Networks, ainsi que les risques associés au problème de l'an 2000 susceptibles d'avoir un effet sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Bell Canada et de Nortel Networks, sont décrits à la section « INCIDENCES DU PROBLÈME DE L'AN 2000 (INFORMATION CONCERNANT L'ÉTAT DE PRÉPARATION À L'AN 2000) » à la page 35. Le lecteur trouvera, dans la Notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, une description des programmes An 2000 et des risques associés qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur d'autres unités d'exploitation de BCE Inc.

GROUPE BELL CANADA

GÉNÉRALITÉS

Dépenses, capitaux et demande de services

Le niveau des dépenses nécessaires pour maintenir la qualité du service, la disponibilité et le coût des capitaux ainsi que l'ampleur de la demande de lignes d'accès téléphoniques, de services optionnels, de services interurbains de base, de services sans fil et de services nouveaux et émergents dans les marchés desservis par Bell Canada et ses filiales et sociétés sous influence notable (« sociétés du groupe Bell Canada ») constituent des facteurs qui

pourraient avoir des répercussions importantes sur leurs résultats d'exploitation et leur situation financière dans l'avenir. Le niveau des dépenses pourrait s'accroître de façon importante, les sociétés du groupe Bell Canada cherchant à élargir la portée et l'échelle de leurs activités au-delà de leurs territoires et de leurs services traditionnels. En outre, avec l'accroissement des dépenses engagées par les sociétés du groupe Bell Canada pour mettre à jour leurs réseaux, leurs produits et leurs services afin de demeurer concurrentielles, ces sociétés pourraient être exposées à des risques financiers croissants liés à des technologies nouvelles susceptibles de tomber rapidement en désuétude.

Fluctuations économiques

La performance des sociétés du groupe Bell Canada est liée à la conjoncture économique générale, car la demande de services et l'ampleur de leur utilisation ont tendance à baisser lorsque la croissance économique et l'activité au détail ralentissent. Les sociétés du groupe Bell Canada ne peuvent prédire avec exactitude les fluctuations économiques et l'incidence de ces fluctuations sur leur performance.

SOCIÉTÉS DE SERVICES SUR FIL DU GROUPE BELL CANADA

Intensification de la concurrence

Avec l'introduction de la concurrence dans le marché des services locaux en 1998, tous les secteurs d'activité de Bell Canada et ceux de certaines de ses filiales et sociétés sous influence notable sont soumis à une vive concurrence, qui ne cesse de s'intensifier. Des facteurs comme les prix des produits et la performance du service font l'objet de pressions constantes, tandis que l'obligation de réduire les coûts est toujours présente. Les sociétés de services sur fil du groupe Bell Canada doivent non seulement essayer de prévoir les développements rapides et constants dans leurs activités et leurs marchés, mais elles doivent aussi s'y adapter rapidement. De plus, la forte croissance, l'importance et l'étendue internationale grandissante du secteur des télécommunications attirent de nouveaux venus et encouragent des entreprises autres que celles qui sont en place à offrir plus de services et à servir de nouveaux marchés. Des fusions et des acquisitions, ainsi que des alliances et des coentreprises, donnent naissance à des entités nouvelles ou plus importantes qui, avec leurs vastes ressources et leurs compétences diversifiées, auront elles aussi un impact déterminant sur l'environnement concurrentiel. La concurrence ne se limite pas au Canada. Elle vient aussi déjà et viendra à l'avenir de joueurs mondiaux, et s'étend non seulement aux grandes sociétés de télécommunications telles que BCT.Telus, AT&T Canada inc. et Sprint Canada inc., mais aussi aux câblodistributeurs (p. ex.

Rogers/Vidéotron), aux fournisseurs de services Internet, aux fournisseurs de services sans fil et autres fournisseurs de services réseau, comme les fournisseurs de systèmes d'information de gestion et les intégrateurs de systèmes, de même qu'à un nombre croissant d'entreprises qui font affaire ou entrent en contact avec les clients au moyen de divers réseaux de communications. Bon nombre de ces entreprises sont importantes de par leur taille et l'ampleur de leurs ressources, et ont établi une solide présence sur le marché avec des marques reconnues et des relations de longue date avec la clientèle. En outre, avec l'expansion des sociétés de services sur fil du groupe Bell Canada dans des marchés choisis à l'échelle internationale, le nombre et la force des concurrents s'accroîtront également.

Technologie

L'industrie des télécommunications, comme beaucoup d'autres, se caractérise par une évolution technologique accélérée, qui s'accompagne de changements correspondants dans les exigences des clients et de la nécessité d'offrir de nouveaux produits et services à des prix concurrentiels. En outre, les progrès technologiques réduisent les cycles de vie des produits et facilitent la convergence entre les différents segments du secteur de l'information, qui se mondialise de plus en plus. La réussite future des sociétés de services sur fil du groupe Bell Canada dépendra de leur capacité de prévoir et d'implanter de nouvelles technologies, avec les niveaux de service et les prix que les clients exigent, et de faire les investissements nécessaires. Les progrès technologiques peuvent aussi avoir des répercussions sur le bénéfice des sociétés de services sur fil du groupe Bell Canada en réduisant la durée de vie utile de certains de leurs éléments d'actif. Il se peut aussi que d'autres progrès technologiques se traduisent par une réduction ou un remplacement des coûts des installations et du matériel et éliminent ou réduisent les barrières qui empêchent d'autres entreprises de livrer concurrence dans certains segments du marché.

Décisions du CRTC

Au cours de 1997, le CRTC a rendu plusieurs décisions importantes qui ont établi les règles de l'évolution vers une concurrence totale dans le secteur des télécommunications au Canada. Parmi ces décisions figurent celles qui avaient trait à l'instauration de la concurrence dans le service local, à la mise en œuvre d'une réglementation par plafonnement des prix, à l'abstention de réglementation des services d'interurbain et à l'abstention de réglementation de certains segments du marché des lignes directes. Ces décisions, décrites à la rubrique « Cadre de réglementation » de la Notice annuelle de Bell Canada visant l'exercice terminé le 31 décembre 1999, laissent présager des défis et des débouchés importants pour Bell Canada et certaines de ses

filiales et sociétés sous influence notable et devraient, tout comme la forte concurrence qui continue d'exister dans tous les secteurs d'activité et l'évolution rapide de la technologie (comme il est expliqué précédemment), avoir des répercussions importantes sur les résultats futurs de ces sociétés.

SERVICES SANS FIL – BELL MOBILITÉ

Concurrence

L'industrie canadienne des télécommunications sans fil est caractérisée par une vive concurrence. Bell Mobilité livre concurrence directement à trois autres fournisseurs de services sans fil et s'attend à ce que cette concurrence s'intensifie par suite de la mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux produits et services.

Industrie Canada tiendra une vente aux enchères pour l'attribution d'une bande de 40 MHz du spectre des radiofréquences à 1,9 GHz, pour laquelle des licences pourraient être accordées à Bell Mobilité, à des concurrents ou à d'autres entreprises ne détenant pas actuellement de licences d'exploitation de services cellulaires ou de SCP. Le nombre de concurrents peut également augmenter si les exploitants de systèmes sans fil choisissent de vendre des services sans fil en bloc à d'autres compagnies à des fins de revente au public.

Bell Mobilité est membre de l'alliance Mobilité Canada, qui est détenue et exploitée par les sociétés affiliées ou les divisions de services sans fil de grandes sociétés de téléphone du Canada. En mai 1999, Mobilité Canada a annoncé une importante restructuration qui se traduira par la formation de deux groupes d'entreprises qui pourront se livrer concurrence partout au pays. Les clients nationaux pourront ainsi profiter de l'évolution rapide des services de communications sans fil. La nouvelle entente, dont la mise en œuvre est prévue pour le premier trimestre de 2000, modifiera la structure de l'industrie canadienne des communications sans fil en éliminant les restrictions qui empêchaient les membres de Mobilité Canada de se livrer concurrence dans leurs territoires réciproques. Chaque groupe pourra offrir un service sans fil d'envergure canadienne, soit par la vente réciproque de services réseau, soit par la concurrence directe. La nouvelle entente permettra à Bell Mobilité d'étendre ses activités sur le plan géographique, mais elle aura aussi pour effet d'accroître la concurrence dans le territoire où Bell Mobilité exerce actuellement ses activités. Rien ne saurait garantir que Bell Mobilité réussira à étendre ses activités à l'extérieur de son territoire ni qu'elle pourra soutenir efficacement la concurrence de nouveaux fournisseurs dans son territoire traditionnel. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation futurs de Bell Mobilité.

Rapidité de l'évolution technologique

Les activités de Bell Mobilité dépendent en partie du déploiement réussi de technologies de communications sans fil en constante évolution, ce qui nécessitera d'importantes dépenses en immobilisations. Rien ne garantit que ces technologies seront développées selon les calendriers établis, qu'elles seront aussi performantes que prévu ou qu'elles seront acceptées sur le marché. Il se peut que Bell Mobilité doive engager des dépenses en immobilisations plus importantes que celles qui sont prévues actuellement si des fournisseurs ne respectent pas les calendriers établis ou si une technologie n'est pas aussi performante que prévu ou n'est pas acceptée sur le marché.

Activités reliées aux SCP

Bell Mobilité a lancé ses services de communications personnelles (SCP) en octobre 1997. Elle continue à engager d'importants coûts pour développer sa clientèle des SCP, y compris des dépenses en immobilisations, des offres promotionnelles et des subventions sur les appareils. La concurrence est vive sur le marché des SCP, qui compte quatre fournisseurs dans chaque zone de desserte. En outre, l'accroissement de la clientèle des SCP de Bell Mobilité entraînera une baisse, avec le temps, de sa clientèle actuelle des services cellulaires. En particulier, Bell Mobilité vise la migration des grands utilisateurs de services cellulaires vers les SCP. Bien que Bell Mobilité s'attende à ce que son secteur des SCP devienne un jour rentable et qu'il génère des flux de trésorerie positifs, le développement de sa clientèle des SCP continuera d'avoir un effet défavorable à court terme et à moyen terme sur sa rentabilité et ses marges.

Réglementation

L'exploitation de systèmes cellulaires, de SCP et d'autres systèmes de radiotélécommunications au Canada est assujettie à l'obtention d'une licence et à la surveillance d'Industrie Canada. Les licences d'exploitation sont délivrées à la discrétion du ministre de l'Industrie en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Industrie Canada octroie des licences d'une durée maximale de cinq ans pour les services cellulaires et les SCP. Les licences de Bell Mobilité pour les services cellulaires et les SCP expireront respectivement le 31 mars 2001 et le 30 avril 2001. Industrie Canada a le pouvoir, en tout temps, d'exiger des modifications aux conditions des licences applicables à la fourniture de ces services au Canada dans la mesure nécessaire pour garantir le développement efficace et ordonné d'installations et de services de radiocommunications au Canada. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment en cas de non-conformité à ses conditions. Pour le moment, Bell Mobilité ne voit aucune raison pour laquelle ses licences actuelles ne seraient pas renouvelées à l'échéance.

Le 5 novembre 1999, Industrie Canada a rendu sa décision dans le cadre de l'examen du spectre maximal réservé aux services de communications personnelles. Industrie Canada a fait passer la gamme maximale de 40 MHz à 55 MHz pour pallier le manque de fréquences, notamment à Montréal et à Toronto, et pour aider au développement des services SCP de la troisième génération. Comme il est indiqué plus haut, Industrie Canada tiendra une vente aux enchères pour l'attribution de la bande de 40 MHz restante (blocs C et E) du spectre SCP d'ici l'automne 2000.

Préoccupations relatives à l'émission de radiofréquences

Les risques pour la santé, réels ou perçus, des appareils de communications sans fil pourraient avoir une incidence défavorable sur les fournisseurs de services de communications sans fil, qui pourrait se manifester par le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, des menaces de poursuites en responsabilité relativement à un produit ou une moins grande disponibilité du financement externe pour l'industrie des communications sans fil.

NORTEL NETWORKS

Évolution rapide de la technologie et convergence voix et données

Nortel Networks s'attend à ce que la transmission des données s'accroisse sensiblement dans l'avenir par rapport à la croissance modeste que l'on prévoit pour les communications téléphoniques. La croissance du trafic de données et l'utilisation d'Internet devraient avoir une incidence importante sur les réseaux téléphoniques traditionnels et entraîner des discontinuités du marché qui favoriseront la convergence données et téléphonie et la demande de réseaux optimisés IP. Un grand nombre des clients traditionnels de Nortel Networks ont déjà commencé à investir dans les réseaux de données. Vu l'évolution rapide et dynamique des communications et de la technologie s'y rapportant, on ne peut garantir la vitesse à laquelle se fera cette convergence. Par conséquent, rien ne garantit que les discontinuités du marché et la demande d'équipement qui en résultera pour les réseaux optimisés IP continueront à se développer. Une demande insuffisante d'équipement pour les réseaux optimisés IP, dans l'avenir, pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Nortel Networks.

Pour pouvoir tirer parti de la croissance prévue de la demande d'équipement pour les réseaux optimisés IP, Nortel Networks a fait, et pourrait continuer de faire, des acquisitions stratégiques qui présentent des incertitudes et des risques importants. L'incapacité de Nortel Networks d'intégrer avec succès ses importantes acquisitions pourrait avoir

un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les marchés auxquels sont destinés les produits de Nortel Networks sont caractérisés par des changements technologiques rapides, des normes du secteur changeantes, le lancement fréquent de nouveaux produits et de courts cycles de vie des produits. Le succès de Nortel Networks devrait dépendre, en grande partie, du lancement réussi et en temps opportun de nouveaux produits et de mises à jour de produits actuels afin de se conformer aux nouvelles normes du secteur et faire face à la concurrence sur le plan technologique et des nouveaux produits. Un changement non prévu touchant une ou plusieurs des technologies relatives aux réseaux de télécommunications et de données, ou la demande de produits basés sur une technologie particulière, surtout une demande de produits pour réseaux optimisés IP inférieure aux prévisions, pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Nortel Networks si cette dernière ne s'adapte pas d'une manière opportune et efficace à de tels changements.

Concurrence

Les principaux concurrents de Nortel Networks sont d'importants fournisseurs d'équipement de télécommunications, comme Lucent Technologies Inc. (Lucent), Siemens AG et Telefonaktiebolaget LM Ericsson, et des sociétés de réseaux de données telles que Cisco Systems, Inc. et 3Com Corporation. Comme certains des marchés sur lesquels Nortel Networks livre concurrence sont caractérisés par une croissance rapide et, dans certains cas, par de faibles obstacles à l'entrée sur le marché et des changements technologiques rapides, de plus petites sociétés occupant des créneaux de marché et des entreprises au stade du démarrage peuvent dans l'avenir devenir des concurrents importants. L'une des façons de maximiser la croissance du marché, d'améliorer les produits existants et de lancer de nouveaux produits consiste à faire des acquisitions d'entreprises, lorsque c'est souhaitable. Ces acquisitions pourraient inciter certains autres concurrents de Nortel Networks à procéder à de nouveaux regroupements d'entreprises, à accélérer la mise au point de produits, ou à s'engager dans des réductions de prix audacieuses ou autres pratiques concurrentielles, donnant ainsi naissance à des concurrents encore plus puissants ou plus agressifs. Une concurrence accrue pourrait se traduire par des réductions de prix, une réduction des marges bénéficiaires et une diminution de la part de marché, chacune d'elles pouvant avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Nortel Networks.

Croissance internationale, contrôle des changes et taux d'intérêt

Nortel Networks a l'intention de continuer à rechercher les occasions de croissance sur les marchés internationaux. Sur de nombreux marchés internationaux, les relations de longue date entre les clients potentiels de Nortel Networks et leurs fournisseurs locaux, et les règlements de protection, y compris les exigences concernant le contenu local et les approbations types, créent des barrières à la pénétration du marché. En outre, la recherche de telles occasions de croissance internationale peut exiger d'importants placements pendant une longue période avant qu'un rendement du capital investi ne soit réalisé, le cas échéant. De tels projets et placements pourraient être touchés par des annulations ou des retards dans l'ouverture de marchés étrangers aux nouveaux concurrents, par le contrôle des changes, les fluctuations des devises, les politiques relatives aux placements, le rapatriement des fonds, la nationalisation, les risques politiques et sociaux, les lois fiscales et d'autres facteurs, suivant le pays où l'occasion se présente. Les difficultés liées aux marchés financiers étrangers, aux économies et aux institutions financières étrangères pourraient avoir un effet négatif sur la demande des clients dans les pays touchés.

Afin d'assurer sa croissance sur les marchés internationaux, Nortel Networks prévoit qu'elle devra offrir un volume important de financement aux clients relativement à la vente de produits et services.

Regroupements dans le secteur des télécommunications

On a assisté à des regroupements d'entreprises dans le secteur des télécommunications, et cette tendance devrait se poursuivre. Nortel Networks et un ou plusieurs de ses concurrents peuvent fournir des produits à des sociétés qui ont fusionné ou qui fusionneront. Ces regroupements pourraient entraîner des retards dans les décisions d'achat des sociétés fusionnées et/ou Nortel Networks pourrait jouer un rôle moindre dans la fourniture de produits de communications aux sociétés fusionnées, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Nortel Networks.

Employés

La concurrence qui s'exerce dans la recherche de personnel technique dans le secteur de la haute technologie est intense. Nortel Networks croit que sa réussite future dépend en partie de la mesure dans laquelle elle pourra recruter, intégrer et garder à son service du personnel qualifié. À ce jour, Nortel Networks croit avoir réussi à recruter du personnel qualifié, mais rien ne garantit qu'elle continuera de réussir à ce chapitre dans l'avenir.

BELL CANADA INTERNATIONAL

Besoins en capitaux

La majorité des activités de BCI sont en voie de démarrage ou à des stades initiaux de croissance. Par conséquent, des capitaux sont nécessaires afin de financer les activités en cours et les activités d'investissement comme les frais liés aux licences, la construction de réseaux et les autres frais de démarrage. En outre, BCI a besoin de capitaux pour financer l'acquisition de nouvelles immobilisations.

BCI s'attend à ce que la plupart de ses sociétés en exploitation aient besoin de financement additionnel par voie d'emprunts ou d'émission d'actions pour terminer la construction de leurs réseaux ou procéder à leur expansion. Bien que BCI estime que ses sociétés en exploitation seront en mesure d'obtenir du financement par emprunt auprès de tiers ainsi que du financement additionnel par capitaux propres de la société mère et de ses partenaires, rien ne saurait garantir que de telles sources de financement seront disponibles à des conditions jugées satisfaisantes et opportunes pour BCI et ses sociétés en exploitation.

Dépendance à l'égard des flux de trésorerie des sociétés en exploitation

L'actif de BCI est presque entièrement constitué des participations qu'elle détient dans ses sociétés en exploitation. Bon nombre des sociétés en exploitation de BCI en sont toujours à un stade de démarrage et ne génèrent pas actuellement de flux de trésorerie distribuables. Rien ne saurait garantir que les sociétés en exploitation de BCI deviendront rentables ou qu'elles auront des flux de trésorerie positifs. Quant aux sociétés dans lesquelles BCI détient une participation minoritaire, elle n'est pas en mesure, d'un point de vue légal, d'exiger des versements de dividendes ou d'autres distributions en sa faveur.

Taux de change

BCI présente ses états financiers en dollars canadiens. Ses principales sociétés en exploitation exercent des activités dans des territoires utilisant des devises différentes, et elles adoptent toutes leur devise locale aux fins de la présentation de leurs comptes.

Lorsque les sociétés en exploitation entreprennent leurs activités commerciales, les produits qu'elles génèrent leur sont versés dans la devise locale. Toutefois, il arrive qu'un certain nombre d'éléments de passif importants de ces sociétés soient payables dans une devise autre que la devise locale [comme les éléments de passif libellés en dollars US engagés pour le financement de l'équipement de télécommunications]. Par conséquent, toute dévaluation de la devise locale par rapport aux devises dans lesquelles ces éléments de passif sont payables est susceptible d'avoir des répercussions négatives importantes pour BCI. Dans

certains pays en voie de développement, des dévaluations majeures relativement au dollar canadien et au dollar américain sont déjà survenues dans le passé et pourraient encore survenir dans l'avenir.

En septembre 1999, la Banque centrale de Colombie a éliminé sa fourchette de négociation pour le peso, laissant ce dernier fluctuer librement au gré de l'offre et de la demande.

Comme il est expliqué de façon plus détaillée à la rubrique « Colombie » ci-après, le climat d'incertitude et d'instabilité en Colombie a entraîné une dépréciation importante de la valeur du peso colombien par rapport au dollar canadien. La valeur du peso s'est appréciée de 5 % au quatrième trimestre de 1999 et s'est dépréciée de 28 % au cours de l'année 1999, comparativement à une appréciation de 1 % et à une dépréciation de 12 % aux mêmes périodes en 1998.

Inflation

L'inflation a eu et pourrait continuer d'avoir des effets négatifs sur l'économie et les marchés boursiers de certains pays émergents, et elle pourrait avoir des répercussions défavorables sur les sociétés en exploitation et les projets en voie de démarrage dans ces pays, notamment sur leur capacité d'obtenir du financement. La Colombie, le Brésil et le Mexique ont, par le passé, connu périodiquement des taux d'inflation relativement élevés.

Contrôles des changes

Bien que dans les pays où BCI exploite ses sociétés de télécommunications il n'existe pas, à l'heure actuelle, de contrôles des changes qui pourraient limiter de façon importante la capacité de ces sociétés de rapatrier des fonds, des instruments de crédit ou des titres libellés en devises, des difficultés pourraient surgir dans certains pays au moment de la conversion en devises étrangères d'une grande quantité de monnaie locale, étant donné les capacités limitées des marchés des changes.

Colombie

En Amérique latine, la Colombie connaît actuellement sa pire récession du siècle. Le resserrement de l'économie et les assauts sporadiques de la guérilla dans la période précédant les négociations de paix ont créé un climat d'incertitude et d'instabilité qui a entraîné une dépréciation importante de la valeur du peso par rapport aux dollars canadien et américain. En raison de ces difficultés, les résultats des sociétés de BCI, Comcel et Ocel, en exploitation en Colombie, ont considérablement fléchi. Le 8 septembre 1999, Comcel a restructuré ses emprunts à terme garantis de premier rang. Même si BCI prend des mesures pour soutenir ses sociétés colombiennes dans cette mauvaise passe, rien ne saurait garantir que les difficultés qu'elles éprouvent se résorberont.

CGI ET BCE EMERGIS

Concurrence

Les secteurs des services en technologies de l'information et du commerce électronique sont extrêmement concurrentiels, et CGI et BCE Emergis font face toutes deux à de nombreux concurrents, qui disposent d'imposantes ressources financières, humaines et technologiques et qui convoitent les mêmes contrats. D'autres entreprises offrent des produits et services que les clients peuvent considérer comme des substituts acceptables des services de CGI et des produits de BCE Emergis. Les principaux concurrents de CGI comprennent Services mondiaux IBM, EDS-Systemhouse Inc. et Computer Services Corporation, tandis que pour BCE Emergis, la concurrence vient surtout de General Electric Information Systems, IBM, Advantis Systems, Inc. et Harbinger Corporation.

Changements technologiques

Les marchés dans lesquels CGI et BCE Emergis exercent leurs activités se caractérisent par des changements technologiques rapides, le lancement fréquent de nouveaux produits et l'évolution des normes de l'industrie. Le succès futur de CGI dépendra dans une large mesure de sa capacité d'appliquer les progrès technologiques, d'améliorer ses services actuels, et de développer et lancer au bon moment de nouveaux services qui évoluent avec la technologie. Le succès futur de BCE Emergis dépendra dans une large mesure de sa capacité de prévoir les normes de l'industrie, de continuer à appliquer les progrès technologiques, d'améliorer ses produits actuels, et de développer et lancer au bon moment de nouveaux produits qui évoluent avec la technologie. Toutefois, rien ne peut garantir que CGI et BCE Emergis réussiront à développer et à commercialiser de nouveaux produits et services qui intégreront les changements technologiques et qui seront acceptés par le marché.

Fiabilité du personnel clé et dépendance à son égard

Le succès de CGI et de BCE Emergis repose dans une large mesure sur leurs hauts dirigeants, et le départ d'un ou de plusieurs d'entre eux pourrait avoir des répercussions négatives importantes. Le succès futur de ces deux sociétés dépendra en grande partie de leur capacité d'attirer et de garder à leur service des gestionnaires de talent et qualifiés. Le recrutement de personnel hautement qualifié fait l'objet d'une vive concurrence dans le secteur des technologies de l'information, pour ce qui est de CGI, et dans le secteur du commerce électronique, pour ce qui est de BCE Emergis. L'incapacité de CGI et de BCE Emergis de recruter et de garder à leur service un tel personnel pourrait nuire grandement à leurs résultats d'exploitation et à leur situation financière.

Croissance par voie d'acquisitions

Les acquisitions stratégiques constituent un élément clé de la stratégie de croissance de CGI et de BCE Emergis. Toutefois, rien ne peut garantir que, dans l'avenir, CGI et BCE Emergis pourront trouver des entreprises cibles à des conditions acceptables ni qu'elles auront les ressources voulues pour procéder à des acquisitions. De plus, les acquisitions comportent un certain nombre de risques particuliers, notamment le temps et les fonds requis pour repérer et évaluer les acquisitions potentielles, l'accaparement des dirigeants, la difficulté d'intégrer des cultures d'entreprise différentes et le départ possible d'employés clés de l'entreprise acquise.

BCE Emergis – Réseaux IP

Pour que BCE Emergis réussisse, les réseaux IP devront être adoptés sur une vaste échelle et en temps opportun, et être perçus comme un outil à la fois fiable et sûr pour le commerce électronique et les communications. Comme le commerce électronique et les communications sur réseaux IP sont des activités nouvelles et en pleine évolution, il est difficile de prédire la taille de ce marché et son taux de croissance durable. Les entreprises et les organismes gouvernementaux qui ont déjà investi des ressources considérables dans d'autres méthodes de conduite des affaires pourraient être réticents à en adopter de nouvelles. De même, les particuliers pourraient hésiter à renoncer à leurs méthodes traditionnelles d'achat et de paiement des biens et services.

Le réseau Internet continuera sans doute de voir le nombre d'internautes et le niveau d'utilisation croître de façon marquée. Toutefois, il se pourrait que l'infrastructure Internet ne puisse faire face aux demandes générées par sa croissance continue, et que sa performance et sa fiabilité s'en ressentent. De plus, la croissance et la fiabilité des réseaux IP pourraient être entravées par tout retard dans le développement ou l'adoption de nouvelles normes permettant de supporter des niveaux d'activité accrus, ou par une intensification de la réglementation gouvernementale. Tous ces facteurs sont susceptibles de nuire grandement aux activités de BCE Emergis.

BCE MEDIA

BELL EXPRESSVU

Besoins en capitaux

Bell ExpressVu s'attend à générer des pertes d'exploitation au cours des deux ou trois prochaines années tandis qu'elle accroîtra sa clientèle. À ce jour, Bell ExpressVu a financé ses pertes d'exploitation au moyen d'injections de capitaux de BCE. Bell ExpressVu croit qu'elle aura accès à des sources de

financement suffisantes pour réaliser son plan d'affaires. Toutefois, cet accès se fonde sur un plan d'affaires qui dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment en ce qui concerne le nombre d'abonnés, le produit moyen par abonné et les coûts d'acquisition de nouveaux abonnés. Si le plan d'affaires n'est pas réalisé, les pertes pourraient être plus élevées que prévu, ce qui forcerait Bell ExpressVu à chercher de nouvelles sources de financement. Rien ne peut garantir que Bell ExpressVu pourra obtenir du financement additionnel à des conditions favorables.

Risques liés au marché SRD

La taille du marché canadien des services SRD numériques, les taux de pénétration de ce marché, le taux de désabonnement, l'étendue et la nature de l'environnement concurrentiel ainsi que la capacité de Bell ExpressVu de répondre aux attentes en ce qui a trait aux produits et aux coûts sont incertains. Rien ne peut garantir qu'un marché SRD viable se développera au Canada et que, même s'il se développe, Bell ExpressVu pourra faire de la fourniture de services SRD une activité rentable.

Concurrence

Bell ExpressVu fait face à la concurrence d'autres fournisseurs de services SRD, de câblodistributeurs et d'autres distributeurs, de fournisseurs de services par satellite sur le marché gris et d'autres concurrents tels que les télédiffuseurs traditionnels. Même si, à ce jour, Bell ExpressVu a réussi à accroître sa part de marché en dépit de la concurrence, rien ne garantit qu'elle pourra continuer de le faire.

Risques de défaillance des satellites

Les services SRD de Bell ExpressVu sont assurés au moyen du satellite SRD NIMIQ exploité par Télésat. Les satellites sont exposés à des risques importants tels que défauts de fabrication, destruction ou dommages pouvant entraîner un mauvais positionnement orbital du satellite et empêcher ainsi son exploitation à des fins commerciales, ou même la perte du satellite. La perte, l'endommagement ou la destruction du satellite pourrait avoir un effet défavorable important sur l'activité et les profits de Bell ExpressVu.

TÉLÉSAT CANADA

Risque d'échec au moment du lancement et de la mise sur orbite

Par le passé, dans 10 à 15 % des cas, les lancements de satellites ont échoué au moment du lancement ou de la mise sur orbite, ou une panne s'est produite une fois le satellite en orbite. Le taux d'échec des lancements varie selon le véhicule utilisé pour le lancement et le fabricant. Même si les 12 lancements de Télésat ont été couronnés de succès, rien ne peut garantir que les futurs lancements seront suivis

d'une mise sur orbite correcte et d'un fonctionnement complet du satellite. Même si Télésat souscrit une assurance pour se protéger contre un échec au moment d'un lancement, rien ne garantit qu'une telle assurance sera disponible à des conditions raisonnables sur le plan commercial. Outre le risque d'échec au moment du lancement, les satellites peuvent aussi faire l'objet de dérangements une fois qu'ils sont déployés et fonctionnels.

Risques commerciaux

Les cinq principaux clients de Télésat en dehors du secteur des services conseils ont compté pour environ 30 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en 1999. Comme Télésat perdra son monopole sur les services fixes par satellite (SFS) au Canada le 1^{er} mars 2000, rien ne peut garantir qu'elle pourra garder les grands clients de ces services et que, si elle les perd, elle réussira à remplacer les produits tirés de ces clients.

Concurrence

Télésat prévoit une perte de part de marché à la suite de la perte de son monopole sur les SFS le 1^{er} mars 2000. Les concurrents SFS de Télésat sur le marché canadien seront sans doute de grands exploitants américains disposant de ressources financières beaucoup plus grandes qu'elle et ces derniers pourraient s'emparer d'une part de marché plus grande que prévu à l'heure actuelle.

Outre le secteur des SFS au Canada, Télésat est également présente dans des marchés très concurrentiels. Certains des concurrents de Télésat possèdent des capitaux plus importants que Télésat et sont des fournisseurs bien établis sur les marchés qu'elle dessert.

Réglementation gouvernementale

Le CRTC réglemente actuellement les tarifs et les modalités du service de voies RF de Télésat en vertu d'un mécanisme de réglementation fondé sur le taux de rendement. Toutefois, dans la Décision Télécom 99-6, le CRTC a approuvé un autre mécanisme de réglementation faisant appel à certains prix plafonds, qui entrera en vigueur immédiatement dans le cas des services de voies RF offerts à compter du 1^{er} mars 2000. Même si le niveau de ces prix plafonds a été établi en fonction des conditions en vigueur sur le marché et que ces prix sont supérieurs aux tarifs actuels dans le cas de certains des services par satellite existants de Télésat, rien ne peut garantir que ces prix plafonds seront appropriés pour les services offerts au moyen des futurs satellites exploités par Télésat au Canada.

INCIDENCES DU PROBLÈME DE L'AN 2000 (INFORMATION CONCERNANT L'ÉTAT DE PRÉPARATION À L'AN 2000)

Le problème de l'an 2000 tient à la manière dont les dates ont traditionnellement été stockées et utilisées dans les systèmes informatiques. Pour ménager l'espace mémoire, on représentait l'année au moyen de deux chiffres, de sorte que l'année 2000 aurait été représentée dans de nombreux systèmes informatiques par les chiffres « 00 ». Beaucoup de systèmes et d'ordinateurs auraient interprété les chiffres « 00 » comme étant l'année 1900 plutôt que 2000. Cela aurait pu gêner le fonctionnement de systèmes ou même causer des pannes. Il aurait pu en résulter des erreurs de calcul pouvant perturber certaines opérations comme le traitement de transactions, l'envoi de factures ou la poursuite des activités normales de l'entreprise. De plus, des systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date auraient pu éprouver les mêmes problèmes. Les incidences du problème de l'an 2000 auraient pu se manifester le 1^{er} janvier 2000 ou avant cette date, et pourraient encore se manifester après cette date (p. ex. au moment du passage du 29 février 2000).

Les sociétés du groupe BCE (définies à la rubrique « DÉCLARATIONS PROSPECTIVES ») ont établi des programmes An 2000 afin de s'assurer que tous les aspects de leurs activités ont été pris en charge du point de vue de l'an 2000. La section qui suit décrit les incidences du problème de l'an 2000 sur Bell Canada et Nortel Networks. Le lecteur trouvera, dans la Notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, des renseignements sur les incidences du problème de l'an 2000 sur d'autres unités d'exploitation de BCE Inc.

Bell Canada

Les filiales et sociétés sous influence notable de Bell Canada ont établi des programmes An 2000 afin de s'assurer que tous les aspects de leurs activités ont été pris en charge du point de vue de l'an 2000. Le 31 mai 1999, la structure de Bell Canada a été modifiée en raison du transfert à Bell Canada de plusieurs sociétés auparavant détenues par BCE. Bien que chacune de ces sociétés ait son propre programme An 2000, Bell Canada a établi un programme général conjointement avec ses filiales afin de suivre de près l'état de conformité à l'an 2000 de ces sociétés. Au 31 décembre 1999, les filiales de Bell Canada avaient mené à bonne fin les travaux requis pour convertir ou mettre à niveau, tester et déployer (c.-à-d. remettre en service) les éléments de leur réseau, leurs systèmes d'information/technologies de l'information, ainsi que leurs produits et services afin qu'ils soient prêts pour l'an 2000.

Au 23 février 2000, Bell Canada n'avait décelé aucun incident majeur dans ses systèmes d'information, éléments de réseau ou produits et services relativement au passage à l'an 2000. Cela comprend ses services sur fil offerts au Québec et en Ontario, les services à large bande et IP et les services de télécoms pour grandes entreprises offerts par Bell Nexxia, les services sans fil offerts par le biais de Bell Mobilité et le service Sympatico^{MC} offert par Bell ActiMedia. Toutefois, Bell Canada continuera de surveiller de près ses environnements d'exploitation dans l'éventualité improbable où un incident imprévu relatif à l'an 2000 surviendrait après le 23 février 2000.

Bien qu'aucun incident majeur relatif à l'an 2000 n'ait été signalé jusqu'ici, le problème de l'an 2000 représentait, sur le plan pratique, un risque et un défi importants pour une entreprise de télécommunications comme Bell Canada, du fait que ses activités sont largement tributaires de systèmes et technologies complexes sensibles aux dates et qu'une partie importante de ses logiciels devaient être modifiés ou remplacés. Le problème de l'an 2000 aurait pu, et pourrait encore, se répercuter sur la plupart des activités de Bell Canada, notamment sur le réseau (le sien et celui qu'elle partage avec ses partenaires commerciaux), sur les produits et services offerts aux clients et sur ses propres systèmes internes et activités de soutien. De nombreux produits et services, ainsi que leurs éléments de soutien (p. ex. la messagerie vocale), sont également tributaires de fonctions liées aux dates.

Du 28 décembre 1999 au 4 janvier 2000, Bell Canada a activé ses Centres de mesures d'urgence pour surveiller le passage à l'an 2000. Comme prévu, aucun incident majeur n'est survenu à Bell Canada en raison du passage à l'an 2000. Par conséquent, en date du 23 février 2000, aucun des plans de poursuite des activités de Bell Canada n'avait dû être mis en œuvre.

L'étape Finalisation et activation se poursuivra jusqu'à ce que Bell Canada constate que ses plans de poursuite des activités An 2000 ne sont plus nécessaires, situation qui devrait se confirmer vers mars 2000. Dans le cadre de l'étape Finalisation et activation, Bell Canada a l'intention d'activer de nouveau ses Centres de mesures d'urgence pendant certaines périodes cruciales (comme le passage du 29 février 2000) de manière à pouvoir réagir rapidement à tout événement imprévu.

Depuis janvier 1997, Bell Canada a mis en place un programme complet de gestion des fournisseurs pour s'assurer que les produits et services qu'elle se procure auprès de ces derniers sont ou seront conformes à l'an 2000. Au 31 décembre 1999, Bell Canada avait mené à terme le processus de contrôle diligent auprès de ses fournisseurs. Bell Canada entend continuer de surveiller de près la situa-

tion afin de s'assurer que les produits et services de ses fournisseurs sont, et demeureront, conformes à l'an 2000.

Nortel Networks

Sur le plan pratique, le problème de l'an 2000 présentait des risques et des défis importants pour Nortel Networks. Les activités des divers services de Nortel Networks, par exemple ceux chargés des finances, des ressources humaines, de la fabrication et de la gestion des commandes, reposent en majeure partie sur l'informatique et risquaient donc d'être gravement compromises par le passage à l'an 2000.

En 1996, Nortel Networks a lancé son programme An 2000. Le programme An 2000 de Nortel Networks comprenait un programme visant les produits (programme pour produits), un programme visant les services informatiques (programme pour services informatiques) et un programme visant les établissements (programme pour établissements).

Le programme pour produits consistait à déterminer puis à résoudre les problèmes du passage à l'an 2000 liés aux produits de Nortel Networks et à déployer des solutions pour les clients. Dans le cadre de ce programme, Nortel Networks a rendu ses gammes actuelles de produits conformes à l'an 2000. En outre, Nortel Networks a proposé une voie de migration ou de mise à niveau et d'autres informations aux clients et distributeurs dont les produits n'étaient pas conformes à l'an 2000. Le programme pour produits comprenait trois grandes phases : Phase I (analyse, mesures correctives et vérification); Phase II (installation); et Phase III (planification de la poursuite des activités). La Phase I du programme pour produits était terminée à la fin de septembre 1999. La Phase II du programme pour produits, à savoir l'installation de produits conformes à l'an 2000 et de mises à niveau, a commencé en 1998 et s'est poursuivie pendant toute l'année 1999. Cette phase était en grande partie terminée en septembre 1999, sauf en ce qui concerne les clients qui ont choisi de ne pas procéder à l'installation ou à la mise à niveau des produits et les clients du secteur des entreprises qui ont acheté des produits de Nortel Networks par l'intermédiaire de distributeurs. La coordination de la Phase III du programme pour produits a été assurée dans le cadre du programme de planification de la poursuite des activités (programme BCP) dont il est question ci-dessous.

Le programme pour services informatiques visait les applications informatiques utilisées principalement à l'interne chez Nortel Networks et comprenait l'évaluation des tiers/fournisseurs et les activités de coentreprises relatives à la conformité à l'an 2000. Le programme pour services informatiques comprenait trois grandes phases : Phase I (évaluation et validation – inventaire des éléments touchés par le passage à l'an 2000, évaluation du degré de préparation à l'an 2000 et classement par ordre de priorité des éléments considérés comme importants pour Nortel Networks);

Phase II (mise en place et installation – réparation, retrait ou remplacement des éléments jugés non conformes à l’an 2000, mise à l’essai de tous les éléments qui ont été réparés ou remplacés ou qui sont jugés conformes à l’an 2000 et considérés comme importants pour Nortel Networks, puis réinstallation des éléments mis à l’essai dans des environnements prêts pour l’an 2000); et Phase III (planification de la poursuite des activités – planification en vue de réduire le risque d’interruption des activités de Nortel Networks découlant de problèmes éventuels liés au passage à l’an 2000). Nortel Networks a terminé les Phases I et II du programme pour services informatiques à la fin d’octobre 1999. Aucun des projets informatiques de Nortel Networks n’a été retardé en raison de la mise en œuvre du programme pour services informatiques. La coordination de la Phase III du programme pour services informatiques a été assurée dans le cadre du programme BCP dont il est question ci-dessous.

Le programme pour établissements comprenait l’infrastructure des bâtiments, y compris les contrôles environnementaux, les systèmes de sûreté et de sécurité et les systèmes sous-jacents inhérents utilisés pour le contrôle ou l’exploitation de tous les établissements de Nortel Networks. Le programme pour établissements portait également sur l’état de préparation à l’an 2000 des systèmes sous-jacents en usine utilisés dans la fabrication et la mise à l’essai des produits de Nortel Networks. La réparation ou le remplacement et la mise à l’essai du matériel et des systèmes jugés non conformes à l’an 2000 étaient terminés à la fin du troisième trimestre de 1999.

La planification de la poursuite des activités, qui a débuté au cours des troisième et quatrième trimestres de 1998 en ce qui concerne le programme pour produits, le programme pour services informatiques et le programme pour établissements, a été assurée dans le cadre du programme BCP. Ce programme avait pour principal objectif de protéger les ressources de Nortel Networks face à d’éventuels problèmes liés à l’an 2000, de poursuivre la prestation de services essentiels à la clientèle interne et externe et de minimiser l’incidence d’éventuelles perturbations sur les activités et les clients de Nortel Networks. Les plans de poursuite des activités étaient complètement terminés à la fin du troisième trimestre de 1999. La mise en œuvre, la surveillance et l’exécution de ces plans ont eu lieu durant le quatrième trimestre de 1999.

Les systèmes d’information, les établissements ainsi que l’infrastructure de production de Nortel Networks n’ont subi aucun effet négatif important lié au problème de l’an 2000. De même, aucun effet important lié au passage à l’an 2000 n’a été signalé en ce qui concerne les produits de Nortel Networks qui avaient été classés prêts pour l’an 2000. De plus, la chaîne d’approvisionnement de Nortel Networks n’a connu aucun problème majeur lié au changement de date. Des problèmes mineurs touchant quelques produits et applications internes ont été signalés lors du passage à l’an 2000, mais ils ont été pris en charge et réglés promptement au moyen des procédures d’exploitation standard de Nortel Networks. Grâce à une planification à long terme et à l’exécution soignée de son programme An 2000, Nortel Networks a pu assurer l’état de préparation à l’an 2000 de ses produits, systèmes TI, installations et chaînes d’approvisionnement.

Total des coûts liés au problème de l’an 2000

La partie des coûts relatifs à l’an 2000 imputables à la participation de BCE dans l’ensemble de ses filiales et sociétés sous influence notable s’établit, sur une base estimative, à environ 550 millions \$. Au 31 décembre 1999, les coûts engagés se chiffraient à environ 540 millions \$, dont environ 310 millions \$ ont été passés en charges et le reste, capitalisé.

Perspectives concernant le problème de l’an 2000

Même si BCE Inc. estime que les sociétés du groupe BCE ont mis en place un plan d’action adéquat, le problème de l’an 2000 est un événement unique qui a posé, et continue de poser, des défis et des risques sans précédent. BCE Inc. croit que le problème de l’an 2000 présente désormais des risques sensiblement réduits, comme tend à le confirmer le fait qu’aucun incident majeur n’a été signalé. BCE estime de plus que les risques encore présents liés à l’an 2000 peuvent être atténués. Toutefois, si l’un des fournisseurs clés des sociétés du groupe BCE ne parvient pas à fournir des produits et services prêts pour l’an 2000, si certains produits ou systèmes d’autres entreprises qu’utilisent ou dont dépendent les sociétés du groupe BCE ou leurs clients ne sont pas convertis à temps et adéquatement, si une entreprise tierce ne convertit pas ses systèmes ou si sa conversion s’avère incompatible avec les systèmes des sociétés du groupe BCE, et si les plans de poursuite des activités des sociétés du groupe BCE s’avèrent inefficaces, le problème de l’an 2000 pourrait alors avoir des répercussions négatives importantes sur la situation financière et les résultats d’exploitation des sociétés du groupe BCE.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS			
Exercices terminés le 31 décembre (en millions \$, sauf les montants par action)	Notes	1999	1998
Produits d'exploitation		14 214	27 207
Charges d'exploitation		11 522	23 719
Frais de recherche et développement en cours acquis		23	688
Frais de restructuration et autres frais	(4)	490	654
Produits d'exploitation nets		2 179	2 146
Gains sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable	(5)	4 902	4 146
Quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence notable		(160)	(333)
Autres revenus	(6)	588	1 327
Bénéfice avant les éléments sous-mentionnés		7 509	7 286
Intérêts débiteurs – dette à long terme		880	1 022
– autres intérêts débiteurs		209	259
Total des intérêts débiteurs		1 089	1 281
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		6 420	6 005
Impôts sur les bénéfices	(7)	(963)	(1 548)
Part des actionnaires sans contrôle		2	141
Bénéfice net		5 459	4 598
Dividendes sur actions privilégiées		(93)	(93)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires		5 366	4 505
Bénéfice net par action ordinaire		8,35	7,07
Dividendes par action ordinaire		1,36	1,36
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)		642,8	637,6

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS			
Exercices terminés le 31 décembre (en millions \$)	Notes	1999	1998
Solde au début de l'exercice		4 207	596
Bénéfice net		5 459	4 598
		9 666	5 194
Moins :			
Dividendes – Actions privilégiées		93	93
– Actions ordinaires		875	868
		968	961
Achat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(16)	–	24
Coûts liés à l'émission et au rachat de capital-actions de BCE Inc. et de ses filiales		7	2
		975	987
Solde à la fin de l'exercice		8 691	4 207

BILAN CONSOLIDÉ			
Au 31 décembre (en millions \$)	Notes	1999	1998
ACTIF			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces		2 395	370
Débiteurs		2 598	1 922
Autres éléments d'actif à court terme		514	488
Total de l'actif à court terme		5 507	2 780
Placements dans des sociétés sous influence notable et dans d'autres sociétés	[8]	9 433	9 536
Immobilisations	[10]	16 935	16 745
Frais reportés	[11]	2 714	2 257
Écart d'acquisition et autres éléments d'actif		2 371	852
Total de l'actif		36 960	32 170
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		3 618	3 255
Impôts sur les bénéfices et autres taxes à payer		248	472
Dettes exigibles à moins d'un an	[11]	1 677	2 075
Total du passif à court terme		5 543	5 802
Dettes à long terme	[12]	8 780	9 260
Impôts reportés		783	639
Autres éléments de passif à long terme		1 502	1 466
Total du passif		16 608	17 167
Part des actionnaires sans contrôle	[14]	2 460	1 358
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées	[15]	1 700	1 700
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	[16]	6 789	6 559
Surplus d'apport		997	997
Bénéfices non répartis		8 691	4 207
Redressement au titre du change		[285]	182
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		16 192	11 945
Total des capitaux propres		17 892	13 645
Engagements et passif éventuel	[18]		
Total du passif et des capitaux propres		36 960	32 170

Au nom du conseil d'administration,



J. Edward Newall
Administrateur



John H. McArthur
Administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercices terminés le 31 décembre (en millions \$)	1999	1998
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice net	5 459	4 598
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Amortissement	3 001	3 501
Frais de recherche et développement en cours acquis	23	688
Frais de restructuration et autres frais	441	518
Gains sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable	(4 902)	(4 146)
Gains nets sur cession de placements	(547)	(1 340)
Impôts reportés	34	90
Dividendes reçus en sus de la quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence notable	346	444
Autres éléments	(300)	(246)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(957)	(601)
	2 598	3 506
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations	(3 588)	(3 774)
Placements	(2 729)	(2 650)
Cessions	6 412	2 721
Produit tiré de la vente d'immobilisations	11	768
Réduction des espèces et quasi-espèces par suite de la déconsolidation de Corporation Nortel Networks	–	(3 007)
Autres éléments	(138)	11
	(32)	(5 931)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes versés sur actions ordinaires et privilégiées	(968)	(961)
Dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(163)	(134)
(Remboursement) émission d'effets à payer et d'avances bancaires	(191)	2 227
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 139	922
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 346)	(2 174)
Émission d'actions ordinaires, de débentures convertibles et d'effets pouvant être réglés en actions par des filiales aux actionnaires sans contrôle	771	363
Émission d'actions ordinaires	152	194
Achat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	–	(32)
Autres éléments	57	(?)
	(549)	398
Effet des variations des taux de change sur les espèces et quasi-espèces	8	148
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	2 025	(1 879)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	370	2 249
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	2 395	370

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et tous les montants sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Certains chiffres comparatifs dans les états financiers consolidés ont été reclassés en fonction de la présentation actuelle.

En ce qui concerne les états financiers de BCE Inc. (la Société) et ses filiales (collectivement BCE), les différences importantes entre les PCGR canadiens et les PCGR américains sont décrites et rapprochées à la note 19.

Nouvelles normes comptables

L'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 a été retraité pour tenir compte des nouvelles exigences du chapitre 1540 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *États des flux de trésorerie*. Aux fins de l'état des flux de trésorerie, tous les placements à court terme très liquides sont considérés comme des espèces et des quasi-espèces.

Consolidation

Les états financiers des entités qui sont contrôlées par la Société sont consolidés. Les placements dans les entités qui sont conjointement contrôlées par la Société, c'est-à-dire les coentreprises, sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les sociétés sur lesquelles la Société peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, tandis que les placements dans les autres sociétés sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Le 1^{er} juin 1999, BCE et Ameritech Corporation (SBC/Ameritech), maintenant filiale en propriété exclusive de SBC Communications Inc., ont finalisé leur partenariat stratégique annoncé le 24 mars 1999. Conformément à l'entente de partenariat, SBC/Ameritech a acquis une participation minoritaire indirecte de 20 % dans Bell Canada pour 5,1 milliards \$ en espèces. Bell Canada s'est restructurée pour détenir certains actifs de télécommunications qui étaient auparavant détenus par BCE. Le 31 mai 1999, Bell Canada a acquis de BCE, à la valeur comptable nette, la participation de BCE dans Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité), auparavant Radiocommunication BCE Mobile inc., Téléglobe Inc. (Téléglobe), Aliant Inc. (Aliant) (la société au sein de laquelle ont été regroupées, le 31 mai 1999, Bruncor Inc. (Bruncor), Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited (MT&T) et NewTel Enterprises Limited (NewTel); la participation de Bell Canada dans Aliant était de 41 % au 31 décembre 1999), trois autres entreprises de télécommunications régionales canadiennes, ainsi que d'autres placements. En outre, Bell Canada a transféré à BCE, à la valeur comptable nette, ses placements dans BCE Emergis inc. (BCE Emergis) et Groupe CGI inc. (CGI).

Le 31 août 1998, par suite de l'acquisition de Bay Networks, Inc. (Bay Networks) par Corporation Nortel Networks (Nortel Networks) (voir la note 5), la participation de BCE dans Nortel Networks a été réduite d'environ 51 % à 41 %, ce qui a amené BCE à changer, prospectivement, sa méthode de comptabilisation des résultats de Nortel Networks, passant de la consolidation à la comptabilisation à la valeur de consolidation le 1^{er} septembre 1998. Par conséquent, l'état consolidé des résultats de BCE comprend l'état des résultats de Nortel Networks, ligne par ligne, jusqu'au 31 août 1998 inclusivement et reflète, depuis le

1^{er} septembre 1998, la quote-part de BCE du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires de Nortel Networks dans le poste Quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence notable.

Utilisation d'estimations

Pour établir des états financiers selon les PCGR, la Direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés au titre des éléments d'actif et de passif et sur la divulgation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, s'il y a lieu. L'amortissement des immobilisations est généralement calculé selon la méthode linéaire, à des taux établis en fonction de la durée estimative d'utilisation des biens. En 1999, le taux d'amortissement composite des installations a été d'environ 6,2 % (6,9 % en 1998). Les durées d'utilisation prévues sont de 3 à 15 ans pour les machines et le matériel, de 20 à 40 ans pour les bâtiments et de 15 à 20 ans pour les licences.

Actifs de recherche et développement (R et D) en cours acquis

Les actifs de R et D en cours acquis représentent la valeur des travaux de R et D acquis qui n'étaient pas réalisables sur le plan technologique à la date de l'acquisition et qui n'ont pas d'autre utilisation future; ces actifs sont imputés aux résultats selon une méthode d'amortissement accéléré sur la durée d'utilisation estimative.

Conversion des devises étrangères

La plupart des filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable étrangères de BCE sont des établissements autonomes, c'est-à-dire des établissements dont les activités économiques sont en grande partie indépendantes de celles de la société mère. Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice. Les gains ou pertes non matérialisés correspondants, après les opérations de couverture connexes, sont accumulés dans les capitaux propres et inscrits au poste Redressement au titre du change. Lorsque ces placements sont réduits ou qu'un établissement étranger autonome verse des dividendes, une certaine partie du redressement au titre du change est imputée aux résultats.

Les filiales étrangères intégrées dépendent de la société mère sur le plan financier ou de l'exploitation. Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens en vigueur durant l'exercice. Les gains et pertes de change des filiales étrangères intégrées sont imputés aux résultats.

Les gains et pertes de change non matérialisés relatifs à des éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères figurent dans le bénéfice de l'exercice. Font exception les gains et pertes relatifs à des éléments d'actif et de passif monétaires à long terme, comme la dette à long terme, qui sont présentés comme des frais reportés ou d'autres éléments de passif à long terme et qui sont amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle des éléments en cause.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés

BCE a recours à une combinaison d'instruments financiers dérivés pour gérer le risque de fluctuation des taux d'intérêt et de change. BCE ne négocie pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Les gains et les pertes sur les contrats de change à terme et les swaps de devises servant à couvrir les placements étrangers sont reportés et comptabilisés à même le redressement au titre du change dans les capitaux propres. Les gains et les pertes sur les contrats de change à terme et les swaps de devises servant à gérer les risques de fluctuation des taux de change sont constatés de la même façon que les gains et les pertes sur l'élément faisant l'objet de la couverture. Les sommes à recevoir ou à payer en vertu des swaps de taux d'intérêt sont accumulées et comptabilisées à titre de rajustements des intérêts débiteurs. Les gains et les pertes liés aux couvertures d'opérations prévues sont imputés aux résultats ou encore comptabilisés à titre de rajustements des valeurs comptables lorsque l'opération faisant l'objet de la couverture a lieu. Toute prime versée à l'égard des contrats relatifs à des instruments financiers est reportée et passée en charges au cours de la période visée par les contrats.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent, aux dates d'acquisition, du coût des placements sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est amorti selon la méthode linéaire sur une durée estimative maximale de 40 ans. La valeur comptable de l'écart d'acquisition fait l'objet d'une évaluation constante pour déterminer s'il y a risque de baisse de valeur permanente. À cette fin, la Direction de BCE examine la situation financière de chaque secteur d'activité, ainsi que le bénéfice prévu avant impôts, les flux de trésorerie non actualisés ou diverses valeurs liées au marché. Toute baisse de valeur permanente de l'écart d'acquisition est radiée du bénéfice au cours de l'exercice où la baisse est constatée. L'amortissement total au titre de l'écart d'acquisition, y compris celui qui figure au poste Quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence notable, imputé aux résultats d'exploitation a été de 118 millions \$ en 1999 et de 126 millions \$ en 1998.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Société et la plupart de ses filiales offrent divers régimes d'invalidité, d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge admissibles après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances précises. Le coût de ces avantages est imputé aux résultats de la période où ils sont payés.

Avantages à la retraite

La Société et la plupart de ses filiales offrent aux employés retraités des prestations de retraite et certains avantages en matière de soins de santé et d'assurance-vie. La comptabilisation des coûts des régimes de retraite est décrite à la note 17. Le coût des avantages complémentaires de retraite est imputé aux résultats de la période où ils sont payés.

Impôts sur les bénéfices

BCE utilise la méthode du report d'impôts pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Les soldes d'impôts reportés inscrits au bilan consolidé résultent des écarts temporaires entre la constatation comptable et fiscale des produits et des charges.

Coûts d'acquisition de clientèle

BCE subventionne l'acquisition par ses clients du matériel de réception par satellite. Les montants correspondants sont reportés et amortis sur trois ans.

Régimes de rémunération fondés sur le capital-actions

Les régimes de rémunération fondés sur le capital-actions de la Société sont constitués du Régime d'épargne des employés (REE) et des Régimes d'intéressement à long terme au moyen d'options d'achat d'actions, qui peuvent comprendre un montant compensatoire spécial (MCS). Ces régimes sont décrits en détail à la note 16. Des charges de rémunération sont comptabilisées pour les contributions au REE faites par la Société. Les charges de rémunération liées au REE se sont chiffrées à 33 millions \$ en 1999 (34 millions \$ en 1998). Aucune charge de rémunération n'est comptabilisée pour ces régimes lorsque des actions ou des options d'achat d'actions sont émises à l'intention des employés. Toute somme versée par les employés à la levée d'options d'achat d'actions ou au moment de l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions. Les MCS sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle le droit est acquis. La charge de rémunération liée aux MCS s'est chiffrée à 193 millions \$ en 1999 (29 millions \$ en 1998).

Modifications comptables futures

L'ICCA a publié un nouveau chapitre 3465 de son Manuel, *Impôts sur les bénéfices*, qui modifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2000 ou après, l'actuelle méthode du report d'impôts, axée sur l'état des résultats, sera remplacée par la méthode du passif fiscal, axée sur le bilan. Quand le nouveau chapitre du Manuel sera adopté, les impôts reportés représenteront les écarts temporaires entre la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif et leur valeur comptable. La méthode du passif fiscal exige que tous les actifs et passifs d'impôts reportés soient réévalués au taux d'imposition qui est censé s'appliquer à la résorption des écarts temporaires. L'adoption du nouveau chapitre du Manuel (si on exclut Nortel Networks) ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers de BCE.

L'ICCA a publié un nouveau chapitre 3461 de son Manuel, *Avantages sociaux futurs*, qui modifie la comptabilisation des prestations de retraite et d'autres types d'avantages sociaux futurs. Pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2000 ou après, le nouveau chapitre exige que les sociétés inscrivent les coûts des avantages complémentaires de retraite sur la durée de vie active des employés d'une façon semblable aux coûts des régimes de retraite. Selon la pratique actuelle, ces coûts sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont payés. Le nouveau chapitre du Manuel exige également une modification du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations et les coûts au titre des services courants, qui passe d'un taux à long terme estimatif à un taux d'intérêt établi en fonction du marché. L'adoption du nouveau chapitre du Manuel (si on exclut Nortel Networks) devrait se traduire par une charge de plus de 500 millions \$, nette d'impôts, imputée aux bénéfices non répartis. De plus, le crédit de retraite (avant impôts) de BCE en 2000 devrait se situer entre 100 millions \$ et 125 millions \$, contre 197 millions \$ en 1999.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le 31 mars 1999, les secteurs d'activité de BCE ont été modifiés. Il y a maintenant deux nouveaux secteurs : (1) CGI et BCE Emergis et (2) BCE Media (qui comprend la Société en commandite Bell ExpressVu (Bell ExpressVu) et Télésat Canada [Télésat]). Ces entreprises faisaient partie auparavant du secteur Bell Canada. En outre, Bell Canada International Inc. (BCI) est maintenant présentée comme un secteur distinct. En 1998, BCI était incluse dans le secteur Télécommunications internationales, qui se composait de BCI et des Autres sociétés du groupe Télécommunications internationales (les Autres sociétés du groupe Télécommunications internationales comprenaient la participation de BCE dans Cable & Wireless Communications plc (qui a été vendue en juin 1998) et dans Jones Intercable, Inc. (vendue en avril 1999)). Les Autres sociétés du groupe Télécommunications internationales figurent maintenant dans les Activités de la Société. Les chiffres présentés antérieurement ont été reclassés en fonction de la présentation actuelle.

BCE exploite les secteurs d'activité suivants, qui ont été segmentés par produits et services et/ou par zone géographique, conformément à la sectorisation organisationnelle employée par la Direction pour prendre des décisions d'exploitation et évaluer la performance :

Bell Canada – représente la consolidation de La Société de Portefeuille Bell Canada Inc. (BCH) avec Bell Canada et ses filiales consolidées (y compris Bell Mobilité, BCE Nexxia inc. et Bell ActiMedia inc.). BCH détient 100 % de Bell Canada. BCE détient 80 % de BCH, les 20 % restants appartenant à SBC/Ameritech (voir la note 1). Ce secteur fournit une gamme complète de services de télécommunications nationaux et internationaux à des clients canadiens;

CGI et BCE Emergis – CGI fournit des services TI de bout en bout comme des services d'impartition et d'intégration de systèmes, des services-conseils et des solutions d'affaires à des clients du monde entier. BCE Emergis est un fournisseur de services de commerce électronique qui livre des solutions de commerce électronique centrées réseau à des clients partout dans le monde;

BCE Media – comprend Bell ExpressVu, Télésat, ainsi que d'autres intérêts dans les médias. Ces entreprises fournissent des services de divertissement et de télécommunications d'affaires par satellite;

Nortel Networks – fournit des solutions réseau qui sont utilisées par les sociétés exploitantes de télécommunications et d'autres fournisseurs de services pour interconnecter les lignes d'accès et les installations de transmission afin de fournir des services locaux et interurbains, des systèmes de communications sans fil et des solutions qui acheminent les communications voix, données et vidéo dans une même ville ou entre des villes, des pays ou des continents. En outre, Nortel Networks fournit des systèmes d'affaires électroniques tels que des systèmes de centres d'appels, de messagerie vocale et de réponse interactive, des solutions pour l'Internet et les réseaux de données, des systèmes « Open IP » et des solutions de téléphonie pour les entreprises; et

Bell Canada International – possède, développe et exploite des réseaux de télécommunications évolués à l'extérieur du Canada, principalement en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique, misant surtout sur la technologie sans fil.

La Société évalue la performance de chaque secteur en fonction de sa contribution au bénéfice net consolidé. Les conventions comptables décrites à la note 1, Principales conventions comptables, s'appliquent également aux secteurs, sauf ce qui est précisé en (i) à la page suivante. Les ventes intersectorielles sont faites sans lien de dépendance. Les tableaux suivants présentent les données financières sommaires pour les exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE (i)

	1999		1998	
	Produits provenant des clients externes	Immobilisations et écart d'acquisition	Produits provenant des clients externes	Immobilisations et écart d'acquisition
Canada	13 129	16 687	13 235	15 449
États-Unis	139	157	8 110	72
Autres pays	946	2 412	5 862	2 004
Total	14 214	19 256	27 207	17 525

(i) Les zones géographiques sont délimitées en fonction de l'endroit où se situe le groupe qui génère les produits d'exploitation (l'endroit où se fait la vente) et de l'emplacement des immobilisations et de l'écart d'acquisition.

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR GAMME

	1999	1998
Service locaux et d'accès	5 418	5 364
Services interurbains et réseau	3 912	4 196
Produits et services de Nortel Networks	–	14 253
Services sans fil	1 835	1 723
Autres	3 049	1 671
	14 214	27 207

2. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

SECTEURS D'ACTIVITÉ					
	Bell Canada	CGI et BCE Emergis	BCE Media	Nortel Networks (i)	BCI
1999					
Total des produits	12 583	848	452	32 961	807
Intérêts créditeurs	16	6	35	199	21
Intérêts débiteurs	886	2	55	256	302
Amortissement des immobilisations et amortissement de l'écart d'acquisition	2 436	107	124	1 970	166
Amortissement des travaux de recherche et développement en cours acquis et des technologies acquises	–	23	–	2 092	–
Quote-part du bénéfice net (des pertes nettes) des sociétés sous influence notable	53	–	–	(19)	(11)
Charge d'impôts sur les bénéfices	889	32	7	1 034	26
Bénéfice net (perte nette) (ii)	5 364	(39)	(149)	449	(354)
Autres éléments hors trésorerie importants :					
– Gain sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable	4 242	–	–	591	69
– Frais de restructuration et autres frais	218	–	92	–	113
1998					
Total des produits	12 405	362	188	26 270	772
Intérêts créditeurs	11	1	5	179	23
Intérêts débiteurs	669	–	22	347	203
Amortissement des immobilisations et amortissement de l'écart d'acquisition	2 619	19	92	1 076	118
Amortissement des travaux de recherche et développement en cours acquis et des technologies acquises	–	–	–	2 216	–
Quote-part du bénéfice net (des pertes nettes) des sociétés sous influence notable	21	–	5	(28)	(28)
Charge d'impôts sur les bénéfices	837	28	(54)	902	7
Bénéfice net (perte nette) (ii)	1 186	22	(53)	3 227	(48)
Autres éléments hors trésorerie importants :					
– Gain sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable	315	–	–	3 696	135
– Frais de restructuration et autres frais	471	–	–	47	–

RAPPROCHEMENTS		
	1999	1998
Produits		
Total des produits des secteurs isolables	47 651	39 997
Activités de la Société	34	34
Élimination des produits intersectoriels (iii)	(1 568)	(1 307)
Rajustement au titre de Nortel Networks (i)	(31 903)	(11 517)
Total des produits consolidés	14 214	27 207
Bénéfice net		
Total du bénéfice net des secteurs isolables	5 271	4 334
Activités de la Société	254	360
Élimination des produits intersectoriels	(66)	(96)
Total du bénéfice net consolidé	5 459	4 598

(i) Depuis le 1^{er} septembre 1998, les résultats de Nortel Networks ne sont plus consolidés par BCE (voir la note 1) et sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, les montants figurant dans l'état des résultats reflètent les résultats de Nortel Networks ligne par ligne pour les 12 mois de 1999 et de 1998. Aux fins du rapprochement des états financiers consolidés, les chiffres de l'état des résultats de Nortel Networks pour les 12 mois de 1999 et les quatre derniers mois de 1998 doivent être exclus, du fait que BCE ne consolide plus les résultats de Nortel Networks ligne par ligne, mais comptabilise uniquement sa quote-part du bénéfice net de Nortel Networks applicable aux actionnaires ordinaires.

(ii) Représente l'apport de chaque secteur au bénéfice net de BCE.

(iii) La majorité des produits intersectoriels interviennent entre Bell Canada et Nortel Networks.

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

SNS/ASSURE CORP. ET ASSURE HEALTH INC.

En novembre 1999, BCE Emergis a acquis la totalité des actions en circulation de SNS/Assure Corp. et d'Assure Health Inc., deux entreprises apparentées actives dans le secteur du commerce électronique. Le prix d'achat global a été de 224 millions \$, soit 151 millions \$ en espèces et environ 2,2 millions d'actions ordinaires de BCE Emergis d'une valeur de 73 millions \$. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel de 50 millions \$, passif corporel de 66 millions \$, technologies acquises et actifs de R et D en cours acquis de 40 millions \$, et écart d'acquisition de 200 millions \$. L'écart d'acquisition, les technologies acquises et les actifs de R et D en cours acquis sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

BELL MOBILITÉ

Le 22 octobre 1999, Bell Canada a accru de 65 % à 100 % sa participation dans Bell Mobilité, la plus grande entreprise de services de communications sans fil du Canada. Le prix d'achat global a été de 1 570 millions \$ en espèces. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel de 597 millions \$, passif corporel de 296 millions \$ et écart d'acquisition de 1 269 millions \$. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 40 ans.

CGI

Le 5 janvier 1998, BCE a accru sa participation au capital-actions de CGI, société de services en technologies de l'information, de 24 % à 34 %. Le prix d'achat global a été d'environ 138 millions \$. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple.

De plus, le 1^{er} juillet 1998, BCE a conclu une entente avec les trois principaux actionnaires individuels de CGI (les actionnaires) prévoyant certaines options de vente et d'achat, ainsi que des droits de préemption, à l'égard des actions de CGI détenues par les actionnaires. L'entente confère aux actionnaires le droit de vendre graduellement (options de vente) leurs actions à BCE jusqu'au 5 janvier 2004, et par la suite, pendant une période de deux ans, le droit à BCE d'acheter (options d'achat) ces actions dans la mesure où elles n'ont pas déjà été acquises par BCE. Le prix par action payé à la levée des options de vente ou d'achat correspondra, dans tous les cas, à 115 % du cours du marché des actions de CGI à la date de levée, et sera payable en actions ordinaires de BCE. Ces options, si elles sont levées en totalité, porteront la participation de BCE au capital-actions de CGI et aux droits de vote qui s'y rattachent à 55 % environ.

Dans le cadre de cette entente, BCE a cédé ses activités de développement et de maintenance de systèmes (à l'échelle nationale et internationale) en contrepartie d'actions de CGI, ce qui a porté la participation de BCE au capital-actions de CGI à 42 %. De plus, en vertu d'un contrat d'impartition de dix ans qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1998, une filiale en propriété exclusive de CGI est devenue le fournisseur privilégié de Bell Canada en matière de systèmes d'information et de technologies de l'information. L'engagement minimal de Bell Canada entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 juin 2001 est d'environ 400 millions \$. Au-delà de cette période, le montant de ces dépenses dépendra des stratégies d'affaires et des orientations de Bell Canada et de ses besoins en matière de systèmes d'information et de technologies de l'information.

En 1999, BCE a acquis des actions supplémentaires de CGI découlant surtout de la levée, en partie, des options de vente dont il est question plus haut en contrepartie d'environ 1,3 million d'actions de BCE d'une valeur de 78 millions \$ (1998 – 0,9 million d'actions de BCE évaluées à 54 millions \$). Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Au 31 décembre 1999, 10 571 651 actions ordinaires de BCE étaient réservées pour de futurs achats d'actions de CGI. La participation de BCE au capital-actions de CGI s'établissait à 45 % et 43 % aux 31 décembre 1999 et 1998, respectivement.

Depuis le 1^{er} juillet 1998, la participation de BCE dans CGI est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Par suite d'une série de transactions portant sur l'acquisition d'actions de CGI, le prix d'achat pour BCE excédant la juste valeur de l'actif net acquis à chaque étape s'est établi à 71 millions \$ et 145 millions \$ en 1999 et 1998, respectivement, et est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

BROADBAND NETWORKS INC. (BNI)

Le 9 janvier 1998, Nortel Networks a fait l'acquisition de BNI, entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de réseaux de télécommunications sans fil à large bande fixes. Le prix d'achat global a été d'environ 433 millions \$ US, constitué d'environ 149 millions \$ US en espèces et d'environ 11,2 millions (après fractionnement) d'actions ordinaires de Nortel Networks. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel net de 29 millions \$ US, actif de R et D en cours acquis de 329 millions \$ US et écart d'acquisition de 75 millions \$ US. L'actif de R et D en cours acquis a été imputé aux résultats sur une période de neuf mois au moyen d'une méthode d'amortissement accéléré. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

APTIS COMMUNICATIONS, INC. (APTIS)

Le 22 avril 1998, Nortel Networks a fait l'acquisition d'Aptis, jeune entreprise spécialisée dans l'interconnexion de réseaux de données à accès distant. Le prix d'achat global a été d'environ 286 millions \$ US. À la clôture de la transaction, Nortel Networks a émis environ 5 millions (après fractionnement) d'actions ordinaires et a versé environ 5 millions \$ US en espèces aux actionnaires d'Aptis. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel net de 8 millions \$ US, actif de R et D en cours acquis de 203 millions \$ US et écart d'acquisition de 75 millions \$ US. L'actif de R et D en cours acquis a été imputé aux résultats sur une période de neuf mois au moyen d'une méthode d'amortissement accéléré. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

OCCIDENTE Y CARIBE CELULAR S.A. (OCCEL)

Le 31 mars 1998, BCI a fait l'acquisition d'une participation de 68,4 % dans Ocel. Le prix d'achat global a été d'environ 445 millions \$ en espèces. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel de 177 millions \$, licences de 511 millions \$, passif corporel de 381 millions \$ et écart d'acquisition de 138 millions \$. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 16 ans.

HANSOL PCS CO. LTD. (HANSOL)

En 1998, BCI a fait l'acquisition d'une participation de 18,2 % dans Hansol, exploitant de services téléphoniques mobiles à l'échelle nationale en Corée. Le prix d'achat global a été d'environ 179 millions \$ en espèces. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel de 365 millions \$, licences de 23 millions \$, passif corporel de 267 millions \$ et écart d'acquisition de 58 millions \$. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

TÉLÉSAT CANADA (TÉLÉSAT)

Le 5 mai 1998, BCE a accru sa participation dans TéléSAT, chef de file des communications et de la gestion de systèmes par satellite, de 58,7 % à 100 %. Le prix d'achat global a été d'environ 158 millions \$ en espèces. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel de 296 millions \$, passif corporel de 228 millions \$ et écart d'acquisition de 90 millions \$. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

4. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

En 1999, BCE a comptabilisé une charge avant impôts de 490 millions \$ (270 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle) au titre de frais de restructuration et d'autres frais de 163 millions \$ et 327 millions \$, respectivement. Les frais de restructuration, composés surtout d'indemnités de cessation d'emploi (visant environ 2 600 employés) et de coûts supplémentaires qui y sont directement reliés, résultent principalement de la décision d'impartir une partie des activités du Service des téléphonistes, du démantèlement de Gestion de réseau canadien Stentor et de la rationalisation des coûts au sein d'autres groupes d'exploitation. Ces programmes de restructuration devraient être pour l'essentiel terminés vers le milieu de 2000. Les autres frais se rapportent surtout à la réduction de la valeur des placements dans Iridium et SkyView Media Group, Inc., et à la radiation de certains éléments d'actif par BCI. Cette dernière radiation se rapporte principalement à des frais de financement des combinés liés à certains contrats conclus avec des clients. BCI ne reporte plus et n'amortit plus ces coûts car, dans les circonstances actuelles, tout indique que l'avantage découlant de ces dépenses doit plutôt être rattaché aux activités de la période courante.

En 1998, BCE a comptabilisé une charge avant impôts de 654 millions \$ (407 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle) au titre de frais de restructuration et d'autres frais de 102 millions \$ et 552 millions \$, respectivement. Les frais de restructuration se rapportaient à des projets de rationalisation des propriétés immobilières et à l'intégration d'unités d'affaires. Ces frais comprenaient des coûts liés à la résiliation de baux et des coûts connexes, ainsi que des coûts associés au départ d'employés. Les autres frais incluaient principalement une provision au titre des coûts de mise en œuvre de la concurrence dans le service local et de fourniture de la transférabilité des numéros locaux, dans la mesure où ces coûts étaient jugés irrécouvrables. Les autres frais comprenaient aussi des coûts associés à la réduction de valeur de certains éléments d'actif et d'autres provisions.

Au 31 décembre 1999, le solde de la provision pour restructuration s'élevait à 130 millions \$ (61 millions \$ en 1998). Cette provision est constituée principalement de 60 millions \$ d'indemnités de cessation d'emploi non payées aux membres du Service des téléphonistes, de 12 millions \$ d'autres coûts supplémentaires non payés liés à l'impartition d'activités du Service des téléphonistes et de 30 millions \$ de coûts liés à la rationalisation des propriétés immobilières.

5. GAINS SUR RÉDUCTION DE PARTICIPATION DANS DES FILIALES ET DANS DES SOCIÉTÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE

	1999	1998
Bell Canada (a)	4 242	—
Hansol (b)	69	—
Nortel Networks (c)	591	3 613
Télé globe (d)	—	315
Comunicacion Celular S.A. (Comcel) (e)	—	135
Autres	—	83
	4 902	4 146

- (a) En 1999, BCE a comptabilisé un gain de 4 242 millions \$ sur la réduction de sa participation dans Bell Canada, qui est passée de 100 % à 80 %, pour un produit en espèces de 5,1 milliards \$, par suite du partenariat avec SBC/Ameritech (voir la note 1).
- (b) En 1999, BCI a comptabilisé un gain de 69 millions \$ sur la réduction de sa participation dans Hansol, qui est passée de 23 % à 21 % par suite de l'émission, par Hansol, de 15,7 millions d'actions dans le public.
- (c) En 1999, BCE a comptabilisé des gains de 591 millions \$ sur la réduction de sa participation dans Nortel Networks, qui est passée de 40,4 % à 39,2 % par suite de l'acquisition, par Nortel Networks, par voie d'émission d'actions, de Periphonics Corporation et de Shasta Networks, Inc., et de l'émission d'actions, par Nortel Networks, dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions.

En 1998, BCE a comptabilisé un gain de 3 613 millions \$ sur la réduction de sa participation dans Nortel Networks, qui est passée d'environ 51 % à 41 %, par suite de l'acquisition, par Nortel Networks, de Bay Networks pour un prix d'achat global d'environ 6,9 milliards \$ US. À la clôture de la transaction, Nortel Networks a émis environ 270 millions (après fractionnement) d'actions ordinaires et a pris en charge l'équivalent d'environ 47,3 millions (après fractionnement) d'options visant l'achat d'actions ordinaires de Nortel Networks. Le prix d'achat a été réparti comme suit : actif corporel de 1,9 milliard \$ US, passif pris en charge de 500 millions \$ US, éléments d'actif technologique acquis de 2,1 milliards \$ US, actif de R et D en cours acquis de 1 milliard \$ US et écart d'acquisition de 2,4 milliards \$ US. Les éléments d'actif technologique acquis sont imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trente-six mois et l'actif de R et D en cours acquis a été imputé aux résultats sur une période de neuf mois au moyen d'une méthode d'amortissement accéléré. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

- (d) En 1998, Bell Canada a comptabilisé un gain de 315 millions \$ sur la réduction de sa participation dans Télé globe, qui est passée d'environ 25 % à 20 % par suite de l'acquisition, par Télé globe, d'Excel Communications, Inc. (Excel) pour un prix d'achat global d'environ 5,2 milliards \$, réglé par l'émission d'actions ordinaires, dont un montant d'environ 4,0 milliards \$ a été affecté à l'écart d'acquisition et est amorti sur une période de 40 ans.
- (e) En 1998, BCI a comptabilisé des gains de 135 millions \$ sur le transfert à Comcel de sa participation de 68,4 % dans Ocel et sur la réduction de sa participation dans Comcel, qui est passée de 51,1 % à 49,9 % par suite d'un investissement d'American International Group Inc. dans Comcel.

6. AUTRES REVENUS

	1999	1998
Gain sur cession de placements :		
Jones Intercable, Inc. (Jones) (a)	309	–
Phone.Com, Inc. (Phone.Com) (b)	89	–
Cable & Wireless Communications plc (CWC) (c)	–	1 075
Division Solutions d'affaires électroniques (SAE) de Bell Emergis (d)	–	74
Nortel Networks – montant net (e)	–	191
Autres placements	149	–
Intérêts créditeurs	153	141
Autres éléments	(112)	(154)
	588	1 327

- (a) En avril 1999, BCE a comptabilisé un gain de 309 millions \$ sur la vente de sa participation de 31 % dans Jones pour un produit net en espèces de 763 millions \$.
- (b) En décembre 1999, BCE a comptabilisé un gain de 89 millions \$ sur la vente de sa participation dans Phone.Com pour un produit net en espèces de 116 millions \$.
- (c) En juin 1998, BCE a comptabilisé un gain de 1 075 millions \$ sur la vente de sa participation de 14,2 % dans CWC pour un produit net en espèces de 2 289 millions \$.
- (d) En date du 31 août 1998, BCE a acquis une participation majoritaire de 65 % dans MPACT Immedia Corporation (qui s'appelle BCE Emergis inc. (BCE Emergis) depuis le 21 janvier 1999) en échange de la division SAE de Bell Emergis et d'un investissement en espèces de 68 millions \$. BCE a enregistré un gain de 74 millions \$ à la suite de cette transaction.
- (e) Dans les huit premiers mois de 1998, Nortel Networks a enregistré des gains nets de 191 millions \$ liés à la vente de diverses entreprises et d'autres placements pour un produit net de 234 millions \$.

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau qui suit présente un rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi au Canada et des impôts sur les bénéfices inscrits :

	1999	1998
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	6 420	6 005
Taux d'imposition prévus par la loi au Canada	42,3 %	42,4 %
Impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi au Canada	2 716	2 546
Gain sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable	(2 063)	(1 729)
Frais de recherche et développement en cours acquis	9	292
Pertes sans incidence fiscale	273	168
Quote-part des pertes nettes des sociétés sous influence notable	68	141
Gain sur cession de placements	(113)	95
Différence entre les taux prévus par la loi au Canada et ceux applicables aux filiales étrangères	36	(30)
Impôt des grandes sociétés	13	8
Autres éléments	24	57
Total des impôts sur les bénéfices	963	1 548

Détail de la charge d'impôts sur les bénéfices :

	1999	1998
De l'exercice	1 072	1 471
Reportés	(109)	77
	963	1 548

8. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE ET DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Les placements sont comptabilisés à la valeur de consolidation, sauf indication contraire.

Au 31 décembre	Participation (%)			
	1999	1998	1999	1998
Bell Canada				
Télélobe (a)	23,1	20,0	1 601	1 308
Aliant (b)	41,2	–	456	–
Bruncor (b)	–	44,8	–	158
MT&T (b)	–	34,4	–	132
Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) (c)	20,8	–	336	–
Autres placements, à la valeur de consolidation			18	134
Placements, au prix coûtant			56	90
Nortel Networks (d)	39,2	40,7	6 879	7 081
Jones (voir la note 6)			–	454
Autres placements, à la valeur de consolidation			–	51
Autres placements, au prix coûtant			87	128
Total des placements dans des sociétés sous influence notable et dans d'autres sociétés (e)			9 433	9 536

(a) En 1999, Bell Canada a accru de 20 % à 23 % sa participation dans Télélobe pour un prix d'achat global de 312 millions \$. L'écart d'acquisition comptabilisé au titre de cette acquisition s'est établi à 111 millions \$ et est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

Le 10 novembre 1998, Télélobe a acquis Excel (voir la note 5). Parallèlement à la clôture de la transaction, BCE a levé une option existante et a acquis environ 5,4 millions d'actions ordinaires de Télélobe pour un prix d'achat global d'environ 218 millions \$. Par ailleurs, en 1998, BCE a acheté sur le marché libre des actions ordinaires de Télélobe et d'Excel pour un prix d'achat global de 518 millions \$.

(b) Le 31 mai 1999, Bruncor, MT&T et NewTel (NewTel a été consolidée jusqu'au 31 mai 1999) ont été regroupées au sein d'une même société, Aliant.

(c) Au premier trimestre de 1999, Bell Canada a acquis une participation de 20 % dans MTS pour un prix d'achat global de 339 millions \$. L'écart d'acquisition comptabilisé au titre de cette acquisition s'est établi à 189 millions \$ et est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

(d) Les données financières sommaires déclarées par Nortel Networks pour les exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 sont présentées ci-après :

	(en millions \$ US)	
	1999	1998
État des résultats		
Produits	22 217	17 575
Bénéfice brut	9 620	7 525
Amortissement des éléments d'actif incorporels	2 047	1 709
Perte nette attribuable aux actions ordinaires	197	569
Bilan		
Actif à court terme	13 068	10 317
Total de l'actif	22 597	19 732
Passif à court terme	7 790	5 893
Passif à long terme et part des actionnaires sans contrôle	2 289	2 274
Capitaux propres	12 518	11 565
Total du passif et des capitaux propres	22 597	19 732

Acquisitions importantes de Nortel Networks en 2000

Le 28 janvier 2000, Nortel Networks a fait l'acquisition de Qtera Corporation (Qtera), fabricant de systèmes réseau optiques à ultralongue portée. Chacune des actions en circulation de Qtera a été convertie en un droit de recevoir 1,3350 action ordinaire de Nortel Networks (pour un total d'environ 23 millions d'actions ordinaires de Nortel Networks). De plus, jusqu'à concurrence de 500 millions \$ US en actions ordinaires de Nortel Networks pourraient être distribuées aux anciens actionnaires et titulaires d'options et de bons de souscription de Qtera, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs commerciaux par Qtera.

Le 18 octobre 1999, Nortel Networks a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Clarify Inc. (Clarify), fournisseur de solutions de comptoir électronique pour les activités commerciales sur Internet. L'entente prévoit un ratio d'échange fixe, selon lequel les actionnaires de Clarify recevront 1,3 action ordinaire de Nortel Networks pour chacune de leurs actions ordinaires de Clarify. Établi d'après le cours de clôture des actions ordinaires de Nortel Networks le 15 octobre 1999, soit 52,69 \$ US, le prix d'achat global se chiffre à environ 2,1 milliards \$ US. La transaction devrait être conclue au premier trimestre de 2000.

Éventualités de Nortel Networks

Le 14 octobre 1998, un recours collectif a été déposé auprès du tribunal de district des États-Unis du district sud de New York, présumément au nom de certains anciens porteurs de titres de Bay Networks, en vertu duquel les demandeurs allèguent que la circulaire d'information ou le prospectus et la déclaration d'inscription (circulaire d'information de Bay Networks) relativement à la fusion de Bay Networks avec une filiale de Nortel Networks, de même que certaines déclarations publiques faites par Nortel Networks et certains dirigeants nommés ont violé les lois applicables sur les valeurs mobilières, étant donné que ces documents contiendraient des informations

8. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE ET DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS (suite)

fausses et trompeuses à des égards importants ainsi que des omissions quant à la situation financière de Nortel Networks. Deux autres recours collectifs formulant des allégations presque semblables ont été déposés auprès du même tribunal le 16 novembre 1998 et le 11 décembre 1998. Le 1^{er} février 1999, le tribunal a acquiescé à la requête des demandeurs de consolider les trois recours. Le 31 janvier 2000, le tribunal a acquiescé à la requête de Nortel Networks de rejeter le recours collectif modifié consolidé des demandeurs et a clos le dossier. Les demandeurs ont jusqu'au 6 mars 2000 pour en appeler du rejet.

En juin 1998, quatre recours collectifs ont été intentés devant la Court of Chancery du Delaware, dans le comté de New Castle, présumément au nom de tous les porteurs d'actions ordinaires de Bay Networks, en vertu desquels les demandeurs allèguent que les administrateurs de Bay Networks ont violé leurs obligations fiduciaires envers les actionnaires de Bay Networks et que Nortel Networks a appuyé et encouragé ces prétendues violations d'obligations fiduciaires. Le 23 juillet 1998, Bay Networks, Nortel Networks et les conseillers juridiques du groupe de demandeurs ont conclu un accord de principe (convention de règlement) en vertu duquel les recours collectifs seront rejetés (sous réserve de la confirmation par les parties et de l'approbation par le tribunal); cet accord stipule, en outre, que des données supplémentaires doivent être divulguées dans la circulaire d'information finale de Bay Networks, que les conseillers juridiques du groupe de demandeurs peuvent faire une demande auprès du tribunal pour l'obtention d'honoraires d'avocat d'au plus 450 000 \$ US et de dépens d'au plus 25 000 \$ US. Nortel Networks a constitué une provision pour ces montants en 1998. Le 26 août 1998, un recours collectif a été intenté devant le même tribunal, présumément au nom de tous les porteurs d'actions ordinaires de Bay Networks, en vertu duquel les demandeurs allèguent que la circulaire d'information de Bay Networks contient des informations trompeuses à des égards importants parce qu'elle omet de révéler l'existence d'un litige en instance dans lequel Bay Networks poursuit neuf anciens employés. Le 27 janvier 2000, le tribunal a approuvé la convention de règlement, rejetant ainsi avec préjudice les cinq recours susmentionnés, et a alloué une somme de 400 000 \$ US en honoraires d'avocat et dépens. Les demandeurs ont jusqu'au 28 février 2000 pour en appeler de la décision.

Le 18 avril 1997, une poursuite a été intentée devant la cour supérieure de la Californie, dans le comté de Santa Clara, présumément au nom d'une catégorie d'actionnaires qui ont acquis des actions ordinaires de Bay Networks en vertu de la déclaration d'inscription et du prospectus qui ont pris effet le 15 novembre 1995. Le 4 mars 1997, Bay Networks a annoncé que des actionnaires avaient intenté deux poursuites distinctes respectivement devant le tribunal de district des États-Unis du district nord de la Californie et devant la cour supérieure de la Californie, dans le comté de Santa Clara, contre Bay Networks et dix de ses dirigeants et administrateurs, anciens et actuels, présumément au nom d'un groupe d'actionnaires qui ont acheté des actions ordinaires de Bay Networks pendant la période comprise entre le 1^{er} mai 1995 et le 14 octobre 1996. Les deux poursuites devant la cour supérieure de la Californie, dans le comté de Santa Clara, ont été consolidées en avril 1998, mais la requête des demandeurs en vue d'obtenir la certification de recours collectif a été rejetée. En janvier 2000, la cour d'appel de la Californie a rejeté l'appel de la décision par les demandeurs. Ces derniers disposent de 40 jours pour en appeler.

En juin 1993, certains porteurs de titres de Nortel Networks ont intenté un recours collectif devant le tribunal de district des États-Unis du district sud de New York, alléguant que Nortel Networks et certains de ses dirigeants avaient violé la *Securities Exchange Act* de 1934 et la common law en faisant des déclarations erronées importantes ou en omettant de déclarer des faits importants concernant les activités, les perspectives commerciales et la situation financière de Nortel Networks. En janvier 2000, le tribunal a entendu les arguments concernant la requête de Nortel Networks en vue d'un jugement sommaire relativement à toutes les demandes.

Nortel Networks est également défenderesse dans le cadre de diverses autres poursuites, réclamations et enquêtes dans le cours normal de ses activités.

Sauf les indications fournies ci-dessus, Nortel Networks ne peut déterminer le montant total de son obligation monétaire ou l'incidence financière globale de ces litiges et ne peut donc établir si ces recours individuels ou collectifs auront des répercussions négatives importantes sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation consolidés. À moins d'indication contraire, Nortel Networks et les administrateurs et dirigeants désignés contesteront vigoureusement ces litiges.

(e) L'écart d'acquisition lié aux placements dans des sociétés sous influence notable s'élevait à 506 millions \$ au 31 décembre 1999 (229 millions \$ en 1998).

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part de BCE des participations dans des coentreprises est comprise dans les états financiers consolidés et est résumée dans le tableau ci-après.

Une bonne partie des montants comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle se rapporte à la participation de BCE dans CGI (voir la note 3), aux participations de BCI dans Americiel S.A., Axtel S.A. de C.V., Hansol, Telet S.A. et KG Telecommunications Co. Ltd., Vesper S.A. et Vesper Sao Paulo S.A., et à la participation de Nortel Networks dans diverses coentreprises jusqu'au 31 août 1998 (voir la note 1).

	1999	1998
Bilan		
Actif à court terme	679	356
Actif à long terme	1 728	1 058
	2 407	1 414
Passif à court terme	648	385
Passif à long terme	764	257
	1 412	642
État des résultats		
Produits	1 072	1 239
Perte nette	156	46
État des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(126)	16
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(763)	(306)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	447	120

10. IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre	1999		1998	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Installations	26 162	10 269	26 128	10 208
Machines et matériel	6 448	2 827	5 668	2 852
Bâtiments	2 228	1 299	2 274	1 281
Licences	928	783	1 084	952
Installations en construction	1 561	1 561	1 215	1 215
Terrains	94	94	86	86
Autres immobilisations	176	102	231	151
	37 597	16 935	36 686	16 745

Sont compris dans les charges d'exploitation des frais d'amortissement des immobilisations de 2 725 millions \$ en 1999 (3 220 millions \$ en 1998).

Au premier trimestre de 1998, Bell Canada a vendu des propriétés commerciales à TrizecHahn Corporation pour un produit net de 753 millions \$.

11. SUPPLÉMENT D'INFORMATION

	1999	1998
BILAN		
Frais reportés		
Actif reporté au titre des régimes de retraite [voir la note 17]	1 620	1 364
Pertes de change non matérialisées, après amortissement (a)	389	173
Frais d'émission de titres d'emprunt, après amortissement (a)	106	98
Sommes à recevoir en vertu de contrats de change	–	136
Autres éléments	599	486
	2 714	2 257
Dettes exigibles à moins d'un an		
Avances bancaires	438	728
Effets à payer	157	258
Dettes à long terme exigibles à moins d'un an [voir la note 12]	1 082	1 089
	1 677	2 075
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts payés	905	1 050
Impôts sur les bénéfices payés	745	1 074

(a) Sont compris dans les charges d'exploitation et les autres revenus des frais d'amortissement des frais reportés de 208 millions \$ en 1999 (203 millions \$ en 1998).

12. DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre	1999	1998
BCE Inc.		
Effets à 8,75 %, série 11, remboursés en 1999	–	200
Effets à 7,81 %, série 12 (50 millions £), remboursés en 1999	–	127
Effets à 9,95 %, série 13, échéant en 2000	173	173
Effets à moyen terme à 5,55 %, échéant en 2001 (a)	–	150
Effets à 8,95 %, série 8, échéant en 2002 (a)	–	300
Facilité de crédit à terme TIOL + 0,225 % (400 millions \$ US), échéant en 2002, faisant l'objet de swaps de capital et d'intérêt en dollars canadiens, au taux fixe de 7,72 % jusqu'en 2000 (a)	–	612
Effets à 6,2 %, série 14, échéant en 2007	300	300
Total – BCE Inc.	473	1 862

(a) Remboursés avant échéance en 1999.

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Au 31 décembre		1999	1998
	Taux d'intérêt moyen pondéré %		
Bell Canada			
Débentures et effets (b)			
Remboursés en 1999	9,60	–	605
Échéance 2000	8,60	753	859
2001	7,41	171	171
2002	7,69	323	325
2003	6,86	497	559
2004	10,88	207	276
2005-2014	8,17	3 254	2 366
2015-2054	9,21	1 425	1 266
Débentures subordonnées			
Échéance 2026-2031	8,21	275	275
Autres dettes (c)	–	126	64
Total – Bell Canada		7 031	6 766

(b) Les débentures et effets comprennent 400 millions de dollars américains échéant en 2006 et 2010, 300 millions de francs suisses échéant en 2003, convertis en engagements libellés en dollars américains, et 150 millions de marks allemands échéant en 2000, convertis en engagements libellés en dollars canadiens. De plus, une tranche de 750 millions \$ de la dette à long terme est assortie d'options de rachat permettant le remboursement anticipé du capital moyennant le paiement de certaines primes.

(c) Le poste Autres dettes comprend un engagement en vertu d'un contrat de location-acquisition de 45 millions \$, après déduction d'un prêt à recevoir de 246 millions \$. Cet engagement résulte d'une entente conclue en 1999, selon laquelle Bell Canada a vendu et reloué de l'équipement de télécommunications pour un produit de 316 millions \$. Une partie de ce produit a été investie dans un prêt à recevoir portant intérêt.

Au 31 décembre		1999	1998
CGI et BCE Emergis			
Autres dettes		49	10
Total – CGI et BCE Emergis		49	10

Au 31 décembre		1999	1998
BCE Media			
Effets à 11,59 % échéant en 2001		50	50
Effets à 10,75 % échéant en 2002		75	75
Effets à 7,40 % échéant en 2006		150	–
Autres dettes		47	80
Total – BCE Media		322	205

Au 31 décembre		1999	1998
BCI			
Emprunt à terme de premier rang TIOL + 4,25 % (1999 – 240 millions \$ US, 1998 – 300 millions \$ US), remboursable en versements semestriels variables et échéant en 2002		346	456
Billets à escompte de premier rang à 14,0 % (1999 – 157 millions \$ US, 1998 – 137 millions \$ US) échéant en 2004		226	208
Billets non garantis de premier rang à 11,0 %, rachetables au gré de l'émetteur et remboursables en 2004		160	–
Débentures de 6,0 % à 12,93 % (1999 – 167 milliards KRW, 1998 – 48 milliards KRW), remboursables en versements variables et échéant en 2004		212	60
Obligations à coupons à intérêt différé de premier rang à 14,13 % (1999 – 254 millions \$ US, 1998 – 222 millions \$ US) échéant en 2005		367	338
Autres dettes (d)		676	444
Total – BCI		1 987	1 506

(d) Le poste Autres dettes comprend principalement des crédits bancaires, des crédits d'équipement et d'autres instruments de financement comportant différents taux et échéant à différentes dates, au plus tard en 2011.

Au 31 décembre		1999	1998
Total de la dette à long terme			
		9 862	10 349
Moins : tranche exigible à moins d'un an (voir la note 11)			
		1 082	1 089
Dette à long terme			
		8 780	9 260

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Le tableau qui suit présente les échéances des titres d'emprunt à long terme pour les cinq prochaines années :

Exercices se terminant le 31 décembre	2000	2001	2002	2003	2004
BCE Inc.	173	–	–	–	–
Bell Canada	782	171	323	497	207
CGI et BCE Emergis	10	6	5	22	1
BCE Media	2	52	77	3	3
BCI	115	415	327	163	360
Total à l'échéance	1 082	644	732	685	571

Au 31 décembre 1999, le crédit bancaire inutilisé, généralement consenti au taux d'intérêt préférentiel des banques et réservé pour financer les besoins généraux de la Société et pour couvrir les emprunts sous forme de papier commercial, s'élevait à environ 3 milliards \$.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque

BCE Inc. a recours à des swaps de taux d'intérêt pour réduire ses coûts de financement.

Bell Canada a recours à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer ses positions de change et de taux d'intérêt associées à ses instruments de dette. Bell Canada a généralement recours à ces instruments financiers dérivés pour réduire ses coûts de financement et diversifier son accès aux marchés financiers.

BCI exerce ses activités à l'échelle internationale et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. BCI n'utilise pas actuellement d'instruments financiers dérivés pour réduire le risque lié aux fluctuations des taux de change pour ses placements ou sa dette à long terme, ni pour gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme.

Risque de crédit

BCE est exposée à un risque de crédit si l'une des contreparties à ses instruments financiers dérivés ne s'acquitte pas de ses obligations, mais elle ne prévoit pas une telle éventualité. BCE ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées et évalue régulièrement le risque de crédit et la solvabilité des contreparties. BCE gère son risque de façon à éviter toute concentration importante du risque de crédit découlant des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change.

En outre, BCE est exposée à un risque de crédit à l'égard de ses clients. Toutefois, les entreprises de BCE comptent un grand nombre de clients différents, ce qui réduit au minimum la concentration du risque de crédit. L'instauration de la concurrence dans le marché du service local pourrait accroître le risque de crédit de Bell Canada.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Position de change

Les échéances des contrats de change correspondent essentiellement aux échéances des éléments faisant l'objet de la couverture. Le tableau suivant fait état des stratégies mises en œuvre, en ce qui a trait à la dette, pour gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, au 31 décembre 1999 :

	Avant stratégies de couverture		Après stratégies de couverture		
	Total	Dollars canadiens	Devises étrangères	Dollars canadiens	Devises étrangères
Dette à long terme					
BCE Inc.	473	473	–	473	–
Bell Canada	7 031	5 736	1 295	6 107	924
CGI et BCE Emergis	49	49	–	49	–
BCE Media	322	310	12	310	12
BCI	1 987	160	1 827	160	1 827
Total de la dette à long terme	9 862	6 728	3 134	7 099	2 763
Effets à payer	157	46	111	46	111

Les montants en capital à recevoir en vertu des contrats de change comprennent 150 millions de marks allemands, 300 millions de francs suisses, 280 millions de dollars américains et 74 millions de dollars canadiens. Les montants en capital dus en vertu des contrats de change comprennent 250 millions de dollars américains et 547 millions de dollars canadiens.

Position de taux d'intérêt

La dette à long terme est en grande partie assortie de taux d'intérêt fixes, et les effets à payer sont émis aux taux du marché pour les emprunts sous forme de papier commercial. Les échéances des swaps de taux d'intérêt dépendent des éléments couverts et sont de un à huit ans pour la plupart. Le tableau suivant fait état des stratégies mises en œuvre, en ce qui a trait à la dette et aux actions privilégiées, pour gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et réduire les coûts de financement, au 31 décembre 1999 :

	Avant stratégies de couverture		Après stratégies de couverture		
	Total	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable
Dette à long terme					
BCE Inc.	473	473	–	473	–
Bell Canada	7 031	7 031	–	6 881	150
CGI et BCE Emergis	49	49	–	49	–
BCE Media	322	307	15	307	15
BCI	1 987	1 091	896	1 091	896
Total de la dette à long terme	9 862	8 951	911	8 801	1 061
Actions privilégiées	1 700	1 700	–	1 050	650
Effets à payer	157	24	133	24	133

Juste valeur

Les justes valeurs correspondent approximativement aux montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre parties consentantes, d'après les données courantes des marchés pour des instruments dont le risque, le capital et la durée restante sont les mêmes. Elles se fondent sur des estimations obtenues par actualisation et d'autres techniques d'évaluation qui sont largement tributaires des hypothèses concernant le montant des flux de trésorerie futurs estimatifs et le moment où ils se matérialiseront, et des taux d'actualisation correspondant à divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices potentiels et autres dépenses susceptibles d'être engagées lors de la cession de ces instruments financiers n'ont pas été reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, en raison de leur caractère subjectif et incertain, les justes valeurs ne doivent pas être interprétées comme étant réalisables advenant le règlement immédiat des instruments.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Aux 31 décembre 1999 et 1998, la valeur comptable de tous les instruments financiers correspondait approximativement à leur juste valeur, à l'exception des cas suivants :

	1999		1998	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme exigible à moins d'un an	1 082	1 137	1 089	1 112
Dettes à long terme	8 780	9 077	9 260	10 731
Instruments financiers dérivés, actif (passif) net :				
Contrats de change (a)	(44)	(28)	120	110
Swaps de taux d'intérêt	—	(19)	—	73

(a) Les sommes à recevoir ou à payer en vertu de contrats de change sont incluses dans l'actif à court terme, les frais reportés ou le passif, selon le cas.

Vente de débiteurs

En vertu d'une entente qui est entrée en vigueur le 14 octobre 1997, Bell Canada a vendu des débiteurs pour un produit en espèces global de 650 millions \$. Conformément à l'entente, l'acheteur utilisera les fonds perçus pour l'achat d'autres débiteurs de Bell Canada jusqu'à l'expiration de l'entente le 6 octobre 2002.

Garanties

Au 31 décembre 1999, BCE avait des garanties en cours de 85 millions \$ se rapportant à des garanties financières, de soumission, d'exécution et de paiement anticipé émises dans le cours normal des activités.

14. PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

Au 31 décembre	1999	1998
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales		
Bell Canada	829	470
BCI	66	126
BCE Emergis	121	47
	1 016	643
Actions privilégiées, effets pouvant être réglés en actions et débetures convertibles émises par les filiales :		
Bell Canada	959	645
BCI	415	—
Autres filiales	70	70
	1 444	715
	2 460	1 358

15. ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Les statuts de la Société prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang. Ils autorisent les administrateurs à émettre de telles actions en une ou plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Autorisées et en circulation

Le tableau qui suit donne un résumé des principales conditions rattachées aux séries d'actions privilégiées de premier rang autorisées et en circulation de la Société. Les conditions détaillées rattachées à ces actions sont énoncées dans les statuts de la Société.

Toutes les séries d'actions privilégiées en circulation au 31 décembre 1999 sont sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances où les porteurs ont droit à une voix par action, et sont convertibles au gré du porteur.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG RACHETABLES À DIVIDENDE CUMULATIF								Capital autorisé	En circulation
Série	Taux de dividende annuel	Date de conversion (le ou après le)	Convertibles en	Date de rachat	Prix de rachat	Nombre d'actions	1999	Au 31 décembre Capital déclaré 1998	
P	1,600 \$	15 juillet 2002 (a)(i)	actions ordinaires	15 avril 2002	25 \$	16 000 000 (h)	400	400	
Q	1,725 \$ (b)	1 ^{er} décembre 2000	Série R	1 ^{er} décembre 2000	25 \$ (c)	8 000 000 (h)	200	200	
R		1 ^{er} décembre 2005	Série Q	1 ^{er} décembre 2005	25 \$	8 000 000 (g)	–	–	
S	1,320 \$ (b)	1 ^{er} novembre 2001	Série T	1 ^{er} novembre 2001	25 \$ (c)	8 000 000 (h)	200	200	
T		1 ^{er} novembre 2006	Série S	1 ^{er} novembre 2006	25 \$	8 000 000 (g)	–	–	
U	1,385 \$ (d) (e)	1 ^{er} mars 2007	Série V	1 ^{er} mars 2007	25 \$ (f)	22 000 000 (h)	350	350	
V		1 ^{er} mars 2012	Série U	1 ^{er} mars 2012	25 \$	22 000 000 (g)	–	–	
W	1,363 \$ (d) (e)	1 ^{er} septembre 2007	Série X	1 ^{er} septembre 2007	25 \$ (f)	20 000 000 (h)	300	300	
X		1 ^{er} septembre 2012	Série W	1 ^{er} septembre 2012	25 \$	20 000 000 (g)	–	–	
Y	1,150 \$ (b)	1 ^{er} décembre 2002	Série Z	1 ^{er} décembre 2002	25 \$ (c)	10 000 000 (h)	250	250	
Z		1 ^{er} décembre 2007	Série Y	1 ^{er} décembre 2007	25 \$	10 000 000 (g)	–	–	
							1 700	1 700	

- (a) La Société peut, en tout temps, choisir d'établir une nouvelle série d'actions privilégiées en lesquelles les actions de série P seront convertibles action pour action au gré du porteur. Sous réserve de l'approbation de certaines Bourses, les actions de série P sont aussi convertibles en actions ordinaires au gré de la Société.
- (b) Les porteurs d'actions des séries Q, S et Y auront droit à des dividendes cumulatifs ajustables variables à partir du mois de janvier 2001, du mois de décembre 2001 et du mois de janvier 2003, respectivement.
- (c) La Société peut racheter les actions des séries Q, S et Y en tout temps après le 1^{er} décembre 2000, le 1^{er} novembre 2001 et le 1^{er} décembre 2002, respectivement, au prix de 25,50 \$ l'action.
- (d) La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt jusqu'en 2007 pour convertir les dividendes fixes des séries U et W en dividendes à taux variable égal au taux des acceptations bancaires à 90 jours moins 0,675 % et 0,594 %, respectivement.
- (e) Les porteurs d'actions des séries U et W auront droit à des dividendes cumulatifs variables à partir du mois d'avril 2007 et du mois d'octobre 2007, respectivement.

- (f) La Société peut racheter les actions des séries U et W le ou après le 1^{er} mars 2007 et le ou après le 1^{er} septembre 2007, respectivement. Cependant, si ces actions sont inscrites à la Bourse de Toronto, le prix de rachat après ces dates sera de 25,50 \$ l'action.
- (g) Autorisées mais non émises.
- (h) Autorisées et en circulation, sauf que seulement 14 000 000 d'actions de la série U et 12 000 000 de la série W sont en circulation.
- (i) Une réunion extraordinaire des porteurs d'actions de série P se tiendra le 14 mars 2000. À cette occasion, les porteurs seront appelés à voter pour le retrait du privilège de conversion et l'ajout d'une disposition prévoyant le rachat des actions au gré des porteurs, sur une base trimestrielle, le 15 juillet 2002 ou après. Si les porteurs votent en faveur des changements ci-dessus, ces actions seront à l'avenir classées dans la catégorie Autres éléments de passif à long terme.

16. ACTIONS ORDINAIRES

Autorisées : nombre illimité d'actions ordinaires.

	1999		1998	
	Nombre d'actions	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
En circulation au début de l'exercice	640 131 136	6 559	635 949 923	6 316
Actions émises				
Contre espèces				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (a)	1 020 402	71	2 017 882	106
Régime d'épargne des employés (b)	1 047 926	70	1 338 311	75
Levée d'options d'achat d'actions (c)	355 216	11	603 375	15
Levée d'options de vente par les actionnaires de CGI (voir la note 3)	1 250 304	78	878 045	54
Actions achetées à des fins d'annulation	–	–	(656 400)	(7)
En circulation à la fin de l'exercice	643 804 984	6 789	640 131 136	6 559

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1998, la Société a acheté 656 400 de ses actions ordinaires dans le cours normal des activités, pour un prix global de 32 millions \$, dont une tranche de 1 million \$ a été imputée au surplus d'apport et une tranche de 24 millions \$ a été imputée aux bénéfices non répartis.

(a) Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD)

Jusqu'en septembre 1999, le RRD de la Société permettait aux actionnaires ordinaires de la Société d'investir des dividendes en espèces et de faire des versements en espèces facultatifs pour acquérir de nouvelles actions ordinaires de la Société. En septembre 1999, le RRD de la Société a été modifié pour indiquer que les actions ordinaires à acheter par voie de réinvestissement de dividendes en espèces et de versements en espèces facultatifs seront, au gré de la Société, achetées sur le marché libre par l'entremise d'une Bourse ou continueront d'être achetées directement auprès de BCE Inc. Les participants peuvent acheter des actions tous les trimestres au moyen des dividendes en espèces sur actions ordinaires; en outre, ils peuvent acquérir des actions tous les mois au moyen de versements en espèces facultatifs jusqu'à concurrence d'un montant global de 20 000 \$ pour chaque période de 12 mois se terminant le 15 octobre. Les versements en espèces facultatifs se sont chiffrés à 15 millions \$ en 1999, contre 20 millions \$ en 1998.

Le prix auquel sont achetées les actions ordinaires de BCE Inc. correspond, lorsque les actions sont achetées sur le marché libre, à la moyenne du coût réel (à l'exclusion des commissions et des frais de courtage et de tous les frais de service) engagé par l'agent du RRD pour l'achat de ces actions pendant la période d'investissement et, lorsque les actions sont

achetées directement auprès de BCE Inc., au cours moyen pondéré de tous les lots réguliers d'actions ordinaires de BCE Inc. négociés à la Bourse de Toronto pendant les trois jours de bourse précédant immédiatement la période d'investissement où au moins un lot régulier d'actions ordinaires de BCE Inc. a été négocié. Dans le cas d'actions ordinaires qui sont achetées auprès de BCE Inc., la période d'investissement correspond au premier jour ouvrable suivant le 15^e jour de chaque mois. Lorsque les actions sont achetées sur le marché libre, la période d'investissement correspond, dans la mesure où l'agent du RRD le juge possible, dans le cas d'un mois dans lequel entre une date de versement de dividende sur les actions ordinaires, à une période maximale de cinq jours ouvrables commençant à la date où interviennent les opérations qui sont réglées à la date de versement du dividende sur les actions ordinaires et, dans le cas de tout autre mois, au premier jour ouvrable suivant le 15^e jour du mois en question. Aucune réduction n'est offerte aux participants. Au 31 décembre 1999, 8 % des actions ordinaires en circulation étaient inscrites au RRD [8 % au 31 décembre 1998].

Au 31 décembre 1999, 5 448 577 actions ordinaires étaient réservées en vue de leur émission aux termes du RRD.

(b) Régime d'épargne des employés (REE)

Le REE permet aux employés de la Société et de ses filiales participantes d'acquérir des actions ordinaires de BCE Inc. au moyen de retenues à la source régulières auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, des contributions de l'employeur. En vertu du REE, les employés peuvent choisir chaque année d'acheter des actions ordinaires de la Société, jusqu'à concurrence de 10 % de leurs gains annuels, au moyen de retenues salariales. La Société verse une contribution pouvant aller jusqu'à 2 % des gains annuels de l'employé. Le REE vise à encourager les employés à détenir des actions de la Société. Au 31 décembre 1999, 34 835 employés participaient au REE (34 793 employés en 1998).

Les actions ordinaires de la Société sont achetées, au nom des participants, par l'administrateur du REE sur le marché libre, par achat privé ou auprès de BCE Inc., comme le détermine de temps à autre BCE Inc. Le nombre total d'actions REE achetées pour le compte des employés, y compris les achats auprès de la Société figurant au tableau ci-dessus, a été de 2 106 419 en 1999 et de 3 004 844 en 1998.

Au 31 décembre 1999, 8 452 289 actions ordinaires étaient réservées en vue de leur émission aux termes du REE.

(c) Options d'achat d'actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme au moyen d'options d'achat d'actions de la Société (les régimes), des options peuvent être octroyées aux membres de la haute direction et à d'autres employés clés de la Société et de ses filiales pour l'achat d'actions ordinaires de la Société généralement à un prix de souscription égal à 100 % du cours du marché le dernier jour de séance précédant la date réelle de l'octroi. Au 31 décembre 1999, un total de 26 517 986 actions ordinaires étaient toujours autorisées en vue de leur émission aux termes des régimes. Les options peuvent être levées au cours d'une période n'excédant pas dix ans. Le droit de lever les options s'acquiert généralement sur une période de quatre ans de service continu, sauf si une période spéciale est accordée pour l'acquisition de ce droit. En 1999, 2 440 000 options et, en 1998, 220 000 options ont été octroyées pour une période d'acquisition spéciale de cinq ans. Ces options pourront être levées intégralement en 2004 et 2003, respectivement. En général, les options ne peuvent être levées au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi. Toutefois, s'il y a un changement de

16. ACTIONS ORDINAIRES (suite)

contrôle de la Société, les options peuvent, lorsqu'un titulaire perd son emploi dans certaines circonstances, être levées immédiatement. Il peut en être de même, dans le cas de titulaires employés de certaines filiales de la Société, si, dans certaines circonstances, la Société cesse de détenir un certain pourcentage de participation [précisé dans les régimes] dans ces filiales.

Au moment de l'octroi d'une option, l'employé peut également avoir droit à un montant compensatoire spécial (MCS). La valeur d'un MCS est égale à l'augmentation, entre la date d'octroi du MCS et la date de levée de l'option afférente, du cours du marché des actions de BCE Inc. visées par le MCS (actions dont le nombre ne peut dépasser le nombre d'actions couvertes par l'option à laquelle le MCS est associé). En 1999, 3 371 400 MCS ont été octroyés, contre 1 421 650 en 1998. Au 31 décembre 1999, 5 382 679 MCS visent le même nombre d'actions que les options auxquelles ils sont associés étaient en cours.

Le tableau suivant résume la situation des régimes d'options d'achat d'actions de la Société aux 31 décembre 1999 et 1998 et les changements qui y ont été apportés pendant les exercices terminés à ces dates :

	1999		1998	
	Nombre d'options	Prix de levée pondéré moyen	Nombre d'options	Prix de levée pondéré moyen
Options en cours au début de l'exercice	2 820 295	40 \$	2 329 629	28 \$
Octroyées	3 645 109	66 \$	1 421 650	53 \$
Levées	(355 216)	32 \$	(603 375)	24 \$
Déchues/expirées	(343 176)	59 \$	(327 609)	39 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 767 012	56 \$	2 820 295	40 \$
Options pouvant être levées le 31 décembre	1 361 937	35 \$	733 789	26 \$

Le tableau suivant résume l'information sur les régimes d'options d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 1999 :

Options en cours				Options pouvant être levées	
Fourchette des prix de levée	contractuelle moyenne Nombre en cours	Durée restante pondérée [années]	Nombre Prix de levée moyen pondéré	d'options pouvant être levées	Prix de levée moyen pondéré
41 à 60 \$	865 772	7	47 \$	328 032	46 \$
61 à 80 \$	3 804 588	9	66 \$	132 747	61 \$
18 à 80 \$	5 767 012	8	56 \$	1 361 937	35 \$

17. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société et la plupart de ses filiales importantes offrent des régimes de retraite non contributifs à prestations déterminées qui assurent à presque tous les employés des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du taux de salaire. La politique de capitalisation de BCE consiste à verser des contributions dans ses caisses de retraite selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des caisses de retraite. Les sociétés sont tenues de voir à l'approvisionnement des régimes. Les contributions reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. L'actif des régimes se compose principalement d'actions canadiennes et étrangères, d'obligations du gouvernement et d'entreprises, de débiteures et d'hypothèques garanties.

Le crédit de retraite et les prestations de retraite projetées sont établis d'après les meilleures estimations de la Direction, y compris concernant le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes, les taux d'intérêt à long terme et les taux de croissance à long terme des salaires. Les écarts entre ces estimations et les résultats réels, qui peuvent être importants, sont amortis sur la durée de service moyenne restante des employés. Sont compris dans les frais de restructuration les gains découlant des compressions des régimes liés au départ d'employés.

Le tableau suivant fait état de la situation financière consolidée des régimes de retraite et de l'actif net de la caisse de retraite de BCE :

Au 31 décembre	1999	1998
Actif des régimes à la valeur du marché	12 000	10 824
Prestations de retraite selon les projections actuarielles		
Prestations constituées	7 749	6 622
Effet des projections salariales	878	721
Prestations de retraite projetées	8 627	7 343
Excédent de l'actif des régimes sur les prestations projetées	3 373	3 481
Gains actuariels nets non comptabilisés	(1 908)	(2 282)
Actif net non comptabilisé au 1 ^{er} janvier 1987	(31)	(42)
Coûts non comptabilisés au titre de services passés	90	108
Actif net de la caisse de retraite figurant au bilan consolidé	1 524	1 265
Actif reporté au titre des régimes, compris dans les frais reportés (voir la note 11)	1 620	1 364
Obligation reportée au titre des régimes, comprise dans les autres éléments de passif à long terme	(96)	(99)
Actif net de la caisse de retraite	1 524	1 265

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les éléments du crédit de retraite de BCE sont les suivants :

	1999	1998
Coût au titre des services courants – prestations acquises	156	288
Frais d'intérêt sur les prestations projetées	606	939
Rendement prévu de l'actif des régimes	(837)	(1 217)
Amortissement net et autres éléments	(122)	(82)
Crédit de retraite	(197)	(72)

18. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Engagements

Au 31 décembre 1999, les paiements de loyer minimums futurs exigibles en vertu des contrats de location-acquisition s'élevaient à 133 millions \$. Au 31 décembre 1999, les paiements de loyer minimums futurs exigibles en vertu des contrats de location-exploitation ayant une durée initiale non résiliable supérieure à un an s'établissaient à 253 millions \$ pour 2000, 216 millions \$ pour 2001, 188 millions \$ pour 2002, 164 millions \$ pour 2003, 141 millions \$ pour 2004 et 806 millions \$ pour les années suivantes. Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 450 millions \$ en 1999 (659 millions \$ en 1998).

De plus, au 31 décembre 1999, BCI s'était engagée à acheter pour 775 millions \$ d'équipement réseau.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, BCE se trouve mêlée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. Même si l'issue des réclamations et poursuites judiciaires en cours au 31 décembre 1999 ne peut être prévue avec certitude, la Direction estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE.

Incertitude liée au problème de l'an 2000 (information concernant l'état de préparation à l'an 2000)

Le passage à l'an 2000 posait un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates auraient pu confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui aurait pu entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 auraient été traitées. En outre, des problèmes semblables auraient pu se manifester dans des systèmes qui utilisaient certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure, pour l'instant, que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur BCE, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

19. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS SELON LES PCGR CANADIENS ET LES PCGR AMÉRICAINS

Les différences importantes entre les PCGR canadiens et les PCGR américains ayant un effet sur les états financiers consolidés de BCE sont rapprochées dans le tableau ci-dessous.

	1999	1998
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires – PCGR canadiens	5 366	4 505
Redressements		
Frais de recherche et développement en cours acquis (a)	264	(319)
Écart d'acquisition (b)	(345)	(123)
Avantages complémentaires de retraite (c)	(58)	(65)
Avantages postérieurs à l'emploi (d)	(8)	(17)
Impôts sur les bénéfices (e)	392	(527)
Avantage fiscal lié aux options d'achat d'actions (f)	(142)	(20)
Crédit de retraite (g)	(23)	(13)
Change (h)	(63)	(24)
Gain sur échange de placements (i)	99	–
Gains sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable (j)	(85)	(698)
Prise en charge supplémentaire des pertes liées à la part des actionnaires sans contrôle (k)	(80)	–
Charges de pré-exploitation (l)	(17)	(6)
Autres redressements	(49)	(26)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires – PCGR américains	5 251	2 667
Autres éléments du bénéfice global :		
Variation du redressement au titre du change	(467)	(17)
Variation nette des gains non réalisés au titre des placements	8	6
Bénéfice global – PCGR américains	4 792	2 656
Bénéfice net par action ordinaire – PCGR canadiens	8,35	7,07
– PCGR américains (m)		
• Non dilué	8,17	4,18
• Dilué	7,97	4,12

L'effet cumulatif des différences entre les PCGR canadiens et américains se traduit par une réduction des bénéfices non répartis de 2 735 millions \$ au 31 décembre 1999 et de 2 620 millions \$ au 31 décembre 1998.

(a) Frais de R et D en cours acquis

Selon les PCGR américains, les frais de R et D en cours acquis n'ayant pas d'autre utilisation future doivent être radiés au moment de l'acquisition. Le redressement représente l'écart entre la radiation des frais de R et D en cours acquis comptabilisés selon les PCGR américains et les frais de R et D en cours acquis comptabilisés selon les PCGR canadiens. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 55 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(b) Écart d'acquisition

Selon les PCGR canadiens, le prix d'achat global dans le cas d'acquisitions est fondé sur la valeur du marché pendant une période raisonnable avant et après la date de l'acquisition. Selon les PCGR américains, le prix d'achat global dans le cas d'acquisitions est fondé sur la valeur du marché pendant une période raisonnable avant et après la date de l'annonce de la transaction. La différence de prix d'achat selon les PCGR canadiens et américains donne lieu à une différence dans le montant du prix d'achat affecté à l'écart d'acquisition. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 468 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(c) Avantages complémentaires de retraite

Selon les PCGR canadiens, les coûts des avantages complémentaires de retraite, notamment les indemnités en cas de maladie et l'assurance-vie dont bénéficient les retraités, sont imputés aux résultats au fur et à mesure que ces avantages sont payés. Les PCGR américains exigent la comptabilisation des coûts des avantages complémentaires de retraite, établis selon une méthode actuarielle, au fur et à mesure que les employés actifs en acquièrent le droit. Aux fins de la présentation de l'impact de l'adoption de la norme n° 106 du Financial Accounting Standards Board intitulée *Employers' Accounting for Postretirement Benefits other than Pensions*, le montant cumulatif de l'obligation de transition (c.-à-d. les années de service des employés avant l'adoption de la nouvelle méthode comptable le 1^{er} janvier 1993) de la plupart des filiales de télécommunications et sociétés sous influence notable de BCE est amorti sur 20 ans. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 577 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(d) Avantages postérieurs à l'emploi

Selon les PCGR canadiens, les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont généralement comptabilisés au fur et à mesure que les demandes sont réglées. Les PCGR américains exigent la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi au moment où un événement rend l'employé inactif. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 133 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

19. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS SELON LES PCGR CANADIENS ET LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

(e) Impôts sur les bénéfices

Selon les PCGR américains, BCE a rajusté son passif fiscal net au titre des impôts reportés afin de tenir compte de tous les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale (calculée en fonction des taux et des modalités de la loi fiscale en vigueur) des éléments d'actif et de passif, y compris les placements dans des sociétés sous influence notable. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 110 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(f) Avantage fiscal lié aux options d'achat d'actions

Selon les PCGR américains, l'avantage fiscal associé à la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions déductible est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Selon les PCGR canadiens, l'avantage fiscal peut être porté en réduction de la provision pour impôts sur les bénéfices si les coûts de rémunération ne sont pas comptabilisés. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 189 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(g) Crédit de retraite

La différence est attribuable principalement aux écarts découlant de la méthodologie utilisée, selon les PCGR canadiens, pour calculer la charge de retraite, les compressions et les règlements, qui diffère de celle utilisée selon les PCGR américains. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 37 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(h) Change

Selon les PCGR canadiens, les gains et pertes de change non matérialisés relatifs à des éléments d'actif et de passif monétaires à long terme sont reportés et amortis sur la durée de vie restante des éléments en cause. Selon les PCGR américains, les gains et les pertes de change sont immédiatement imputés aux résultats. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 182 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(i) Gain sur échange de placements

Le 31 mai 1999, Bruncor, MT&T et NewTel ont regroupé leurs activités pour former Aliant. Par suite de cette transaction, Bell Canada a échangé la participation qu'elle détenait dans Bruncor (45 %), MT&T (34 %) et NewTel (55 %) contre une participation de 42 % dans Aliant (voir la note 8). Aux fins des PCGR américains, la transaction représente, pour Bell Canada, une série d'échanges non monétaires. En règle générale, les échanges d'actifs productifs semblables sont comptabilisés à la valeur comptable, et aucun gain ni perte n'est constaté. Toutefois, étant donné qu'un placement consolidé n'est pas considéré comme un actif productif, l'échange de la participation de Bell Canada dans NewTel a été comptabilisé à la juste valeur. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une augmentation de 99 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(j) Gains sur réduction de participation dans des filiales et dans des sociétés sous influence notable

Selon les PCGR canadiens et américains, un gain sur réduction de participation dans une filiale ou une société sous influence notable est calculé de manière semblable. Cependant, en raison des différences entre les PCGR canadiens et américains, la valeur comptable sous-jacente des capitaux propres d'une filiale ou d'une société sous influence notable sera différente, de même que le gain qui en résultera. De plus, selon les PCGR américains, un gain sur réduction de participation dans une société sous influence notable a une incidence fiscale. Par ailleurs, selon les PCGR américains, si certaines conditions sont satisfaites, la méthode de la fusion d'intérêts communs peut être utilisée pour comptabiliser une acquisition. Selon les PCGR canadiens, la méthode de la fusion d'intérêts communs ne peut être utilisée que lorsqu'aucune des parties en cause ne peut être identifiée comme l'acquéreur. Par conséquent, selon les PCGR américains, l'achat d'Excel par Télélobe en 1998 (voir la note 5) aurait été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, et le gain sur réduction de participation et l'écart d'acquisition dont il est question à la note 5 (d) n'auraient pas été enregistrés. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 783 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(k) Prise en charge supplémentaire des pertes liées à la part des actionnaires sans contrôle

Selon les PCGR canadiens et américains, l'actionnaire dominant doit comptabiliser 100 % des pertes d'une filiale lorsque la part des actionnaires sans contrôle, relativement à cette filiale, a été éliminée au niveau du bilan. Toutefois, les différences entre les PCGR canadiens et américains font que le point auquel 100 % des pertes sont prises en charge par l'actionnaire dominant est différent. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 80 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(l) Charges de pré-exploitation

Selon les PCGR canadiens, des charges de pré-exploitation peuvent être reportées et amorties, dans la mesure où elles respectent certains critères. Selon les PCGR américains, ces coûts sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. L'effet cumulatif de cette différence se traduit par une réduction de 74 millions \$ des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens.

(m) Bénéfice par action

Selon les PCGR américains, les entreprises sont tenues de présenter le bénéfice dilué par action au moyen de la méthode américaine des actions de trésorerie, laquelle diffère de la méthode de calcul du bénéfice dilué par action ordinaire selon les PCGR canadiens.

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Distribution d'une participation dans Nortel Networks

Le 26 janvier 2000, BCE a annoncé un plan en vue de distribuer une participation d'environ 37 % dans Nortel Networks à ses porteurs d'actions ordinaires. Au 23 février 2000, la participation à distribuer s'établissait à environ 36 % par suite de l'émission d'actions ordinaires additionnelles par Nortel Networks. BCE et Nortel Networks ont signé une entente définitive, approuvée par leurs conseils d'administration, pour la réalisation de la transaction projetée au moyen d'un plan d'arrangement. En vertu de ce plan, les porteurs d'actions ordinaires de BCE recevront, pour chaque action ordinaire de BCE qu'ils détiennent, environ 0,78 (ratio à revoir au moment de la conclusion de la transaction) action ordinaire d'une nouvelle société canadienne cotée en Bourse qui détiendra toutes les actions de Nortel Networks et qui poursuivra ses activités sous la raison sociale Nortel Networks. Chaque actionnaire de BCE conservera le même nombre d'actions ordinaires de BCE, lesquelles, après la distribution, refléteront la participation restante de BCE dans les services de communications. On s'attend à ce que BCE conserve une participation d'environ 2 % dans Nortel Networks après la distribution. À compter de 2000, Nortel Networks sera présentée comme une activité abandonnée. La transaction sera comptabilisée comme une distribution (dividende) aux actionnaires, au prorata de la valeur comptable de la participation actuelle d'environ 38 % de BCE dans Nortel Networks (la participation restante d'environ 2 % de BCE dans Nortel Networks sera comptabilisée comme un placement au prix coûtant). Ainsi, aucun gain ni perte ne sera comptabilisé sur la transaction. La transaction sera assujettie aux conditions habituelles, y compris les décisions fiscales pertinentes, ainsi qu'à l'approbation du plan d'arrangement par la cour et les porteurs d'actions ordinaires de BCE et de Nortel Networks. BCE s'attend à ce que la nouvelle structure soit en place d'ici la fin du deuxième trimestre de 2000.

Si cette transaction était survenue le 1^{er} janvier 1999, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 aurait été réduit de 0,4 milliard \$ pour s'établir à 5 milliards \$, les placements dans des sociétés sous influence notable et dans d'autres sociétés, au 31 décembre 1999, auraient été réduits de 6,5 milliards \$ pour s'établir à 2,9 milliards \$, et les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, au 31 décembre 1999, auraient été réduits de 6,5 milliards \$ pour s'établir à 9,7 milliards \$.

Acquisition de Téléglobe

Le 15 février 2000, BCE a annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Téléglobe qu'elle ne détient pas déjà pour environ 9,65 milliards \$ de ses actions ordinaires. BCE détient actuellement 23 % de Téléglobe par l'intermédiaire de Bell Canada. Le nombre d'actions ordinaires de BCE à émettre à l'intention des actionnaires de Téléglobe est assujéti à un ratio d'échange se situant à l'intérieur d'une fourchette fixe et sera fonction du cours des actions de BCE après la distribution des actions ordinaires de Nortel Networks aux actionnaires de BCE. Une fois conclue, cette acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La transaction est assujettie aux approbations habituelles des organismes de réglementation et d'autres parties, y compris celle des actionnaires de Téléglobe, et devrait se clore le plus tôt possible après la réception de l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires.

Acquisition de United Payors & United Providers, Inc. (UP&UP)

Le 6 février 2000, BCE Emergis a annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue d'acquérir 100 % de UP&UP de Rockville, au Maryland. UP&UP assure le traitement de réclamations entre les compagnies d'assurance et les fournisseurs de soins de santé. UP&UP vise, d'une part, à réduire les coûts et à procurer des avantages aux compagnies d'assurance et, d'autre part, à augmenter les liquidités et à améliorer l'efficacité dans la soumission des réclamations pour les fournisseurs. Le prix d'achat global correspondra à une somme en espèces d'environ 580 millions \$ US, assujettie à certains rajustements. Une fois faite, cette acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La transaction, qui est assujettie aux approbations habituelles des organismes de réglementation et d'autres parties, y compris celle des actionnaires de UP&UP, devrait se clore au deuxième trimestre de 2000. La direction de UP&UP et d'autres actionnaires importants ont accepté de voter en faveur de cette transaction pour le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Afin de faciliter cette transaction, BCE Inc. a engagé une somme maximale de 800 millions \$ constituée d'un maximum de 650 millions \$ d'actions ordinaires de BCE Emergis et d'une facilité de crédit de soutien d'un maximum de 150 millions \$ représentée par des effets convertibles.

Acquisition d'Aliant

En janvier 2000, BCE Inc. a conclu avec succès l'acquisition, à 27,50 \$ l'action, de 15,8 millions d'actions ordinaires en circulation d'Aliant. Cette transaction porte à 54 %, ou environ 53 % après dilution, la participation totale de BCE et de Bell Canada dans Aliant (environ 41 % pour Bell Canada et 13 % pour BCE Inc.). Certaines options de vente et d'achat ont été prévues qui, si elles sont levées, auront pour effet de transférer à Bell Canada, à des conditions convenues, les actions acquises par BCE Inc.

Émission et rachat d'actions privilégiées par Bell Canada

Le 11 janvier 2000, Bell Canada a fait une émission publique de 4 200 000 actions privilégiées de catégorie A, série 15, rachetables, à dividende cumulatif (actions privilégiées de série 15), au prix de 25 \$ l'action, pour un prix global de 105 millions \$. À la même date, un autre lot de 11 800 000 actions privilégiées de série 15 ont été émises au prix de 25 \$ l'action, pour un prix global de 295 millions \$, aux porteurs des 150 millions \$ d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie A, rachetables, à dividende cumulatif à taux ajustable, série 11 (actions privilégiées de série 11), et des 145 millions \$ d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie A, rachetables, à dividende cumulatif à taux ajustable, série 13 (actions privilégiées de série 13), de Bell Canada. De plus, le 11 janvier 2000, Bell Canada a racheté les actions privilégiées de série 11 et les actions privilégiées de série 13 pour un prix d'achat global de 295 millions \$.

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET AUTRES DONNÉES						
(non vérifié)	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Données relatives à l'état des résultats (en millions \$)						
Produits d'exploitation	14 214	27 207	34 237	28 079	24 547	21 598
Bénéfice avant poste extraordinaire	5 459	4 598	1 414	1 152	782	1 178
Poste extraordinaire	–	–	(2 950)	–	–	–
Bénéfice net (perte nette)	5 459	4 598	(1 536)	1 152	782	1 178
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires	5 366	4 505	(1 610)	1 076	695	1 086
Données relatives au bilan (en millions \$)						
Total de l'actif	36 960	32 170	40 298	41 261	38 861	38 193
Dette à long terme (y compris la tranche exigible à moins d'un an)	9 862	10 349	12 784	12 586	13 062	11 738
Actions privilégiées	1 700	1 700	1 700	1 450	1 250	1 229
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	16 192	11 945	8 109	10 522	10 039	10 123
Dépenses en immobilisations	3 588	3 774	3 413	3 128	2 804	2 811
Données relatives aux actions ordinaires ⁽ⁱ⁾						
Bénéfice (perte) par action ordinaire						
Avant poste extraordinaire	8,35	7,07	2,11	1,70	1,12	1,76
Poste extraordinaire	–	–	(4,64)	–	–	–
Bénéfice net (perte nette)	8,35	7,07	(2,53)	1,70	1,12	1,76
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,36	1,36	1,36	1,36	1,36	1,34
Autres données						
Services d'accès au réseau (en milliers)	11 579	11 556	11 221	10 869	10 593	10 300
Nombre d'employés (en milliers)	55	53	122	121	121	116

(i) Redressé pour tenir compte du fractionnement des actions ordinaires de BCE à raison de deux pour une le 14 mai 1997.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES								
(en millions \$, sauf les montants par action)	4 ^e trimestre		3 ^e trimestre		2 ^e trimestre		1 ^{er} trimestre	
(non vérifié)	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Produits d'exploitation	3 707	3 654	3 632	6 536	3 451	9 056	3 424	7 961
Bénéfice net (perte nette)	732	344	146	3 740	4 673	318	(92)	196
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires	709	320	123	3 716	4 649	295	(115)	174
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	1,10	0,50	0,19	5,83	7,23	0,46	(0,18)	0,27
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	643,8	639,7	643,6	637,9	642,8	636,7	641,1	636,2

L.R. Wilson, O.C.

Oakville (Ontario)

Président du Conseil, BCE Inc.

Administrateur de mai 1985 à septembre 1989 et depuis novembre 1990. Président du comité de régie d'entreprise. Administrateur de Bell Canada International Inc. et Corporation Nortel Networks.

Jean C. Monty, C.M.

Montréal (Québec)

Président et chef de la direction, BCE Inc.

Administrateur de mai 1991 à septembre 1992 et depuis octobre 1997. Président du Conseil et chef de la direction de Bell Canada et président du Conseil de Bell ExpressVu inc. et Téléglobe Inc. Administrateur de Bell Canada International Inc., Groupe CGI inc. et Corporation Nortel Networks.

Ralph M. Barford

Toronto (Ontario)

Président

Valleydene Corporation Limited

Administrateur depuis avril 1987. Président du comité des ressources en cadres et de rémunération et membre du comité de régie d'entreprise. Administrateur de Corporation Nortel Networks.

Micheline Charest

Westmount (Québec)

Co-fondatrice, présidente du Conseil et co-chef de la direction

Corporation CINAR

Administratrice depuis avril 1999. Membre du comité des ressources en cadres et de rémunération. Administratrice de BCE Emergis inc.

Richard J. Currie, C.M.

Toronto (Ontario)

Président

George Weston Limited

Administrateur depuis mai 1995. Membre du comité des ressources en cadres et de rémunération. Administrateur de Corporation Nortel Networks.

Donna S. Kaufman

Toronto (Ontario)

Avocate et administratrice de compagnies

Administratrice depuis juin 1998. Membre du comité de vérification. Administratrice de Bell Canada International Inc.

Thomas E. Kierans

Toronto (Ontario)

Président du Conseil et chef de la direction

Institut canadien de recherches avancées

Administrateur depuis avril 1999. Membre du comité de vérification. Administrateur de Groupe CGI inc.

Brian M. Levitt

Montréal (Québec)

Administrateur de compagnies

Administrateur depuis mai 1998. Membre du comité des ressources en cadres et de rémunération. Administrateur de Bell Canada et BCE Media inc.

Judith Maxwell

Ottawa (Ontario)

Présidente

Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques inc. Administratrice depuis janvier 2000. Membre du comité de vérification.

John H. McArthur

Wayland (Massachusetts)

Doyen émérite

Harvard University Graduate School of Business Administration Administrateur depuis mai 1995. Membre du comité de vérification et du comité des ressources en cadres et de rémunération.

J. Edward Newall, O.C.

Calgary (Alberta)

Président du Conseil

NOVA Chemicals Corporation

Administrateur depuis mai 1989. Président du comité de vérification et membre du comité de régie d'entreprise. Administrateur de Bell Canada.

Guy Saint-Pierre, O.C.

Montréal (Québec)

Président du Conseil

Groupe SNC-Lavalin inc.

Administrateur depuis mai 1995. Membre du comité de régie d'entreprise. Administrateur de Bell Canada.

Paul M. Tellier, C.P., C.C., C.R.

Westmount (Québec)

Président-directeur général de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Administrateur depuis avril 1999. Membre du comité des ressources en cadres et de rémunération. Administrateur de Bell Canada.

Victor L. Young, O.C.

St. John's (Terre-Neuve)

Président du Conseil et chef de la direction

Fishery Products International Limited

Administrateur depuis mai 1995. Membre du comité de vérification.

Jean C. Monty

Président et

chef de la direction

William D. Anderson

Chef des affaires financières

Peter J.M. Nicholson

Chef de la stratégie

C. Wesley M. Scott

Chef des services généraux

Martine Turcotte

Chef principale du service juridique

Michael T. Boychuk

Trésorier général

Barry W. Pickford

Vice-président, Fiscalité

Marc J. Ryan

Secrétaire de la Société

*Au 23 février 2000

Le conseil d'administration compte trois comités permanents : le comité de vérification, le comité de régie d'entreprise (CRE) et le comité des ressources en cadres et de rémunération (CRCR).

Le 27 janvier 1999, le comité des ressources en cadres et de nomination (CRCN) a été remplacé par deux comités distincts : le CRE et le CRCR. Pour l'essentiel, le CRE prend en charge les fonctions de régie d'entreprise et de nomination (en ce qui a trait au conseil d'administration) qui étaient auparavant assumées par le CRCN, et le CRCR prend en charge les fonctions de rémunération auparavant assumées par le CRCN. Cette nouvelle répartition des responsabilités a permis de diversifier la composition des comités et de renforcer l'engagement des membres à l'égard des différents champs de responsabilité, améliorant du même coup la régie d'entreprise de BCE.

De plus, afin d'accroître l'efficacité des comités du conseil d'administration, le 28 avril 1999, le comité de vérification et le comité d'orientation du fonds de pension (COFP) ont été regroupés au sein du même comité, le comité de vérification. Ainsi, toutes les fonctions auparavant assumées par le COFP sont maintenant prises en charge par le comité de vérification.

Le comité de vérification examine les éléments suivants, soumet des rapports sur ces derniers et, s'il y a lieu, fait des recommandations au Conseil : états financiers consolidés annuels et périodiques et intégrité de l'information financière de la Société; valeur des processus mis en place par la Société pour identifier et gérer le risque; valeur du système de contrôle interne; valeur des processus mis en place pour se conformer aux lois et règlements; bien-fondé des politiques et pratiques de la Société en matière d'éthique commerciale et application de celles-ci; nomination, conditions d'embauche, indépendance et honoraires prévus du vérificateur des actionnaires; nomination et mandat du vérificateur interne; relations avec les comités de vérification des entités apparentées; et relations avec les autres comités permanents du conseil d'administration et la direction.

Depuis le 28 avril 1999, le comité de vérification s'acquitte de toutes les fonctions du COFP. Il donne ainsi son avis au Conseil sur les politiques visant l'administration, le financement et le placement de l'actif du régime de retraite (le régime) et de la caisse de retraite (la caisse) de la Société ainsi que du fonds commun unitaire parrainé par la Société pour le placement collectif de la caisse de la Société et de celles des filiales participantes (le fonds unitaire). Le comité de vérification examine les conséquences sur les

obligations du régime et le financement des modifications proposées aux prestations prévues au terme du régime; approuve les objectifs de financement à long terme relatifs aux engagements au titre du régime; approuve la nomination ou le renvoi de l'actuaire du régime; et, en ce qui a trait au régime, à la caisse et au fonds unitaire, examine le système permettant à la Société de s'acquitter de ses responsabilités d'employeur et d'administrateur du régime, de la caisse et du fonds unitaire, y compris la supervision et la surveillance des procédures, et soumet des rapports au Conseil sur leur pertinence; approuve les changements aux politiques et objectifs à suivre dans le placement de l'actif de la caisse et du fonds unitaire; examine le rendement du placement de l'actif de la caisse et du fonds unitaire et examine et approuve les états financiers vérifiés visant la caisse et le fonds unitaire. Le comité de vérification s'est réuni six fois en 1999.

Le CRE examine les éléments suivants, soumet des rapports sur ces derniers et, s'il y a lieu, fait des recommandations au Conseil : candidats à l'élection au poste d'administrateur et questions de régie d'entreprise, y compris les normes de rendement des administrateurs, la taille du Conseil, l'ancienneté des administrateurs, le rendement des administrateurs, la rémunération des administrateurs en fonction des pratiques en vigueur, la structure, la responsabilité et la composition des comités du Conseil ainsi que la qualité des propositions des actionnaires. De plus, le CRE fait périodiquement des sondages auprès des administrateurs pour leur permettre d'évaluer l'efficacité du Conseil, ainsi que leur propre participation à ce dernier. Il soumet périodiquement des rapports au Conseil sur l'évaluation de l'efficacité de celui-ci. Il aide également les administrateurs nouvellement nommés au Conseil à se familiariser avec la Société et son processus de régie d'entreprise. Le CRE s'est réuni cinq fois en 1999.

Le CRCR examine les éléments suivants, soumet des rapports sur ces derniers et, s'il y a lieu, fait des recommandations au Conseil : nomination du chef de la direction et d'autres dirigeants; ressources en cadres actuelles et planification de la relève des dirigeants et d'autres cadres; rendement du chef de la direction et d'autres dirigeants; politique de rémunération des membres de la haute direction de la Société et rémunération du chef de la direction et d'autres dirigeants; et tout changement majeur proposé à la structure ou au personnel, ou aux régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société. Le CRCR s'est réuni sept fois en 1999.

MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
VÉRIFICATION	
J.E. Newall Président	D.S. Kaufman
	T.E. Kierans
	J. Maxwell
	J.H. McArthur
	V.L. Young
RÉGIE D'ENTREPRISE	
L.R. Wilson Président	R.M. Barford
	J.E. Newall
	G. Saint-Pierre
RESSOURCES EN CADRES ET RÉMUNÉRATION	
R.M. Barford Président	M. Charest
	R.J. Currie
	B.M. Levitt
	J.H. McArthur
	P.M. Tellier

NOMBRE D' ACTIONS ET D' ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 1999, il y avait 643 804 984 actions ordinaires de BCE en circulation et 191 218 actionnaires ordinaires inscrits, et 68 000 000 d'actions privilégiées en circulation et 709 actionnaires privilégiés inscrits.

PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DES ACTIONS DE BCE

Pour maintenir l'admissibilité de ses filiales canadiennes de télécommunications aux termes de la Loi sur les télécommunications, BCE peut limiter la propriété étrangère à au plus un tiers de toutes ses actions avec droit de vote en circulation. Au 31 décembre 1999, environ 6,4 % des actions ordinaires de BCE étaient détenues par des actionnaires étrangers inscrits.

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourses de Toronto, New York, Londres et Bourse Suisse.

SERVICES SPÉCIAUX AUX ACTIONNAIRES

- 1 Augmentez votre placement en actions ordinaires de BCE sans frais de courtage en souscrivant au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de BCE.
- 2 Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en souscrivant au programme de virement bancaire automatique des dividendes de BCE.
- 3 Aidez BCE à contrôler ses coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec la Compagnie Montréal Trust

BUREAUX DE TRANSFERT ET AGENT DU REGISTRE DES ACTIONS**CANADA**

*Compagnie Montréal Trust
(514) 982-7555 dans la région de Montréal
ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)*

NEW YORK

*Harris Trust Company of New York
(212) 701-7600*

LONDRES

*The CIBC Mellon Trust Company
(44) 181 478 1888*

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES*

Date d'inscription	Date de paiement
15 mars 2000	15 avril 2000
15 juin 2000	15 juillet 2000
15 septembre 2000	15 octobre 2000
15 décembre 2000	15 janvier 2001

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

DIVIDENDES VERSÉS†

Depuis 1995, des dividendes trimestriels de 0,34 \$ par action ordinaire sont versés.

DROITS DE SUCCESSION

Ni le Canada ni les provinces canadiennes ne font payer de droits de succession.

IMPÔT CANADIEN EXIGÉ DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Les dividendes sur actions de BCE versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à un impôt de 15 %.

Pour toute question concernant les retenues d'impôt, veuillez communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs de BCE :

*1 800 339-6353
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
Fax : (514) 786-3970*

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2000

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de BCE aura lieu le mercredi 26 avril 2000, à 10 h 30, au Palais des congrès du Toronto métropolitain, 222 Bremner Blvd., à Toronto (Ontario).

DOCUMENTS DE L'ENTREPRISE

La plupart des documents de l'entreprise se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.bce.ca

On peut également se procurer les documents de l'entreprise :

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
relations.investisseurs@bce.ca

PAR TÉLÉPHONE
1 800 339-6353
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

PAR LA POSTE
BCE Inc.
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 3700
Montréal (Québec)
H3B 4Y7

Documents disponibles : rapport annuel, rapports trimestriels, communiqués, relevé du cours des actions, notice annuelle, avis d'assemblée annuelle et circulaire de procuration de la Direction, et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation trimestriels.

† Redressé pour tenir compte du fractionnement des actions de BCE à raison de deux pour une le 14 mai 1997

où nous joindre sur le web

BCE INC.

www.bce.ca
1000, rue de La Gauchetière O.
Bureau 3700
Montréal (Québec)
H3B 4Y7

COMMUNICATION

courriel : bcecomms@bce.ca
tél. : 1 888 932-6666
fax : (514) 786-3964

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

courriel : relations.investisseurs@bce.ca
tél. : 1 800 339-6353
fax : (514) 786-3970

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Compagnie Montréal Trust
C.P. 1100, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K9
courriel : faq@montrealtrust.com
tél. : (514) 982-7555 ou
1 800 561-0934
fax : (514) 982-7635

SERVICES DE COMMUNICATIONS CANADIENS

BELL CANADA	www.bell.ca
BELL ACTIMEDIA	www.bellactimedia.com
BELL MOBILITÉ	www.bellmobilite.ca
BELL NEXXIA	www.bellnexxia.com
BELL INTRIGNA	www.intrigna.com
ALIANTE	www.aliant.ca
MANITOBA TELECOM SERVICES	www.mts.mb.ca
TÉLÉPHONE DU NORD	www.northerntel.on.ca
NORTHWESTEL	www.nwtel.ca
TÉLÉBEC	www.telebec.qc.ca

TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

TÉLÉGLOBE	www.teleglobe.com
BELL CANADA INTERNATIONAL	www.bci.ca
EXCEL COMMUNICATIONS	www.excel.com
ORBCOMM	www.orbcomm.com

COMMERCE ÉLECTRONIQUE / INTÉGRATION DE SYSTÈMES

BCE EMERGIS	www.emergis.com
GROUPE CGI	www.cgi.ca

MÉDIAS

BCE MEDIA	www.bcemedia.ca
BELL EXPRESSVU	www.expressvu.com
TÉLÉSAT CANADA	www.telesat.ca
TMI COMMUNICATIONS	www.msat.tmi.ca

DIVERS

NORTEL NETWORKS	www.nortelnetworks.com
BCE CAPITAL	www.bcecapital.com

Par souci de l'environnement, le Rapport annuel de BCE est imprimé au moyen d'encre végétale et est entièrement recyclable. La colle utilisée pour la couverture est récupérable.

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Ardoise Design Communications
Montréal (Québec)

IMPRESSION :
Litho Acme, entreprise transcontinentale

This document is available in English.

MARQUES DE COMMERCE

Le logo Bell, Bell, Espace Bell, Étoiles, MultiÉtoiles et Simplitel sont des marques de commerce de Bell Canada. BCI et Bell Canada International sont des marques de commerce de Bell Canada International Inc. Sympatico et Sympatico Édition Haute Vitesse sont des marques de commerce de Société en commandite MédiaLinx Interactif. ExpressVu est une marque de commerce de Société en Commandite Bell ExpressVu. TSE est une marque de commerce de la Bourse de Toronto. CTV News 1 est une marque de commerce de CTV Television Inc. Avantage et Megalink sont des marques de commerce de Centre de ressources Stentor Inc. Nimiq est une marque de commerce de TéléSAT Canada. Canal Évasion est une marque de commerce de Canal Évasion Inc. Kodak est une marque de commerce de Kodak Canada Inc. LibreContact et Téléfureteur sont des marques de commerce de Bell Mobilité Cellulaire Inc. Toronto.com est une marque de commerce de Toronto.com. Montrealplus.ca est une marque de commerce de Bell ActiMedia Inc. TD Waterhouse est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion. DMS est une marque de commerce de Corporation Nortel Networks. Standard & Poor's est une marque de commerce de The McGraw-Hill Companies, Inc. Ariba est une marque de commerce d'Ariba, Inc. Dominion Bond Rating Service est une marque de commerce de Dominion Bond Rating Service Limited. Canadian Bond Rating Service est une marque de commerce de C.B.R.S. Inc. Toutes les autres marques de commerce, appellations commerciales, raisons sociales et noms de domaine utilisés dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif.

www.bce.ca